



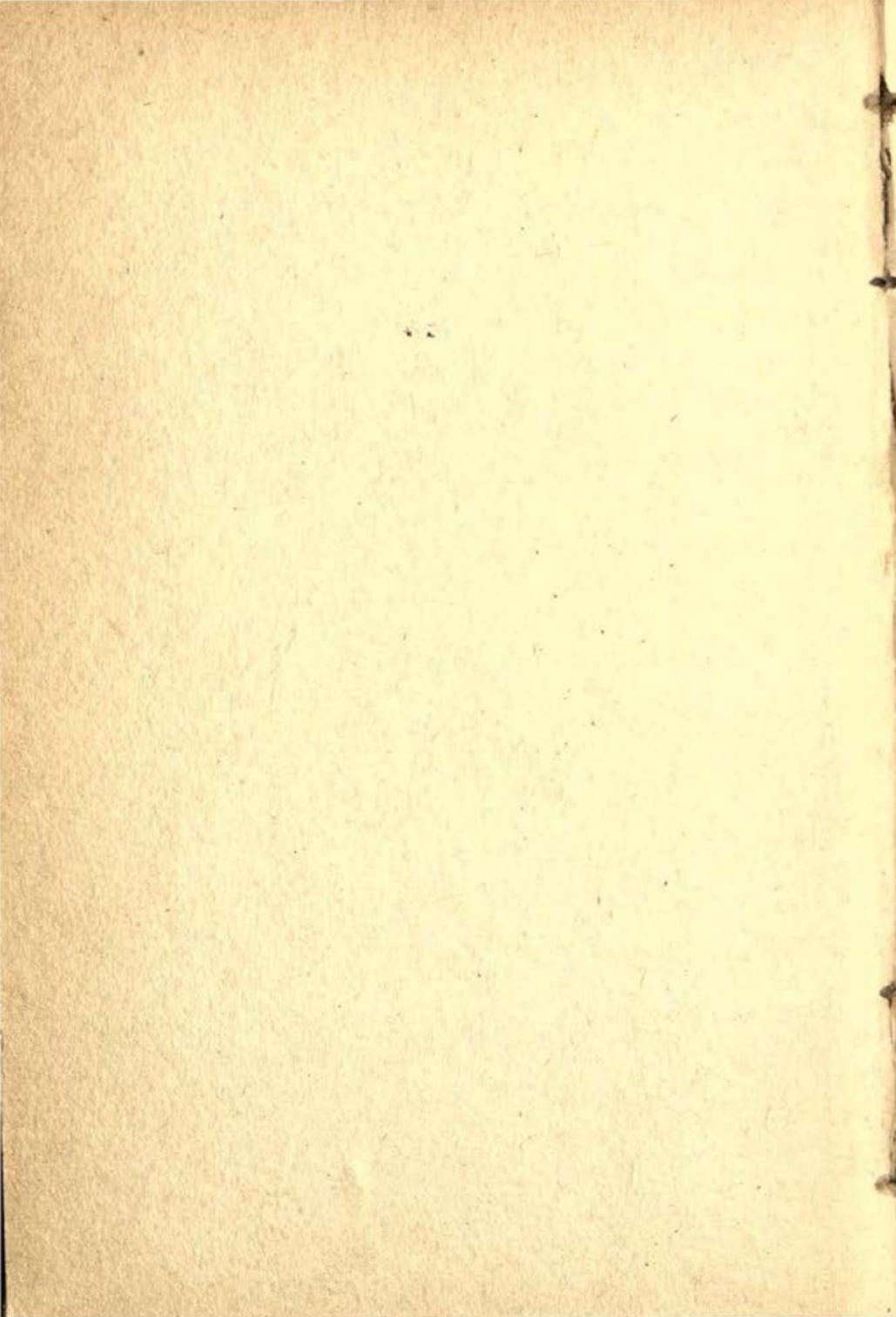
*que  
sais-je?*

9777  
69

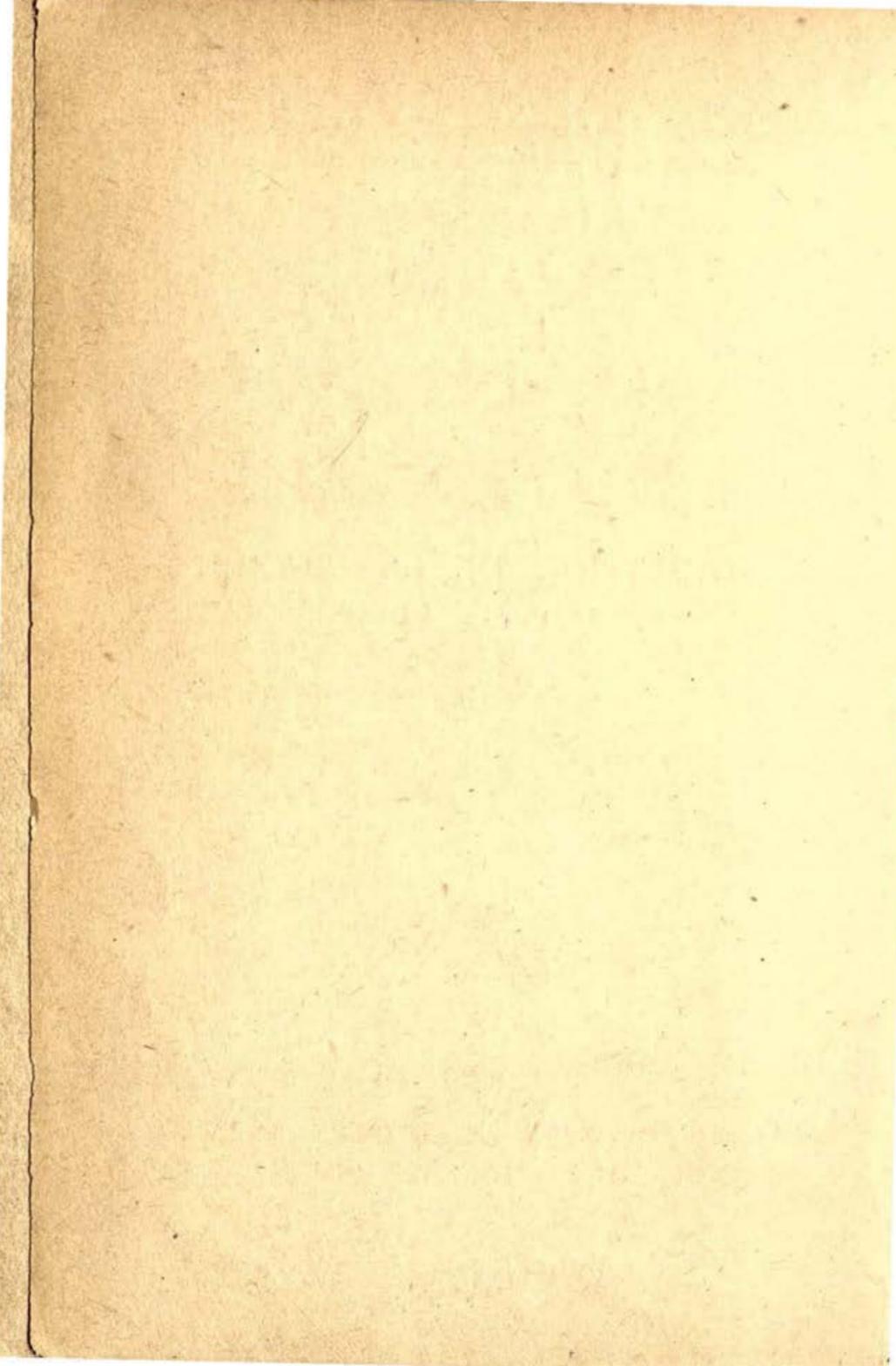
**LA FORMATION DE  
LA FRANCE  
AU MOYEN AGE  
PAR JOSEPH CALMETTE**



**PRESSES UNIVERSITAIRES  
DE FRANCE**



LA FORMATION DE LA FRANCE  
AU MOYEN AGE



« QUE SAIS-JE ? »

9777

LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES

69

LA FORMATION  
DE LA FRANCE  
AU MOYEN AGE

par

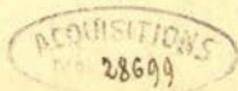
Joseph CALMETTE

*Membre de l'Institut*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

—  
1942



DÉPOT LÉGAL

1<sup>re</sup> édition .. .. 30 avril 1942

TOUS DROITS

de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays

COPYRIGHT

by *Presses Universitaires de France*, 1942

## INTRODUCTION

La France est, à proprement parler, une création du Moyen Age. Les éléments qui la constituent préexistent en majeure part aux Invasions barbares qui ouvrent la période médiévale, mais c'est cette période qui a complété ces éléments, qui les a mûris, qui les a orientés, qui en a opéré la synthèse, qui en a fait épanouir aux belles heures les premières et radieuses floraisons.

De ce fait, le Moyen Age contient, à dire vrai, l'explication de ce que nous sommes. La Gaule recélait les germes d'avenir, les promesses futures. La France médiévale a fait lever ces germes ; elle a réalisé ces promesses. Si l'époque moderne a poursuivi l'évolution, elle n'en a pas modifié l'axe. Même la Révolution n'en a pas amené la rupture, en dépit de ce qu'une vue superficielle pourrait faire croire. Bien au contraire, la continuité de notre histoire nationale frappe les esprits avertis. Napoléon en avait la pleine conscience, lui qui disait un jour : « depuis Clovis jusqu'au Comité de Salut Public, je me sens solidaire de tout ». On ne saurait mieux exprimer à quel point le passé, au regard d'une intelligence vraiment politique, conditionne l'avenir. N'est-ce point là, au surplus, la justification de l'histoire ?

Certes, l'histoire a ses détracteurs. Ceux-ci voient en elle la simple satisfaction d'une vaine curiosité ; ceux-là dénoncent en elle une conseillère néfaste,

qui barre la route au progrès en faisant des peuples les prisonniers de leurs propres souvenirs, ces souvenirs qui, prétend-on, entretiennent de génération en génération les rivalités ruineuses et les haines stériles. Mais l'histoire ne saurait être tenue pour responsable de la réalité, plus forte que les hommes, dont elle est proprement le miroir. La science ne crée pas son objet, elle l'étudie. Serait-ce la biologie qui serait coupable, si l'atavisme pèse sur nous ? Or, de même que l'ascendance s'exerce sur l'individu, fût-ce à son insu, de même les nations, qu'elles veuillent ou non se souvenir, subissent à tout moment le poids des siècles qu'elles ont vécu. Ignorance ou conscience ? Mieux vaut savoir. Car savoir permet de prévoir, et prévoir permet de prévenir. En devenant une science, l'histoire n'a pas cessé d'être cette institutrice par excellence des hommes, que les Anciens, avec raison, reconnaissaient en elle. De même que l'individu, s'il est sage, a soin de puiser dans sa mémoire les expériences qui guideront sa conduite, de même un peuple, s'il a la volonté et le courage d'éclairer sa route, se doit de méditer sur ses annales pour éviter les fautes ou les réparer, et pour mieux assurer son destin.

Or, à cet égard, notre Moyen Age nous prodigue les enseignements. Il nous montre une France tantôt prospère, tantôt épuisée ; tantôt en pleine vigueur, tantôt en émouvante détresse ; tantôt judicieusement ordonnée, tantôt follement divisée ; tantôt sûre d'elle-même et tantôt doutant de soi. Chutes et rebondissements. Contrastes alternés et profondément dramatiques, instructifs, surtout. Les relèvements prodigieux de notre pays après les pires catastrophes ne donnent-ils pas son fondement le plus solide à l'Espérance ?

\*  
\* \*

A l'heure où va commencer cette ère historique à laquelle il est convenu de donner le nom de Moyen Age (1), un long passé pèse déjà sur cette contrée aux contours affermis qui va s'appeler, un jour prochain, la France. On la nomme, on la nommera encore quelques siècles de ce nom archaïque de *Gaule* que lui ont donné les Romains. C'est une contrée très anciennement habitée. On y retrouve avec abondance les vestiges des peuplements préhistoriques. Ces vestiges vénérables jalonnent les millénaires ; ils en éclairent d'une lueur vacillante, mais inappréciable, les troublantes obscurités. Non seulement les deux régions les plus favorisées à cet égard — la région des Eyzies en Dordogne, la région des Pyrénées garonnaises et ariégeoises — ne cessent de fournir des témoignages de plus en plus suggestifs des habitats variés et de l'art souvent admirable de nos plus lointains ancêtres, mais encore rares sont parmi nos provinces celles qui n'ont pas apporté un contingent d'importance à la jeune et passionnante science des préhistoriens. Certes, la connaissance que nous avons de ces premières civilisations est encore bien sporadique, bien incertaine. Elle suffit néanmoins à nous convaincre que des races inconnues ont occupé notre sol, que ces races ont âprement disputé leur vie à la nature, d'abord réduites à l'industrie de la pierre et plus tard haussées à la métallurgie, d'abord limitées aux ressources de la chasse et plus tard dressées à la culture, progressant laborieusement à travers les changements de climats que ménageaient

(1) Sur les origines et la valeur de cette appellation, voir mon discours à l'Académie des Jeux Floraux, *Recueil de l'Acad. des J. Floraux*, 1938.

les révolutions géologiques et les variations des espèces animales qui en étaient la conséquence, subissant au surplus dans leur existence précaire du clan ou de la tribu des vicissitudes sans nombre qu'aucune histoire ne retracera jamais faute de ces documents écrits dont la précision indispensable peut seule permettre de reconstituer les annales d'un groupement humain.

Jadis, on avait cru que ces races avaient disparu, émigrées vers d'autres lieux, à la suite de leur gibier fuyant lui-même le trop de froid ou le trop de chaleur, ou bien massacrés par de nouveaux venus. Aujourd'hui on penche plutôt à croire que les races dont nos grottes conservent les traces sont demeurées, qu'elles ont évolué tant bien que mal, qu'enfin elles se sont absorbées dans les races plus récentes arrivées du dehors. Ne voit-on pas les Basques, refoulés dans leur dernier réduit des temps historiques, s'accrocher aujourd'hui encore, avec leur langue sauvée, à un habitat dont les origines plongent au delà des temps les plus lointains auxquels il nous est permis de remonter ? Les Celtes venus vers 600 av. J.-C., les Ibères venus vers 300 ont donc vraisemblablement englobé partout ailleurs qu'au pays basque les populations antérieures — on n'ose dire primitives — souvent qualifiées Ligures. A l'ensemble composite qui résulte de la fusion, les écrivains classiques, simplifiant outre mesure, donnaient la qualification commune de « Gaulois ».

Brassés et amalgamés, conquérants et conquis ont formé en ce pays-ci la masse de la population. A peine enrichi d'apports ultérieurs, elle est demeurée telle à travers les siècles suivants. Perçant les deux isthmes qui séparent la Méditerranée de l'Atlantique et de la mer du Nord, la route de l'étain et la route de l'ambre véhiculent déjà les marchandises et les

idées. Mais la population n'est guère entamée par les pionniers du commerce et de la culture. Tel que le décrivent les écrivains de l'Antiquité gréco-latine, tel que le définit surtout celui d'entre eux qui l'a le mieux connu, César, le Gaulois est, à n'en pas douter, l'ancêtre authentique du Français d'aujourd'hui. Ne le pare-t-on pas de qualités et de défauts qui semblent en lui ineffaçables ? Brave, insouciant et léger, prompt à parler et à se laisser mener par la parole, plus accessible aux sentiments qu'à l'intérêt, plus épris d'idéologie que de froides considérations positives, plus soucieux de critique que d'organisation, plus enclin à cultiver la division qu'à s'astreindre aux contraintes de l'union ?

L'événement n'a prouvé que trop combien ce portrait convient à l'habitant de la Gaule. Ce fut la jalousie des clans, la rivalité des tribus, qui permit à César de réussir l'œuvre géniale et malaisée de la conquête. Vercingétorix, le premier des grands hommes de notre histoire, le héros magnifique et malheureux, fut la triste victime de cette mésestante civile qui paralysa au moment fatidique l'effort pour l'indépendance. Leçon entre toutes éloquente : un pays qui n'est pas uni quand sonne l'heure du péril suprême, un pays qui tolère l'égoïsme des clans, — ou l'égoïsme des classes, — succombe : parfois noblement, toujours inexorablement.

Ainsi en advint-il de la Gaule du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Que cette Gaule, déjà évoluée, aux industries naissantes, aux cultures déjà riches, vivifiée par les pénétrations extérieures sans rien perdre de ses caractéristiques originaires, ait possédé en elle assez d'énergies, assez d'élan vital pour se donner à elle-même, si elle n'avait pas été subjuguée, une civilisation propre, apte à prendre place parmi les civilisations dirigeantes de l'Ancien Monde, c'est

ce qu'avec force et talent a soutenu le grand historien des Gaules, l'ardent et érudit Camille Jullian. A ses yeux, l'effondrement celtique a été un irréparable malheur, car il a fait avorter des promesses sans prix. Mais à quoi bon disserter sur des perspectives historiques évanouies ? Le fait est que Rome a vaincu. La Gaule a été incorporée à l'Empire romain. Mieux : elle a été « romanisée ». Il n'y aura plus de civilisation gauloise. Il y aura du moins, — et fort brillante, — une civilisation gallo-romaine.

\*  
\* \*

Pendant cinq cents ans, — la plus longue période de ses fastes, — notre pays va s'imprégner de romanité. Il est gaulois, — au sens du mot que nous avons dégagé, — par la masse de sa population ; il sera latin par son éducation. Et l'éducation, pour un peuple, comme pour un individu, vaut autant que l'ascendance.

La profondeur de l'imprégnation romaine se mesure par ce seul fait : la Gaule adopte pour langue le latin. Elle s'y habitue si bien que le français, issu en droite ligne du parler gallo-romain, ignore, ou peu s'en faut, les racines pré-romaines. Cultures du sol, mœurs, littérature, art, industrie, religion, voici que tout est romanisé. Autun et Orange, Nîmes et Vaison, Arles et Fréjus se parent de prestigieux édifices et les monuments dont se décorent ces villes superbes sont indiscernables de ceux dont s'enorgueillissent les villes d'Italie. On vit à Lyon sur le Rhône, — ou dans cet autre Lyon, le Lyon des Convènes, dont les fouilles en cours exhument les richesses à Saint-Bertrand-de-Comminges, entre Toulouse et Luchon, — comme on vit à Rome,

comme à Pompéi, comme à Ostie. Les ingénieurs romains couvrent les provinces gauloises d'un réseau de routes aussi riche, aussi soigné, que celui qui couvre l'Italie, réseau si bien conçu que le rail en reproduira, un millénaire et demi plus tard, le dispositif essentiel. Les écoles d'Autun, de Bordeaux ou de Toulouse ne le cèdent en rien aux écoles des autres contrées du monde antique. Romaine, la Gaule participe au circuit économique de l'Empire. Elle lui donnerait des empereurs, au besoin, comme sa voisine l'Espagne. Elle applique avec zèle les institutions impériales, elle se couvre de « colonies ». Les inscriptions, les autels votifs et les temples foisonnent. Tout ce qu'a de spécifique et de constructeur le génie romain pénètre et s'insinue dans les moelles de nos aïeux. Ils restent gaulois, certes, puisque l'ascendance ne saurait se périmer ni se prescrire ; et c'est pourquoi nous ressemblons tant aux compagnons de Vercingétorix. Mais ils sont dressés à la romaine ; et c'est pourquoi nous demeurons des Latins. L'esprit juridique et logique de l'âme romaine s'est accommodé à merveille à ce goût du verbe que César dénonçait en nous. Plaider et raisonner, ce sera décidément une de nos spécialités. Notre Cartésianisme national a de profondes et lointaines racines.

La langue, la culture de l'esprit, les voies de communication, l'exploitation méthodique du sol, l'artisanat organisé, la vie quotidienne et l'esthétique n'épuisent point la générosité de Rome victorieuse envers la patrie de Vercingétorix vaincue. Un autre don s'ajoute à ces dons : le christianisme nous vient aussi des bords du Tibre. N'est-ce pas en tant que dépendance politique de l'Empire que la Gaule a reçu les apôtres qui l'ont évangélisée au III<sup>e</sup> siècle ? Elle est devenue tributaire de la Rome de

saint Pierre parce qu'elle avait été tributaire de la Rome des Césars.

Gauloise, romaine, chrétienne : la future Gaule prend forme de France avant les Francs. Voici qu'elle a déjà recueilli sur son sol les éléments fondamentaux de sa carrière historique. C'est la race, la culture et la religion qui, harmonieusement fondues, conféreront à ce pays son originalité, son principe et sa puissance de vie.

Vienne maintenant une des grandes secousses des annales humaines. Les Invasions peuvent se déchaîner. L'Empire peut crouler. Il a rempli son office. La décadence qui l'a entraîné à l'abîme laisse des races héritières et une Eglise prête à les inspirer. Munie de son triple viatique, la Gaule, celtique, latine, chrétienne, peut être arrachée impunément à la domination, déjà bien relâchée, de Rome. Elle sera capable d'affronter même les pires vicissitudes. Aucune épreuve désormais ne prévaudra contre son destin ; aucune ne pourra ni la briser ni lui ravir sa personnalité : une personnalité forte, indispensable à l'équilibre, à la stabilité du Monde.

## CHAPITRE PREMIER

### COMMENT LA GAULE EST DEVENUE LA FRANCE ÉPOQUES MÉROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE

**Le Monde impérial et les Barbares.** — La civilisation classique de l'Antiquité avait été essentiellement gréco-romaine. La Grèce conquise par Rome avait conjugué l'hellénisme au génie latin. Une culture bilingue avait triomphé, latine en Occident, grecque en Orient. Tous ceux qui ne parlaient ni grec ni latin étaient qualifiés « Barbares ». Les Barbares étaient donc hors de la culture et hors du monde classiques. Ils avaient pourtant leur civilisation à eux. C'était une civilisation de primitifs. A l'opposition de langue et de culture qui séparait le monde impérial et la Barbarie, s'ajoutait un contraste religieux. Le Christianisme avait conquis dans son ensemble le monde gréco-latin entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> siècles ; mais il n'avait guère pénétré au delà des frontières impériales. En définitive, il existait encore au 5<sup>e</sup> siècle deux univers distincts : l'univers civilisé gréco-romain et chrétien, l'univers barbare idolâtre et païen.

Le monde gréco-romain était installé tout autour de la Méditerranée, qui était la principale artère

de sa vie économique. Les Romains exprimaient cette maîtrise si précieuse de la mer intérieure de leur Empire lorsqu'ils appelaient cette mer impériale « notre mer » (*Mare nostrum*).

La « Barbarie », elle, enveloppait cette civilisation méditerranéenne au Nord, au Sud, à l'Est. Les frontières impériales ne coïncidaient qu'à l'Ouest avec les limites des terres, et c'était au bord de cet Atlantique sur lequel on n'osait se risquer qu'en longeant prudemment les côtes et dont on ignorait qu'au loin, à bien des jours et des mois de traversée, ses redoutables flots baignaient un autre continent. L'Amérique n'était pas seulement inconnue, elle était insoupçonnée. Elle le sera encore pendant plus de mille ans.

Les Barbares d'Europe, d'Asie, d'Afrique, seules « parties du monde » connues par les géographes, n'ont guère de liens entre eux. Ils appartiennent à des races diverses : la science actuelle les distribue non sans des hésitations et des variations entre quelques grandes familles ethniques qui seraient Germains, Slaves, Finnois, Turco-Mongols, Iraniens, Arabes, Berbères. Ces races, difficiles à démêler, se divisaient en peuples et en tribus. Peuples et tribus étaient, pour la plupart, — et notamment les Germains, — en continuel déplacement. Leur histoire intérieure, d'ailleurs mal connue, n'a d'intérêt que dans ses rapports avec celle des civilisés ou en tant qu'elle prépare et explique leur propre entrée dans le cycle de la civilisation.

Ce sont les Germains qui entre tous les Barbares ont joué le rôle principal dans la transformation du monde antique en monde du Moyen Age.

Chaque peuple ou chaque tribu chez les Germains avait un roi, choisi dans une famille privilégiée, réputée d'origine divine. Ces rois se succédaient en

vertu du « droit du sang » (Geblütsrecht). On reconnaissait leur avènement en les élevant sur un pavois. La guerre et le pillage tenaient une grande part dans les mœurs. La justice se rendait en plein air. Le tribunal (mall) se tenait sur une éminence (malberg).

Les Germains adoraient des dieux variés et notamment le dieu de la guerre (Teutatès ou Wotan). Ces divinités étaient réputées résider au Walhalla, l'équivalent de l'Olympe du paganisme gréco-romain. La mythologie germanique comportait, outre les dieux, des demi-dieux et des démons. Les Walkyries faisaient partie de ce décor. Tout ce paganisme germanique a eu plus tard son influence sur les littératures médiévales et modernes.

**Les invasions.** — Le fait capital a été que les deux mondes, longtemps juxtaposés, se soient fondus. Impériaux et Barbares se sont amalgamés. Ce phénomène a été le fait de ce qu'on appelle dans l'histoire « les grandes invasions ».

Or, ces grandes invasions ont été le point de départ d'une nouvelle période, celle qui, de 476 à 1492, a ménagé la transition entre l'Antiquité et l'Ere moderne, et que, pour ce motif, les savants ont appelé le Moyen Âge.

Comment se produit cet amalgame si gros de conséquences? Au <sup>v</sup>e siècle, ce n'est pas la civilisation que débordent la Barbarie, ce sont les Barbares qui entrent dans l'Empire. Et c'est précisément ce qu'exprime le terme même *Invasions*. Mais on se tromperait si l'on s'imaginait que les invasions ont été toujours hostiles. Parfois brutales, elles ont été souvent amicales. La plupart du temps, les faits de violence qui ont été constatés ont résulté des luttes déchaînées à l'intérieur de l'Empire. Dans les guerres civiles que se livrent les compéti-

teurs au trône impérial, les factions aux prises jettent Barbares contre Barbares, et ce sont alors des campagnes cruelles, où chaque parti met à mal les terres ou les villes de l'adversaire. Mais ce sont là plutôt des cas exceptionnels. D'une façon très générale, les Barbares n'ont ni haine, ni fanatisme. En général donc, les villes antiques ont survécu aux invasions. Leurs monuments n'ont guère été endommagés. S'il ne subsiste pas plus d'édifices impériaux, c'est qu'ils ont été détruits non pas tant au cours des invasions que bien plutôt dans les siècles qui ont suivi. La vérité est que, sans vergogne, l'on a arraché, pendant tout le Moyen Age, les pierres de ces monuments pour bâtir des maisons, des remparts, des églises. On a même jeté des statues dans les fours à chaux. Le Colisée à Rome, les Arènes à Nîmes, entre tant d'autres merveilles, ont été traitées comme des carrières de pierre à bâtir.

Plus fréquemment paisibles que guerrières, les invasions ont donc fait beaucoup moins de ruines qu'on ne le croit vulgairement. C'est qu'en bien des cas, le gouvernement romain et les populations se sont entendus à l'amiable avec les Barbares. Comment un pareil accord était-il possible ? Il faut, pour le comprendre, faire entrer en ligne de compte la situation économique et militaire de l'Empire agonisant.

La crise du monde impérial. — Une crise double, militaire et économique, menace, en effet, l'édifice impérial au crépuscule de sa fortune historique. Les populations de l'Empire se sont détachées du service armé ; non seulement une longue paix explique cet éloignement pour le métier des armes, mais encore le christianisme, qui prêche l'abstention de toute violence, le détachement des intérêts tem-

porels, et qui, dans les âmes les plus éprises de spiritualité, engendre un véritable antimilitarisme, travaille à cette sorte de désarmement dont périra l'héritage des Césars. D'autre part, un profond déséquilibre économique a sapé ce même héritage dans ses fondements. L'Occident consomme plus qu'il ne produit. Peuplé de riches qui entretiennent leur luxe aux dépens de l'économie générale, et de chômeurs officiels qui vivent à la charge de la collectivité (*panem et circenses*), Rome absorbe sans contre-partie. L'Orient est par excellence le pourvoyeur. Le courant à sens unique de l'or, qui fuit sans arrêt vers l'Est, est le signe tangible de cette balance déficitaire : les dévaluations successives, les thésaurisations que révèlent les cachettes de numéraire si souvent découvertes dans les fouilles, les chutes monétaires que dévoilent les hausses des prix, autant de témoignages concordants. Ni richesse mobilière stable, ni crédit organisé : c'est la prédominance de plus en plus accusée de la richesse foncière, tandis que la décadence de l'institution servile engendre aux champs une grave pénurie de main-d'œuvre. Un double besoin de soldats et d'ouvriers agricoles résulte de cette situation. Où trouver le remède ? Ce sont les Barbares qui se feront les soldats et les travailleurs du sol impérial.

**L'hospitalité.** — On a donné le nom d'hospitalité au mode d'installation grâce auquel les Barbares ont été accueillis en terre impériale. Ils y viennent par enrôlement militaire ou par engagement de travail, et généralement les deux modes d'activité se conjuguent. Après un certain nombre d'années passées à l'armée, les soldats deviennent colons. Or, ce ne sont pas des individus isolés qui sont ainsi reçus ou appelés, ce sont des tribus entières qui

arrivent et qui s'implantent ; d'un seul coup se trouvent résolus les deux problèmes : défense et culture d'une région. Un partage des terres, des animaux domestiques et des esclaves se fait en bonne et due forme entre les anciens habitants et les nouveaux. Les terres fiscales font les frais principaux des concessions, des lotissements que comporte l'hospitalité ainsi comprise, et si les particuliers, les grands propriétaires surtout, doivent consentir à des sacrifices, outre que l'équilibre des fortunes n'est en rien bouleversé, il est clair que la sécurité garantie et la main-d'œuvre procurée compensent largement ce qu'il peut en coûter au possédant primitif. L'opération peut se ramener, somme toute, à une assurance à prime foncière unique. Il est certain, en effet, que si d'autres Barbares s'avisait par hasard de s'avancer avec des visées hostiles, les Barbares nantis sauraient barrer la route aux indésirables et défendre âprement leur position et les biens de ceux qui les ont hospitalisés.

X L'invasion combinée avec l'hospitalité équivaut à une colonisation, car la tribu barbare qu'on hospitalise s'installe avec femmes et enfants. Bref, tandis qu'aujourd'hui ce sont les civilisés qui colonisent les pays neufs, l'Antiquité à son déclin nous offre le spectacle contraire ; ce sont les peuples neufs qui colonisent les pays vieux. Tandis qu'aujourd'hui la colonisation européenne transforme les contrées d'outre-mer, au v<sup>e</sup> siècle la colonisation barbare en terre impériale transforme l'Occident civilisé.

Les odyssées barbares. — Contrairement à ce qu'on a cru jadis, les tribus barbares qui émigraient pour s'établir sur le sol romain n'étaient pas numériquement très fortes. Aucune d'elles ne paraît avoir compté plus de cent mille têtes, femmes, vieill-

lards et enfants compris. Ces immigrants se sont donc finalement dilués dans la masse indigène. C'est pourquoi l'ethnographie n'a été modifiée sensiblement que sur quelques points de la carte, et l'on peut dire que la Gaule, enrichie de quelques éléments germaniques assimilés, est demeurée dans son ensemble ce qu'elle était, c'est-à-dire essentiellement celtique.

Il ne faut donc pas exagérer l'importance des odyssées barbares, entendons par là ces itinéraires étranges que parcourent certaines tribus avant de se fixer : Alaric, roi des Wisigoths, de la famille des Baltes (et ce nom situe aussitôt l'habitat d'où venaient ses ancêtres), campa successivement dans le Péloponnèse, en Epire, en Italie, et pilla Rome en 410. Genséric, roi des Vandales, dévasta l'Espagne, talonné par les Wisigoths, et passa par mer en Afrique, s'installant autour de Carthage, d'où il alla piller Rome par mer en 455, tandis que les Wisigoths occupaient la Gaule méridionale et l'Espagne ; les Burgondes, eux, s'adjugeaient la haute vallée du Rhône et celle de la Saône ; les Alamans s'avançaient en Alsace et jusqu'aux environs de Langres ; les Francs enfin passaient en pays belge où ils ont assez intensément colonisé pour donner naissance à ce qui devait devenir le peuple flamand. Ces établissements dispersés et sans liaison ni plan préconçu laissent intacts les habitats des populations indigènes, mais leur superposent des peuples barbares obéissant toujours à leurs rois. Situation de fait que personne ne croit être en contradiction avec le maintien de l'Empire. Et voici qu'un épisode nouveau va modifier du tout au tout, sans qu'on s'en rende bien compte, le statut du monde occidental, c'est l'épisode retentissant qui marque l'année 476.

**Le coup d'État de 476.** — Parmi les Barbares qui s'étaient installés en terre impériale, c'étaient les Hérules qui occupaient alors la ville de Rome. Leur roi, Odoacre, mit fin en 476 au règne du dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule, et renvoya les insignes impériaux à Zénon, qui présidait, à Byzance, aux destinées de l'Empire d'Orient. Certes, pour Odoacre et pour tous ceux qui l'entourent, ce coup d'État n'attente en rien au droit impérial. Romulus Augustule est détrôné. Mais l'Empire subsiste. Son unité est même rétablie, puisqu'un seul prince, Zénon, revêt désormais la pourpre. Et pourtant, en fait, la déposition d'Augustule ouvre une ère toute nouvelle, et ce n'est pas sans raison que l'on fixe d'ordinaire à 476 la fin des Temps Antiques et le début du Moyen Age. Qu'aucun empereur ne règne plus à Rome, c'est là une carence qui suffit à changer les perspectives historiques de l'Occident.

**Les destinées de la Gaule.** — Du moment qu'il n'y a plus d'empereur à Rome, du moment que le souverain de Byzance est sans action réelle sur les pays occidentaux de l'Empire unitaire qui ne subsiste plus que sur le plan de l'idéologie, chaque peuple barbare devient, en fait, maître de son destin, et son roi domine sans contrepoids le territoire de l'hospitalité. Il faut vivre. La carence du pouvoir impérial oblige les rois barbares à gouverner. Les populations leur obéissent. Le fait crée le droit, comme la fonction crée l'organe. Ainsi un nouveau régime s'instaure par le seul jeu des nécessités et des contingences. La Gaule apparaît, au dernier quart du v<sup>e</sup> siècle, à qui regarde la carte, comme une juxtaposition de royaumes : aspect inattendu.

Au Nord, autour de Tournai, il existe maintenant

un Etat des Francs. A l'Est, les Alamans s'avancent vers les terres lingones, voisins des Burgondes qui tiennent, eux, la Saône, le haut Rhône, le lac de Genève, une partie de la future Suisse ; de la Loire aux Pyrénées, règne Euric, roi des Wisigoths, l'un des successeurs d'Alaric, et de Toulouse, sa capitale, il gouverne également la majeure part de la péninsule ibérique ; entre la Loire et la Somme enfin, il n'y a pas de roi barbare, mais le pouvoir est exercé par un gallo-romain, ce Syagrius que Grégoire de Tours, chroniqueur du VI<sup>e</sup> siècle, qualifie « roi des Romains » et qui, évidemment, dans cette vacance de l'autorité qu'entraîne la chute de l'empire des Césars, s'est érigé, par la force des choses, en chef d'Etat, faisant exactement pendant aux rois barbares pour cette seule et suffisante raison qu'il n'y a pas à cette date deux façons de régir des territoires et des peuples.

Telle est la mosaïque aux approches de 480. Qu'adviendra-t-il de cette Gaule bigarrée et morcelée ? L'avenir de ce pays est fonction de son unité. Mais si cette unité doit être rétablie, au profit de quel peuple, au profit de quelle dynastie le sera-t-elle ?

**La fortune du peuple franc.** — L'examen de la carte n'excite pas à parier en faveur du peuple franc. Il semble nettement primé par les Wisigoths ou les Burgondes. Que vaut son modeste canton de Belgique, en regard de la vaste Bourgogne ou de l'immense Aquitaine ? Pourtant, c'est le Franc qui va être le gagnant.

Il ne faut pas chercher le secret de cette fortune dans le génie supérieur d'un grand homme. Certes, Clovis, dont nous allons retracer la fructueuse carrière, a su profiter adroitement des circonstances et se rendre digne de sa chance, mais, s'il possédait

des qualités précieuses, s'il était brave, hardi, avisé, il n'était certainement au-dessus ni de Gondebaud, roi des Burgondes, ni de Théodoric, roi des Ostrogoths, ses émules et ses contemporains, et s'il a fait œuvre durable, quand ses rivaux n'ont fait qu'œuvre passagère, il ne serait pas juste d'en conclure à l'infériorité de ces princes dont la gloire à vrai dire égale la sienne.

La rivalité des princes barbares à qui dominera la Gaule a été tranchée sur le terrain religieux et non sur le terrain politique. Or, sur ce terrain, les Francs ont eu un avantage décisif, celui d'être sympathisants, puis associés à l'orthodoxie de Rome apostolique.

**Le débat religieux.** — A cette heure, en effet, indifférents aux querelles des rois barbares, les millions de chrétiens qui peuplent la Gaule ne sont attentifs qu'à un débat d'ordre religieux. Arianisme ou orthodoxie ? L'arianisme, quoique condamné au concile de Nicée en 325, persiste à tenir en échec le credo des orthodoxes. La théorie d'Arius, celle du Christ créature, éliminant l'un des plus troublants mystères de la Foi, a rendu la religion plus accessible à la raison humaine. C'est, avec le zèle propagandiste des Ariens, le secret de leur succès auprès des Barbares, Wisigoths et Burgondes sont ariens convaincus. Ils ont abandonné leur idolâtrie païenne, mais en faveur d'une hérésie. Et c'est pourquoi, fussent-ils tolérants, ce qu'ils ne sont pas toujours, ni les Wisigoths ni les Burgondes ne sont aptes à dominer la Gaule. La masse indigène ne se ralliera qu'à un roi barbare qui pense comme elle sur le problème de la divinité du Christ. La chance de Clovis, c'est d'être le protégé des évêques.

**Les Mérovingiens.** — Quelle qu'ait été leur his-

toire primitive, encore fort mal débrouillée, les Francs ont eu pour premiers rois connus Clodion et Mérovée. Pharamond est un personnage de pure mythologie. Mérovée combattit contre les Huns qui avaient envahi la Gaule en 451 et cette collaboration, qui sauva la future France d'une domination turco-moñgole, a valu à ce prince, dont on ne sait par ailleurs à peu près rien, d'avoir été retenu pour donner son nom à la dynastie. Childéric, père de Clovis, est probablement fils de Mérovée. Il lui succéda en tout cas en 457 et mena, de la Toxandrie où il régnait (actuel Brabant), des campagnes obstinées contre ce Syagrius, « roi des Romains », qui vers 480 gouvernait, nous l'avons vu, le pays d'entre Somme et Loire. Enfin, Clovis prit la place de son père en 482, date rectifiée (au lieu de 481), et bien que l'histoire de son règne soit mêlée de bien des légendes, on peut dire qu'avec l'avènement de ce premier de nos grands rois s'inaugure l'histoire de France, faisant suite à l'histoire de la Gaule.

Clovis. — Bien que la chronologie du règne de Clovis ait suscité des controverses, les faits essentiels qui la jalonnent peuvent se classer assez aisément. Une campagne vigoureuse en 486 détruit l'Etat de Syagrius grâce à la brillante victoire de Soissons. Déjà, le roi païen des Francs bénéficie de l'appui des évêques, ainsi que le montre la célèbre anecdote du « vase de Soissons » contée par Grégoire de Tours et traditionnellement rapportée par les manuels scolaires. Les évêques font mieux. Ils marient le vainqueur de Syagrius à une princesse burgonde de foi orthodoxe, Clotilde, et celle-ci convertit son mari, dont le baptême est légendairement rattaché aux guerres entreprises contre les Alamans, Ceux-ci, refoulés vers l'Est, sont si mal-

menés par les Francs que le roi des Ostrogoths, le grand Théodoric, doit intervenir pour prier le nouveau baptisé, dont il est le beau-frère, d'épargner les restes du peuple vaincu. Voici qu'une campagne du monarque franc, en 500, contre les Burgondes, tourne court. Bien que vainqueur à Fleurey-sur-Ouche, près de Dijon, Clovis se rend compte que Gondebaud, à l'apogée de sa puissance, est un trop redoutable adversaire ; il préfère traiter avec lui et le prendre pour allié contre les Wisigoths. Alaric II, successeur d'Euric, est la victime. Écrasé à la bataille de Poitiers en 507, il est tué et les troupes franques poursuivent leur course victorieuse jusqu'à Toulouse, jusqu'à Carcassonne, tandis que les Burgondes s'emparent de la Provence et de Marseille. Théodoric intervient par la diplomatie et par les armes. Il fait reculer les Burgondes et met un terme aux conquêtes franques, obligeant Clovis à laisser la Septimanie, c'est-à-dire le Bas-Languedoc et le Roussillon, à Amalaric, fils d'Alaric II, qui conserve les possessions espagnoles de la dynastie wisigothique des Amales. Il n'en est pas moins déjà acquis qu'à part la Burgundie, la Provence et la Septimanie, la Gaule est à Clovis. Une *France* se dessine. Et ce qui lui échappe encore des territoires de l'ancienne Gaule ne peut manquer de s'y agréger. Le problème de l'unité se posait en 482. Il est résolu à la mort de Clovis, en 511.

Or, non seulement le sort territorial de la France, héritière désignée de la Gaule, est désormais préjugé, mais encore les traits essentiels de la monarchie française de l'avenir se laissent apercevoir.

C'est une monarchie chrétienne, fondée sur ce qu'on appellera l'entente du trône et de l'autel. Clovis est « le nouveau Constantin ». Il convoque le concile d'Orléans. Il prend les prélats, dont il

sait à quel point ils ont contribué à sa fortune, pour collaborateurs de sa tâche de gouvernant. Un nouveau régime politique et administratif est fondé. Des comtes, représentants du roi, sont placés à côté des évêques dans les cités, et les circonscriptions qu'ils régissent, les *comtés*, sont les départements de ce système. Rien de cela ne ressemble au cadre impérial. Un nouveau mode de gouvernement est donc créé. Ce sera le point de départ de toute l'évolution future. Les comtes dépendent du palais, qui joue le rôle de gouvernement central. Ainsi, la centralisation a déjà commencé. C'est tout l'avenir qui dès ce moment, et du premier coup, s'esquisse. On ne saurait donc exagérer l'importance du principat de Clovis. Le règne bref de ce prince, mort à Paris à 45 ans, contient en germe les éléments fondamentaux d'une histoire séculaire.

**La décadence mérovingienne.** — La conquête de la Gaule fut complétée par les fils et les petits-fils de Clovis. Le royaume de Gondbaud succomba, en effet, sous le fils de ce grand roi, saint Sigismond, canonisé pour avoir converti son peuple à l'orthodoxie, mais rendu impopulaire par sa cruauté envers son propre fils Sigéric, révolté contre lui.

Malgré l'achèvement de l'unité territoriale, la décadence mérovingienne commence déjà à la mort de Clovis. Les Mérovingiens conçoivent le royaume comme un bien de famille qui se divise entre les enfants. L'application de ce droit germanique entraîne des partages différents de génération en génération. Grave cause de faiblesse. Ces partages, joints à la densité inégale des Barbares dans les différents « royaumes » et aux particularismes locaux, favorisent dans la Gaule mérovingienne une sorte de régionalisme, qui fait surgir au VI<sup>e</sup> siècle quatre grandes entités : Austrasie (France de l'Est),

Neustrie (entre Meuse et Loire), Bourgogne (ancienne Burgundie de Gondebaud), Aquitaine (de la Loire aux Pyrénées). La Provence, occupée par les Ostrogoths, et la Septimanie, retenue par les Wisigoths d'Espagne, sont en dehors de ce cadre, car elles échappent à la dynastie de Clovis.

L'affaiblissement de la royauté est précipité par les querelles des princes, surtout virulentes pendant la génération tragique des petits-fils de Clovis. Celle-là même dont les aventures ont été popularisées par les célèbres *Récits des Temps mérovingiens* d'Augustin Thierry.

Dans chacune des grandes régions qui se dégagent, une aristocratie de riches propriétaires s'organise et prend le dessus. Les rois ne peuvent rien sur ces puissants terriens. Ils imposent déjà en 614 à Clotaire II un décret (*Decretio Clotarii*) tout à leur avantage.

**Dagobert**, le plus grand des Mérovingiens après Clovis, marque, il est vrai, un palier dans cette décadence. Sage politique et monarque fastueux, il s'illustre comme justicier et les deux évêques qu'il prend pour ministres, saint Eloi et saint Ouen, sont d'intéressantes figures.

Mais après Dagobert, la dynastie ne compte plus que des dégénérés. Ils laissent le pouvoir glisser aux mains des intendants de leurs domaines. Ce sont les Maires du Palais. Ces Maires gouvernent, et l'on ne peut plus voir dans les derniers représentants de la lignée royale que des rois nominaux, c'est-à-dire, suivant l'expression devenue classique, des « rois fainéants ».

**Les Maires du Palais.** — Dans le régime fondé par Clovis, le Maire n'avait pas de rôle de premier plan. Il ne figurait pas au rang de ces officiers du Palais sur qui reposait le gouvernement central : référé-

rendaire placé à la tête de la chancellerie, comte du Palais chargé de la justice palatine, cubiculaire ou administrateur de la chambre royale (dont le trésor est une dépendance).

Mais le trésor est alimenté par le domaine. Les impôts romains ont cessé d'être perçus. Cet allègement est pour beaucoup dans la faveur qu'a rencontrée le système barbare. Seulement, par voie de conséquence, si le roi vit de son domaine, le régisseur de ce domaine (le maire ou majordome) devient le dignitaire essentiel. C'est par là surtout que s'explique cette ascension du Maire, et la prédominance de sa fonction est surtout irrésistible quand elle tombe aux mains du chef de l'aristocratie régionale, ce qui arrive en Austrasie, avec la famille des Pippinides. Leur trouvaille a été de se faire donner la « mairie » et de la garder envers et contre tous. La puissance croissante de cette famille réserve aux Mérovingiens un péril insoupçonné.

**Les Pippinides.** — La famille pippinide est une famille d'origine belgo-lorraine. Elle est issue des deux côtés de la haute aristocratie terrienne d'Austrasie. Saint Arnoul, évêque de Metz, et Pépin le Vieux, ou de Landen, grand propriétaire entre la basse Meuse et le Rhin, marient leurs enfants. De ces deux magnats provient la lignée prestigieuse qui va suppléer, plus tard remplacer, la race défailante de Clovis.

Le second Pépin, Pépin de Herstal ou d'Héristal, a pour successeur à la mairie son bâtard Charles Martel. Ce hardi guerrier prend le pouvoir en 714. Il rétablit sur toutes les frontières la puissance franque ébranlée et gagne une incomparable auréole en arrêtant à Poitiers, en 732, une invasion des Musulmans d'Espagne : champion du Christ contre l'Islam, Martel exploite magistralement sa victoire,

Il rejette les Sarrasins (ainsi appelle-t-on les disciples de Mahomet en Occident) et en profite, aidé de son demi-frère Childebrand, pour soumettre l'Aquitaine trop indépendante à son gré, puis la Provence qui a suivi l'exemple. Pour financer ses dures campagnes, il n'hésite pas à laïciser des biens d'Eglise ; mais il se fait pardonner à Rome ces mesures brutales en favorisant l'apostolat de saint Boniface dans la Germanie encore païenne.

Ayant donc maintenu l'entente avec l'Eglise romaine grâce à ces services substantiels, Martel a préparé la grande fortune de Pépin le Bref, son fils, qui le remplace en 741, et c'est lui qui, en 751, accomplit le coup d'Etat attendu, car, à cette date, le dernier roi fainéant, Childéric III, est tondu et relégué dans un monastère.

**Pépin le Bref.** — Ainsi, la dynastie mérovingienne est dépossédée. Une nouvelle « race » de roi la remplace. Et pour assurer l'avenir de sa maison, Pépin le Bref, afin d'opposer un droit supérieur au vieux droit du sang des Mérovingiens, se fait conférer l'onction du sacre. L'Eglise s'y prête. Elle sanctionne de son « autorité » le pouvoir royal. Saint Boniface, puis le pape Etienne lui-même procèdent au sacre de Pépin, de la reine Berthe, des enfants royaux Charles et Carloman.

Le sacre sera dorénavant de règle et même de rigueur pour tout roi de France. La fidélité et l'obéissance au roi, devoirs civiques, deviennent par là des devoirs religieux ; comme tels, ils engagent, de façon expresse, la conscience du sujet chrétien.

Le règne de Pépin le Bref a été celui d'un précurseur. Ce petit homme, robuste et solidement trempé, joue à merveille le rôle qui lui est dévolu. Avec astuce et ténacité, il prépare le règne de l'homme de génie qui déjà grandit à son ombre. Rome a

favorisé l'avènement de la nouvelle dynastie franque. Un pacte a lié la dynastie et le Saint-Siège. Pour payer sa dette, Pépin, à l'appel du pape Zacharie, descend en Italie, bat les Lombards qui mettent en péril la Ville Eternelle, et impose à leur roi Aistolf, l'abandon à l'Eglise Romaine des territoires qui formeront l'Etat pontifical. Ensuite, Pépin fait le tour des frontières ; il impose le respect de sa puissance à tous ceux qui ont cru le changement de dynastie favorable à leur émancipation : il exige un tribut des Saxons, un serment de vassalité de Tassillon, duc des Bavarois, la soumission des Aquitains qui ont refait un duc national en la personne de Gaifier. Il prend Narbonne en 759 et rejette les Sarrasins au delà des Pyrénées. Il meurt le 24 septembre 768, ayant merveilleusement préparé les voies à des desseins plus vastes, grâce à la sûreté de son coup d'œil et grâce à l'énergie de son action.

[ **Charlemagne.** — C'est une prodigieuse épopée que celle de Charlemagne, le plus grand homme de l'histoire entre César et Napoléon. On peut dire qu'il est à la fois plus étonnant et plus heureux que ces deux pairs de sa gloire, car, lui, du moins, il a réalisé pleinement les desseins qu'il a conçus et, sans avoir à connaître d'ides de mars ni de Sainte-Hélène, il a terminé paisiblement sa vie au comble de la prospérité, à l'apogée de son prestige. C'est que son génie savait associer à l'audace des vues et à l'énergie de l'action un sens des possibilités rarement dévolu aux conquérants. Il savait s'arrêter. Il savait se borner. Il joignait à la puissance dominatrice des armes et à la maîtrise d'une impeccable diplomatie l'art encore plus exceptionnel de modérer ses désirs et de résister coûte que coûte à la tentation d'aller au delà. Et c'est pourquoi,

*on dirait que c'est tout le P. P.*

capable d'écouter les leçons de l'expérience, il a réalisé une œuvre que ses successeurs ont pu laisser couler, mais dont le monde recueillera d'impérissables fruits jusque dans des ruines. Le génie du fils de Pépin, le plus grand peut-être de tous les génies politiques des annales humaines, déborde le cadre, trop restreint pour lui, de l'histoire de France. Il est, du moins, une des forces vives sans lesquelles la France ne serait pas elle-même. Comme Clovis et plus fortement encore, il a, se mouvant par bonheur suivant le même axe, contribué à orienter la France médiévale dans le sens de ses fins éternelles.

**Vers la résurrection de l'Empire.** — Un malencontreux partage du royaume de Pépin a semblé tout d'abord paralyser l'aîné de ses fils. Mais, la mort du cadet, Carloman, en 771, libère Charles de toute hypothèque. Le voici qui reprend en lui donnant une tout autre envergure la politique d'entente avec Rome déjà pratiquée par Pépin. Il rompt avec Didier, roi des Lombards, en répudiant sa fille ; il passe en Italie, conquiert et annexe la Lombardie et confirme au pape la « donation » de Pépin. Même façon tranchante et définitive de résoudre les problèmes en Germanie. Trente ans de campagnes en Saxe conduisent à la conversion forcée et à la soumission totale ce pays, malgré la résistance courageuse et entêtée du héros national saxon, l'illustre Wittikind. C'est ensuite le tour de la Bavière : Tassillon est abattu, son « duché » est annexé. Saxe et Bavière sont les deux amorces de la future Allemagne. Au delà des frontières bavaroises, les barbares Avars, cousins des Huns, sont brisés et réduits au tribut. Le christianisme, après avoir pénétré l'Allemagne, s'insinue en pays avar, et ce pays n'est autre chose que la future

Hongrie. Sur un seul point Charles a été déçu ; il s'agit de l'Espagne où l'offensive franque a été tentée sans succès en 778, expédition terminée en une retraite qui s'immortalise par le nom célèbre de Roncevaux. Le 15 août 778, au col de Roncevaux, l'arrière-garde avait été surprise et détruite, non par les Musulmans, mais par les Basques. La légende et la poésie ont magnifié la mort de Roland et de ses compagnons. L'imagination a brodé sur la réalité, et les perspectives de l'épisode ont été faussées. Bel exemple des déformations que la littérature peut imposer à l'histoire. Roland est devenu neveu de Charlemagne. L'olifant du preux et son épée Durandal, émouvantes inventions, ont été chantés durant tout le Moyen Age de château en château. En fait, bien que cuisante, l'aventure n'a eu qu'un résultat, celui de dicter à Charles sa politique hispanique. Il ne disputera pas la péninsule aux Sarrasins. Il se bornera à protéger contre eux la Gaule méridionale et sa prudence, évitant les risques, se contentera de placer sur le revers des Pyrénées les deux glacis défensifs qui donnent naissance à deux Etats futurs : Navarre et Catalogne. D'un échec l'esprit constructif d'un grand homme fait surgir de durables réalisations.

Le couronnement de l'an 800. — Or, même arrêtées au Sud des Pyrénées, les conquêtes carolingiennes ont plus que doublé l'héritage pippinide. Comment ne surgirait pas l'idée que l'Etat franc dépasse désormais les proportions d'un royaume ? A vrai dire, il fait pendant sur la carte à l'Empire d'Orient. Il équivaut donc à l'Empire d'Occident effondré en 476. Et c'est bien pourquoi le jour de Noël 800, le pape Léon III, mettant d'accord la titulature et la réalité, rétablit l'Empire au profit de Charles. Comme celui-ci priaît, entendant la

messe à Saint-Pierre, le pape posa sur sa tête le diadème impérial, tandis que les assistants, enthousiastes, poussaient l'acclamation : « A Charles, Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! »

**L'Empire carolingien.** — Ainsi naissait, en fait, un nouvel Empire, l'Empire carolingien. Une nouvelle capitale s'érige : Aix-la-Chapelle. L'Empire dont cette capitale est le centre n'a plus pour artère la Méditerranée, que les Sarrasins, à cette heure, maîtrisent ; il a pour axe le Rhin. Il est, à vrai dire, essentiellement franco-italo-allemand.

La politique impériale est maintenant conservatrice. Charles ne songe plus à des conquêtes. Le seul problème qui le préoccupe est de faire reconnaître le nouvel Empire par Byzance. Tâche ardue. Charles n'est-il pas un Barbare pour les Grecs ? Pour éviter les heurts, il a laissé subsister un Etat-tampon entre lui et les Byzantins de l'Italie méridionale, le duché de Bénévent, confié à un prince lombard vassal. Cependant le basileus de Byzance renâcle. Pour venir à bout de cette mauvaise volonté persistante à travers plusieurs règnes de basileis, il faut que le palais franc d'Aix-la-Chapelle déploie toutes les ressources d'une diplomatie à la fois astucieuse et inflexible, qui sait user de pression et au besoin de démonstrations, voire de représailles. L'un des moyens employés fut de nouer des relations amicales avec le calife de Bagdad, le fameux Haroun-al-Raschid ; avec lui, la cour carolingienne échange de somptueux cadeaux ; elle y gagne cette protection des chrétiens des Lieux-Saints qui fut le point de départ de la chrétienté de Syrie ; elle y gagne aussi d'intimider Byzance et en même temps Cordoue, car la rivalité des Musulmans d'Irak et d'Espagne était notoire. Mais si Cordoue, impressionnée,

accepta l'annexion à l'Empire carolingien de la Navarre et de la Catalogne (dite Marche d'Espagne), Byzance continua à louvoyer, ne se résignant pas à une reconnaissance formelle de l'acte de 800. Il fallut une action navale et militaire à Venise pour briser enfin cette force d'inertie. L'empereur Michel consentit à appeler Charles son « frère ». Ainsi se trouvait sanctionnée à l'extrême fin de sa carrière, en 812, l'œuvre magnifique du fils de Pépin. La construction impériale de Charlemagne est une des étapes nécessaires qui conduisent à l'édification de la future Europe.

**Le régime carolingien.** — De même, le régime carolingien est une étape de l'évolution qui doit façonner de génération en génération la France de l'avenir. Non qu'il s'agisse d'une manière nouvelle de gouverner les hommes. Au contraire, on assiste simplement à une mise au point du régime mérovingien. Mais cette mise au point est une magistrale adaptation. En elle se révèle un génie administratif qui ne le cède à aucun autre qui puisse s'offrir à l'admiration des hommes.

L'époque carolingienne est nettement centralisatrice. Les liens qui rattachent les comtés au palais sont vigoureusement resserrés. Un contrôle attentif s'exerce sur les comtes grâce aux tournées de ces inspecteurs généraux de tous les services publics qu'on appelle les « missi dominici ». A cela s'ajoute une transmission des désirs des sujets et des volontés du pouvoir, grâce aux plaids, assemblées régulières qui mettent en contact gouvernants et gouvernés. Enfin, une législation sage, minutieuse, mise en forme dans les actes appelés capitulaires, règle tous les intérêts et tous les problèmes.

L'ordre de l'Etat repose sur le serment de fidélité, déjà exigé sous les Mérovingiens. Ce serment

est prêté par tous. Il impose l'obéissance au ban, c'est-à-dire à l'expression de l'autorité. Un serment plus étroit encore, celui de vassalité, rattache au souverain les principaux dignitaires, et ceux-ci, à titre de rémunération, reçoivent des terres du fisc en jouissance. Ainsi se prépare l'engagement féodal de la période suivante.

**La renaissance carolingienne.** — Une œuvre hautement civilisatrice accompagne cette œuvre gouvernementale et en dérive. Pour relever le niveau de son clergé, Charlemagne met sur pied une réforme scolaire. Il fait appel aux lettrés des pays voisins, plus cultivés que la Gaule : anglais, comme Alcuin ; italiens, comme Paul Diaire ; espagnols, comme Théodulfe. Au palais d'Aix siège une école modèle et une réunion de beaux esprits que les historiens ont qualifié un peu ambitieusement d'Académie palatine. Dans les évêchés et les abbayes, des écoles épiscopales et abbatiales distribuent l'enseignement. De cet effort découlera l'instruction toute cléricale des siècles suivants. Charlemagne, lui-même peu instruit, mais curieux de toute chose intellectuelle, s'est intéressé au mouvement scolaire et à son succès. Le moine de Saint-Gall a conté l'anecdote de la visite impériale à l'école d'Aix. L'authenticité du récit est peut-être contestable. Mais le seul fait qu'elle ait été rapportée prouve que les bonnes études étaient considérées désormais comme le meilleur titre aux crosses épiscopales et aux honneurs comtaux.

Aussi bien, le résultat de ce redressement intellectuel se manifeste non seulement par de beaux manuscrits, mais encore par des œuvres latines, en prose et en vers, comme, par exemple, la précieuse *Vie de Charlemagne* par Eginhard, imitée des *Vies des Césars* de Suétone.

De Ravenne et de Rome, Charles a rapporté dans ses Etats le goût de la musique sacrée et du chant qu'il a vulgarisé, notamment en créant une sorte de conservatoire à Lyon ; il a rapporté aussi de ses voyages la nostalgie des belles basiliques du style byzantin richement décorées de colonnes et de mosaïques. Par son initiative la chapelle palatine d'Aix en offre un significatif reflet et les influences italo-byzantines vivifient l'art occidental que la décadence mérovingienne avait pour ainsi dire mis en sommeil. Bref, un art carolingien s'affirme, qui prélude à l'art roman.

Dans le domaine intellectuel et esthétique, aussi bien que politique, l'ère carolingienne représente donc un stade indispensable de l'évolution médiévale.

Vie économique et sociale. — Mais la politique et l'intellectualité ne suffisent pas à fixer la physionomie d'un pays. A travers les époques mérovingienne et carolingienne une évolution économique et sociale s'est poursuivie, d'une signification profonde pour les périodes ultérieures : évolution qui, à dire vrai, ne faisait que prolonger la pente des siècles qui avaient précédé immédiatement les invasions.

Les invasions, en effet, n'avaient rien changé à l'échelle des valeurs, aux mœurs, aux conditions de la vie quotidienne. La crise où s'était abîmé l'Empire des Césars s'était, à bien des égards, continuée. De plus en plus, la grande richesse était la terre. Si les Barbares avaient apporté la main-d'œuvre, ils n'avaient fait que renforcer la puissance du grand terrien. L'aristocratie foncière des temps mérovingiens en est la preuve. Plus que jamais donc la vie est rurale. Les villes d'Occident déclinent toujours davantage. Les plus favorisées ne sont plus que des bourgades. C'est la *villa*,

c'est-à-dire le grand domaine, qui est la réalité vivante. Elle appartient à un grand propriétaire. De lui dépendent les paysans, colons ou fermiers, dont les cabanes sont dispersées çà et là sur le sol. Sur leurs personnes, il a un droit disciplinaire qui, grâce à la coutume, l'érige en véritable intermédiaire entre ces hommes et le roi. Souvent un privilège d'immunité soustrait le domaine entier à l'action des fonctionnaires. Certes, l'aristocratie foncière, grandie à travers les siècles, sert le Carolingien. N'est-il pas le Pippinide, jadis à la tête de l'aristocratie ? Mais cette collaboration de la noblesse terrienne avec le pouvoir ménage sa force. Qu'un jour la centralisation faiblisse, et ce sera alors à cette classe de grands terriens qu'ira la toute-puissance.

En attendant, partout c'est sous la protection du possesseur de villa que s'organise la vie des populations d'alentour. Ni grand commerce, ni grande industrie. Chaque unité domaniale a pris l'habitude de se suffire. Chacune a ses champs, ses prés, ses moulins, ses ateliers. Chacune a son grain, son bétail. On s'y vêt de la laine ou du fil que l'on tisse sur place. On y fabrique les meubles, les outils très simples de la culture. Quelques marchands juifs ou syriens se chargent du trafic extérieur à faible volume dont se contente en fait d'épices ou d'objets de luxe cette civilisation toute locale, trafic que la fermeture presque complète de la mer, ravie par les Musulmans aux Chrétiens, a tout récemment amenuisé. Et bien qu'à travers l'Allemagne, création carolingienne, des routes de terre commencent à se dessiner, bien que l'antique cabotage dont bénéficie entre autres Venise, nouvelle place de commerce, et d'avenir, supplée, tant bien que mal aux déficiences des transports

directs d'Orient, il demeure que la vie de tous les jours, de plus en plus localisée et campagnarde s'accommode d'une circulation infiniment modeste. Le monde carolingien, grande puissance politique, n'a pas été une grande puissance économique. C'est un monde essentiellement agricole et son régime est celui d'une économie close.

Dans ces conditions, le travail de la terre est plus que jamais le travail par excellence. Le numéraire est rare. On paie beaucoup en nature. Pour rémunérer la main-d'œuvre, à défaut de deniers circulants, on concède des lots de terre en usufruit. Le roi fait comme les particuliers. Il paie ses fonctionnaires, ses vassaux, en leur donnant la jouissance de « fiefs ». Tout repose sur le sol, parce que le sol est la seule richesse substantielle. Le souverain lui-même est puissant surtout parce qu'il possède beaucoup de terres. Ses villas sont des fiefs. Les conquêtes les ont multipliés.

Le Carolingien, au surplus, vit en grand propriétaire. Charlemagne en est la preuve, lui qui administre ses biens en vertu de capitulaires réglant jusqu'au dernier détail de l'exploitation agricole. Il y a peu d'impôts. Les revenus terriens du prince suffisent à peu près à équilibrer son budget.

Le travail de la culture est la besogne des paysans, colons ou fermiers. Ils reçoivent des lotissements, la propriété restant au maître de la villa. Ainsi, les travailleurs de la terre deviennent des *tenanciers*. Sur les lopins qu'ils ont reçu, ils doivent des redevances, surtout en nature. Ils doivent aussi des journées de travail à accomplir sur les terres que s'est réservé le maître. Ce sont les corvées. Ainsi se dessine un régime du travail fort caractéristique, dérivé de la carence de monnaie, et il en découlera à l'époque suivante un régime social,

qui déjà s'esquisse, régime très différent à la fois du système antique, fondé sur l'esclavage, et du système moderne, fondé sur le salaire en argent.

Comme conséquence de ce mode d'exploitation du sol, le grand domaine, en partie occupé par les descendants des Barbares, se décompose définitivement en deux parties : l'une, répartie en tenures entre les tenanciers ; l'autre, réserve du maître cultivée au moyen des prestations de corvée. De la réserve font partie des bois et pacages où tous les tenanciers peuvent faire du bois pour leur usage et mener paître leur bétail : origine des futurs biens communaux.

La décomposition de l'unité carolingienne. — A la mort de Charlemagne, en 814, l'Empire fondé par son génie semble avoir l'avenir devant lui. Si l'Empire arabe, avec les deux califats de Cordoue et de Bagdad occupe en Asie et en Afrique d'immenses étendues en façade sur la Méditerranée, si la mer jadis latine est devenue pour une large part une mer sarrasine, il n'en est pas moins certain que le monde gréco-latin, qui a regagné en Europe centrale ce qu'il a perdu en terres africaines et asiatiques, paraît s'équilibrer sous la forme de ces Empires chrétiens d'Orient et Occident qui équivalent aux deux moitiés d'Empire unitaire des derniers Césars.

Or, les espoirs qui pouvaient se fonder sur cette stabilité, dont la reconnaissance de l'acte de 800 par le basileus Michel en 812 apportait la confirmation, ont été complètement déçus. Le règne troublé du second empereur carolingien, Louis le Pieux, la guerre fraternelle entre ses fils, les invasions des Normands, Hongrois et Sarrasins, les audaces de l'aristocratie, tout conspire à la décomposition rapide de l'unité. Bientôt la décadence s'avère irré-

médiabile. Par quelles causes d'ordre général, par quelles contingences s'explique cette faillite qui a pesé si lourdement sur les générations ultérieures ?

**Les faits de contingence.** — Louis le Pieux ou le Débonnaire se montre incapable de conserver l'héritage paternel. Ses fils se disputent sa succession de son vivant. Concept unitaire et concept des partages s'affrontent. Les partis se forment et se heurtent. La guerre civile devient permanente à partir de 829. Louis le Pieux, renversé, puis rétabli, est de nouveau détrôné en 833. Restauré encore, il meurt en 840, laissant un état en proie au désordre et à la confusion. Les princes se dressent deux à deux : d'un côté, Lothaire, fils aîné du défunt, et son neveu Pépin II d'Aquitaine ; de l'autre côté, les deux frères cadets, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Ceux-ci vainqueurs à Fontenoy-en-Puisaye le 25 juin 841 et solidarisés par les fameux serments de Strasbourg du 14 février 842, imposent à Lothaire, qui sacrifie Pépin, le célèbre traité de Verdun de 843. L'Empire unitaire est décomposé en trois Etats : la France de Charles le Chauve, l'Allemagne de Louis le Germanique, le couloir artificiel qui, de la Frise à l'Italie du Sud, constitue le lot de Lothaire. C'en est fait. L'unité de l'Occident ne renaîtra plus.

A mesure que le ix<sup>e</sup> siècle s'avance, empereurs et rois sont de plus en plus incapables de faire respecter leur autorité. Des invasions nouvelles — Normands, Hongrois, Sarrasins — désolent tous les Etats. Contre l'insécurité qui angoisse les populations, seule la résistance locale a quelque efficacité. Et c'est alors le grand propriétaire, le fonctionnaire local qui fait figure de sauveur, au lieu du roi trop lointain. Chaque grand domaine devient un noyau de résistance. La villa prend allure de château-fort,

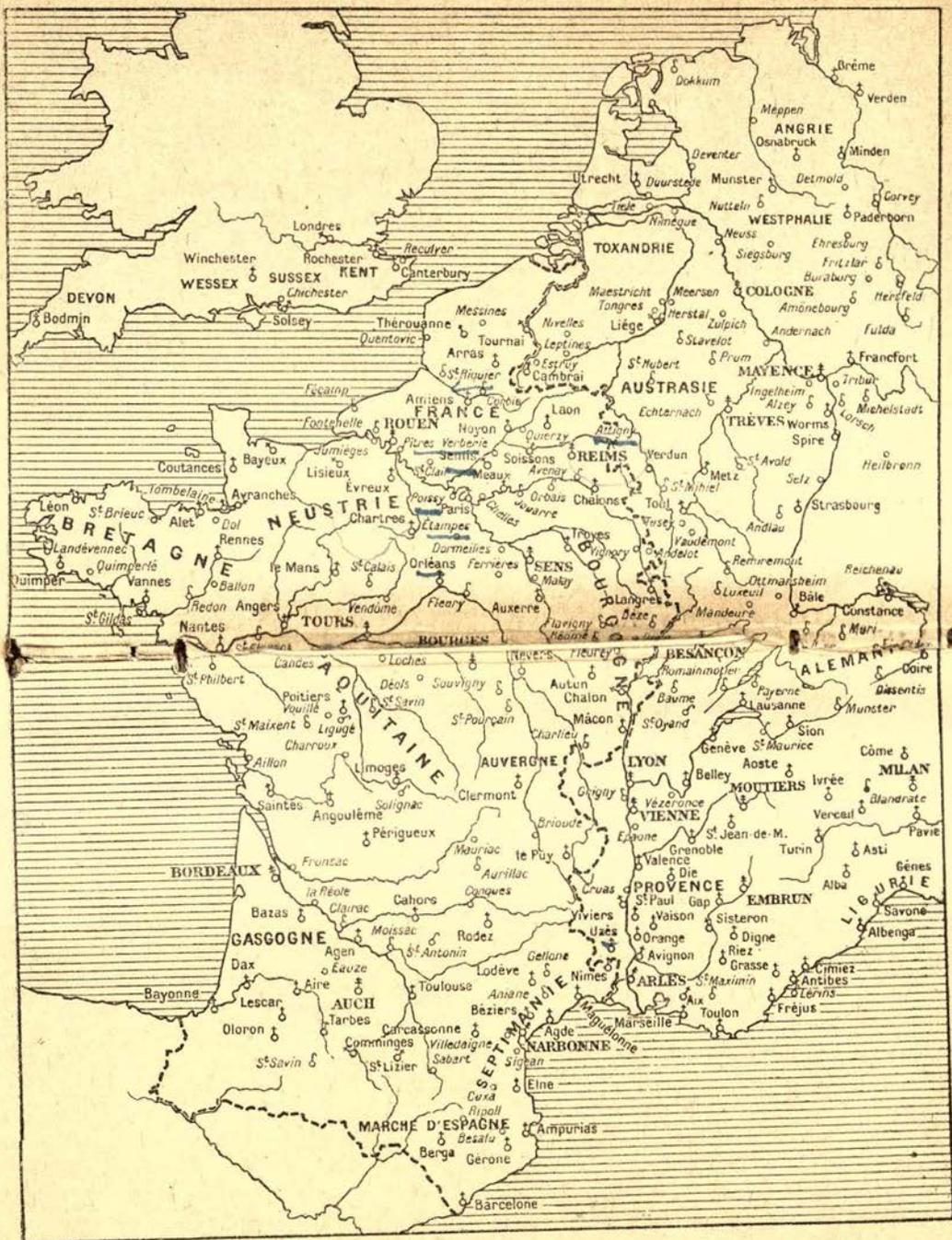


Fig. 1. — La Gaule chrétienne après le traité de Verdun

La protection entraîne la domination. Les vassaux du roi font leurs affaires sur place. Un nouveau régime s'instaure, par la force des choses : la seigneurie.

**Les causes profondes.** — Le poids des contingences, dans les événements qui viennent d'être rappelés, a été, certes, fort lourd. Il ne doit pourtant pas faire négliger les causes profondes. L'esprit régional a indubitablement joué son rôle. On en perçoit à tout moment les résonnances. La pression des faits économiques ne saurait pas davantage être sous-estimée. Centralisatrice en politique à son point de départ, l'époque carolingienne était, au contraire, économiquement livrée, nous l'avons vu, aux forces centrifuges. Une autarcie était sa loi. Qui plus est : une autarcie villageoise. Or, le politique et l'économique ne peuvent longtemps aller en sens contraire. Il faut que l'une des deux tendances prenne le dessus ; il faut ou bien que l'économie se rouvre, ou bien que l'édifice unitaire se disloque. Or, il n'est au pouvoir de personne de rouvrir l'économie close. C'est donc la seconde hypothèse qui se vérifie et le morcellement seigneurial en est la traduction sur la carte et dans les faits.

Ainsi, dans le naufrage de la dynastie carolingienne, dans le cadre de la France nouvelle qui, esquissée par l'épée de Clovis, a été déjà plus fortement dessinée par les diplomates de Verdun et par l'effort plus ou moins conscient de Charles le Chauve, un nouveau stade s'affirme, un nouveau palier : l'âge féodal,

## CHAPITRE II

### LA FRANCE FÉODALE ET CAPÉTIENNE

**Le principe féodal.** — Lentement, sourdement d'abord, ensuite au grand jour, le principe féodal a cheminé, puis a triomphé. Nous en avons vu s'insinuer les ferments à travers les époques mérovingienne et carolingienne. Tout en a été pénétré. Nul n'a conçu la féodalité. Personne ne l'a voulue. Elle s'est réalisée par la vertu souveraine des faits, grâce au poids des innombrables contingences, grâce à la pression des conditions économiques et sociales. Elle n'en a été que plus profondément enracinée. Quelles en sont les caractéristiques ?

La rémunération du travail agricole et celle des services publics, de tous les services, par une jouissance de terre au lieu d'un salaire, telle a été la base même du régime féodal. Lorsque le roi concède, comme nous l'avons constaté, un « fisc » à un comte pour lui tenir lieu d'émoluments (et c'est ce que les textes appellent un *honneur* ou un *benefice*), le roi, certes, ne cesse pas d'être, en principe, le propriétaire du fisc, mais c'est le comte qui, sans en être devenu propriétaire, en dispose. Lorsque le comte, à son tour, pour tirer un revenu de la terre de ce fisc, en distribue les parcelles à des paysans, à des tenanciers, qui les cultiveront et, moyennant redevances ou corvées, en recueilleront les

fruits, ce sont pratiquement ces paysans qui, moins propriétaires encore que le comte, disposeront effectivement de ces champs et de ces prés que travailleront leurs bras. Ainsi, par le jeu de semblables coutumes, le sol n'est presque plus jamais entre les mains du propriétaire. L'idée même de la propriété s'altère, s'obscurcit. On a la terre à titre de *bénéfice*, à titre de *tenure*. Le cas de la pleine propriété à l'antique est devenu exceptionnel. On l'appelle l'*alleu*. Toutes ces façons différentes de posséder la terre, une fois devenues héréditaires, sont précisément des caractéristiques de la société féodale.

Mais le mode le plus caractéristique de posséder la terre est le fief, qui donne son nom au système, puisqu'aussi bien « féodalité » vient de « fief ».

Le fief est un bénéfice qu'un vassal tient de son seigneur. Et cette définition suffit à montrer que le fief résulte du croisement de deux coutumes : bénéfice et vassalité.

Or, la vassalité consiste dans le dévouement personnel contracté par serment. C'est un lien qui fait d'un homme l'homme d'un autre homme. L'un se voue au service de l'autre ; celui-ci couvre le dévoué de sa protection. Comment cette subordination qui garantit le faible ne ferait-elle pas prime en des temps troublés ? « Vous êtes mon homme » et « je suis votre homme », ainsi s'exprime soit le protecteur soit le protégé. Le premier est le *seigneur*, le second est le *vassal*. Le mot *suzerain* a été employé plus tard pour désigner le seigneur d'un seigneur. Car une pyramide se constitue de bonne heure. L'opération se répète à tous les niveaux. Le dévoué peut devenir le protecteur de quelqu'un à son tour. Mille fils se nouent et se croisent, liant les hommes les uns aux autres. Un enchevêtrement de droits et de devoirs en résulte, puisque le vassal est en

même temps usufruitier de terre à charge de services. Ainsi se tisse une trame de plus en plus serrée. Et lorsque l'hérédité s'est établie, ici encore, garantissant à l'enfant la situation soit de seigneur soit de vassal, soit de concédant de terre soit de concessionnaire, quand le père vient à décéder, toute une hiérarchie sociale se dégage, une armature s'édifie, qui change du tout au tout l'aspect de la société.

Dans cette société nouvelle, il est visible que le roi n'est que le suzerain général, le seigneur des seigneurs. Les comtes, anciens fonctionnaires, exercent leurs anciennes prérogatives, non plus comme délégués d'un pouvoir central, mais comme protecteurs de leurs hommes et usufruitiers des terres que ceux-ci cultivent. Ils sont, vis-à-vis des travailleurs du sol de leur domaine, les successeurs du maître de la villa. Les attributions de l'ex-fonctionnaire d'autre part, se sont entièrement absorbées dans les droits du « seigneur ». Et dès lors, sans qu'aucun acte quelconque l'ait dépossédé, l'Etat n'est plus rien qu'une fiction théorique. C'est, dirait-on, une enveloppe vidée de toute substance, de toute réalité.

En définitive, notion d'Etat et notion de propriété ont cessé d'être les fondements de la vie politique et sociale. Tous les rapports effectifs dont se tisse l'existence quotidienne sont devenus des rapports d'homme à homme, de féodaux à féodaux.

**Les derniers Carolingiens.** — Il est aisé de comprendre que, submergés par les forces qui conditionnent une évolution devenue à ce point profonde et irrésistible, les derniers Carolingiens aient été impuissants. Le fait féodal prime. Le courant est trop fort pour être remonté.

Et pourtant, les Carolingiens se sont débattus.

Ils n'ont été en aucune manière des « rois fainéants ». L'échec de leurs efforts ne fait que rendre plus apparente la violence de la vague de fond qui, à cette époque, entraîne tout et, peut-on dire, maîtrise l'histoire.

De 877 à 987, les Carolingiens s'acharnent à de vaines tentatives pour enrayer la décadence qui les emporte. Charles le Chauve avait été fait empereur en 875. Son fils, Louis le Bègue, devant une révolte de la plupart de ses comtes, dressés en insurrection à son avènement, en 877, doit renoncer au diadème impérial, qui, dès lors, échappant à la France, passe définitivement aux héritiers de Louis le Germanique, à la Maison d'Allemagne. Après Louis le Bègue, mort prématurément le 10 avril 879, ses fils, Louis III et Carloman, doivent, pour éviter une guerre avec l'Allemagne, abandonner la part de Lorraine acquise par Charles le Chauve. A leur mort, le caprice de l'hérédité réforme l'Empire unitaire au profit du dernier fils de Louis le Germanique, l'incapable Charles le Gros. Mais ce n'est là qu'une fugitive illusion. Le concept unitaire est en contradiction trop absolue avec la force centrifuge qui domine le siècle. Le siège de Paris par les Normands montre à tous les yeux l'impuissance de cet empereur épileptique qui a cru ressusciter Charlemagne. Les Allemands, indignés de voir leur souverain traiter lâchement avec les pirates et les payer à prix d'argent, au lieu d'engager la lutte contre eux, le déposent à la diète de Tribur en décembre 887. Et lorsque Charles le Gros meurt le 13 janvier 888, la France se donne au vaillant défenseur de Paris, le comte Eudes, qui devient roi.

Carolingiens et Robertiens. — La maison carolingienne paraît donc évincée. Pourtant, tout n'est

pas dit encore. Il reste des fidèles de la légitimité. Un fils posthume de Louis le Bègue, Charles le Simple, voit se cristalliser autour de lui, dès qu'il atteint sa majorité, les fidèles de la dynastie. Eudes, fils de ce vaillant Robert le Fort, qui s'illustra sous Charles le Chauve en combattant les Normands, a beau régner à la faveur du prestige que lui ont valu en outre ses propres exploits lors du siège de Paris, il se voit contraint de pactiser avec Charles le Simple et, sinon de lui céder la place, du moins de lui assurer sa succession. Le pouvoir revient par conséquent à la descendance de Charlemagne après une sorte d'intérim. Déjà une rivalité s'est ouverte entre Carolingiens et Robertiens. Comment pareille rivalité, en se prolongeant, n'aggraverait-elle pas le déclin, que tout favorise, de l'autorité souveraine ?

En vain, Charles le Simple tente un pallier de résistance. C'est lui qui crée la Normandie au traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, en fixant les pirates sur la Basse-Seine. Mais il est détrôné par les grands en révolte, et meurt en 929. Dès lors, les dynasties alternent. Le dernier roi de France de la famille de Pépin, Louis V succombe le 28 mai 987, victime d'une chute de cheval.

**L'avènement des Capétiens.** — C'est alors que les Robertiens, devenant les Capétiens — comme les Pippinides étaient devenus les Carolingiens — arrivent définitivement à la puissance souveraine. La troisième « race » des rois de France commence sa longue et fructueuse carrière.

Elle s'inaugure avec Hugues Capet, fils du duc Hugues le Grand, le roi élu de 987. Les grands seigneurs disposent donc de la couronne. Ils ont fait rois par élection, au cours du siècle qui vient de s'écouler, tantôt les Carolingiens, tantôt des Rober-

tiens. La royauté sera-t-elle en France élective comme en Allemagne ? S'il en est ainsi, il n'y aura pas plus d'unité française au Moyen Age qu'il n'y aura d'unité allemande. Le sort de la France de Clovis et de Pépin est en question.

**L'hérédité royale.** — Le fait capital, ce fut précisément que les premiers Capétiens, rois par élection, réussirent à fixer l'hérédité souveraine dans leur descendance. Ce fut là un vrai miracle. Au lieu de passer d'une famille féodale à une autre, comme en Germanie, la couronne aura donc été définitivement attribuée. L'avenir de la monarchie française, un instant en suspens, en sera raffermi. Toute la splendeur de nos futurs grands rois est incluse dans ce raffermissement, œuvre de princes précaires et modestes, et même, par ailleurs, à tout prendre assez médiocres.

La façon dont les Capétiens s'y sont pris pour aboutir à fonder à leur profit une hérédité royale est, au demeurant, fort simple. Elle consiste à associer leur fils de leur vivant à leur pouvoir. Pépin n'avait-il pas fait sacrer, avec la reine Berthe, les enfants royaux, Charles et Carloman ? Hugues Capet agit de même. Il fait sacrer son fils Robert par avance et les textes parlent des rois Hugues et Robert. Pareille collégialité est une trouvaille. Répétée de génération en génération, cette pratique réussit à merveille. L'hérédité s'institue par voie de coutume. Le fait crée le droit. Le résultat ne sera ni contesté ni prescrit. Un nouveau droit public est né.

A vrai dire, l'hérédité des fiefs, qui, à la même heure, se consolide, rejaillit, en quelque sorte, sur la couronne. Il suffit pourtant de constater les faillites de toutes les tentatives dynastiques tendant à rendre héréditaire la royauté allemande pour

mesurer l'importance de la réussite capétienne. En somme, issue d'une élection, la maison de Robert le Fort, peut-on dire, a escamoté le droit électif.

**La question domaniale.** — Les magnats féodaux n'ont pas empêché cette manœuvre. On serait tenté d'en demander la raison. Est-ce parce que la royauté était tout ensemble trop précaire pour les attirer, trop faible pour les inquiéter ? Il n'est pas impossible que la fragilité et l'humilité des princes capétiens ait été leur plus efficace sauvegarde. Car, à l'avènement de Hugues, la royauté apparaît comme une charge et un honorariat plus que comme une puissance capable de séduire. Carolingiens et Robertiens, pour s'assurer des fidélités, ont dû, au temps de leur rivalité, dissiper toute leur fortune terrienne en bénéfices. Tous les fiefs, ou presque, y ont passé. Tous ou presque tous ont été convertis en fiefs. Tous ou presque tous ont été transférés à des vassaux ou à des vassaux de vassaux. Et c'est au point que le domaine, c'est-à-dire la part de l'ancienne fortune terrienne de la couronne, qui demeure directement aux mains du détenteur de la souveraineté, couvre à peine l'équivalent d'un département et demi de la France actuelle.

Quelques villas, derniers vestiges de la richesse carolingienne (Attigny, Compiègne, Verberie, etc.), quelques villes, encore demeurées dans l'actif robertien (Orléans, Dreux, Etampes, Poissy, Senlis, Montreuil-sur-Mer), un palais à Paris, c'est ce dont dispose l'élu de 987. Encore cet étroit ensemble, de forme fuselée, est-il criblé d'enclaves : un seigneur, Bouchard de Vendôme, tient Paris et Melun ; les sires du Puiset, de Montlhéry, de Marles, et tant d'autres, hérissent leurs domaines propres d'orgueilleux châteaux.

**La méthode capétienne.** — A partir de si bas, comment la royauté française reconstruira-t-elle l'édifice de Clovis et de Charlemagne ? Comment un Capet pourra-t-il jamais avoir pour successeur un Charles V, un Louis XI, un François I<sup>er</sup>, un Louis XIV ?

Redisons-le, la meilleure sauvegarde du Capétien, si précaire et si modeste au point de départ, a été, à l'heure de la lutte pour la vie, son humilité même. Les Carolingiens avaient tenté de se débattre contre la vague féodale. Ils avaient succombé. Le Capétien, au contraire, s'est laissé aller au fil de l'eau. Féodal lui-même la veille d'être élu, il a trouvé naturel de rester après l'élection un féodal. Il a accepté d'être le seigneur des seigneurs. Sa souveraineté, qu'il eût compromise à vouloir la défendre, a été préservée parce qu'avec une vigilante prudence il n'en a rien revendiqué.

En d'autres termes, le suzerain, en lui, a sauvé le souverain. Et, du coup, l'avenir a été réservé. En pratiquant les coutumes féodales, en observant sans arrière-pensée, si l'on ose dire, les règles du jeu féodal, le roi pourra un jour dominer la pyramide hiérarchique dont il tient par définition le sommet. De cette méthode, qui ouvrira plus tard de larges perspectives, on peut tout espérer.

**L'armature féodale des droits et des devoirs.** — En attendant, tout achève de se féodaliser. Une fois ancrés dans les mœurs, les principes dont nous avons analysé la nature et les effets, on peut dire que le régime féodal s'est trouvé institué. Le x<sup>e</sup> siècle en voit la consolidation et le xi<sup>e</sup> l'épanouissement. Comment ainsi consacré, fonctionne ce régime ?

Le contrat féodal se noue entre le vassal et son seigneur par un acte solennel qu'on appelle *acte*

*de foi et d'hommage.* Le vassal se présente sans armes ; il s'agenouille devant le seigneur, met ses mains jointes dans les siennes et s'avoue son homme. Le seigneur le relève, le baise sur la bouche. Debout, le vassal prêle sur l'Évangile ou sur des reliques vénérées le serment de foi, c'est-à-dire de fidélité.

Le serment est suivi de l'investiture. C'est l'acte par lequel le fief est mis à la disposition du vassal. Un objet symbolique, tel qu'un bâton ou une bannière, est remis au vassal par le seigneur. Puis a lieu la « montrée de terre », c'est-à-dire que le vassal désigne au seigneur les biens qu'il reconnaît tenir de lui. Un état plus avancé du droit féodal substitue au geste de la montrée un acte écrit, dit *aveu et dénombrement*, indiquant la contenance des terres comprises dans l'inféodation.

La nomenclature des terres qui relèvent d'un seigneur avec l'énoncé des redevances, s'appelle un *terrier* ou un *pouillé*. On dit que ces terres *meuvent* du seigneur et l'ensemble constitue la *mouvance*. Terme à retenir.

Quand le seigneur meurt, le vassal doit renouveler toute cette procédure, et quand le vassal meurt, son successeur doit aussi procéder au même renouvellement. Ce renouvellement entraîne dans ce cas le paiement d'un droit appelé *relief*.

Des obligations précises découlent de la vassalité. Le vassal doit au seigneur conseil et aide. Le conseil oblige à assister à la *cour* du seigneur et d'en respecter les décisions. L'aide comprend une assistance financière exigible dans des cas déterminés ; c'est, en France, en vertu de la coutume, l'*aide aux quatre cas* : mariage de la fille aînée du seigneur, chevalerie de son fils aîné, départ en croisade, capture en guerre. L'aide comprend également une

assistance militaire : c'est le service armé, dit *ost et chevauchée* pendant quarante jours par an et avec un nombre d'hommes proportionné à l'étendue du fief. La convocation de l'ost, — qui constitue l'armée féodale, — s'appelle le *ban*. Le vassal convoqué doit appeler à l'armée, s'il en est requis, ses propres vassaux, et c'est l'*arrière-ban*. Enfin le seigneur est reçu par le vassal dans le fief à ses frais : c'est qu'on ce appelle le droit de *gîte*. En compensation de ces obligations vassaliques, pour n'en citer ici que les principales, le seigneur a aussi ses obligations ; il doit protection pleine et entière au vassal ; il lui garantit la possession paisible du fief ; il lui doit justice en cas de débat devant sa cour.

Sur les paysans, qu'ils soient libres (les vilains) ou non-libres (les serfs), le féodal exerce les droits dits seigneuriaux. Ces droits comprennent notamment les redevances (la plupart en nature) et les corvées, dont nous avons montré l'origine. Il s'y ajoute certains monopoles, qu'on appelle les *banalités*, et qui dérivent surtout de l'ancien droit de police des fonctionnaires royaux au temps de la centralisation mérovingienne et carolingienne. D'ordinaire, par exemple, le seigneur a seul droit au four et au moulin, et les paysans sont tenus d'y recourir (four banal, moulin banal). D'innombrables « droits » locaux, fort variables suivant la coutume, se constatent sur le sol de nos provinces. Les seigneurs puissants ont de plus le droit de monnayage ; ils frappent des pièces d'argent et de billon.

Sur les mêmes paysans, le seigneur exerce un autre droit fort envié, car il est productif, c'est le droit de justice. Parfois le maître du lieu n'a que la simple justice ou basse-justice, analogue à celle de nos juges de paix. Mais les seigneurs de plus

haut rang possèdent la moyenne et même la haute justice, celle qui va jusqu'à la peine de mort et s'exprime par ces fourches patibulaires que le détenteur de ce droit farouche dresse fièrement sur quelque point bien en vue de son terroir.

**La mosaïque féodale.** — Dans un pareil système, qu'est-ce que le royaume, — ou plutôt la *mouvance* du roi au sens que nous avons donné au mot *mouvance*, — sinon une juxtaposition, un emboîtement de seigneuries, une mosaïque ?

Une mosaïque, en effet, c'est bien ce que traduit l'aspect de la carte. Chaque fief est un petit monde à part, Un monde local qui vit de sa vie propre. On y coule les jours à l'ombre du château-fort où le seigneur du lieu a sa résidence, le plus souvent dans la tour la plus haute, le fier donjon.

Dans la plupart des cas, c'est la *villa* de l'époque gallo-romaine ou barbare qui fournit son cadre à la seigneurie. L'ancien propriétaire a fait souche de seigneurs. Ces seigneurs vivent comme leur ancêtre, entourés de leurs paysans, qu'ils font administrer par leurs *prévôts* ou *bailes*. Car ce sont les noms généralement donnés à ces sortes d'agents domaniaux.

On le pressent, la vie économique n'a subi aucune altération sensible à travers les décades où s'est consolidé ce régime politique. L'Occident en est toujours à l'économie close, à l'autarcie. La seule modification un peu marquante a été que, — surtout pour se prémunir contre les envahisseurs normands, hongrois ou sarrasins, — les paysans, au lieu de construire, comme autrefois, leurs cabanes sur leur lot, isolées et dispersées, ont pris l'habitude de grouper leurs habitations en villages bâtis de préférence sous la protection immédiate d'un château ou d'une église. Le château est une défense.

L'église est un asile. Elle deviendra, d'ailleurs vite, elle aussi, une défense, car, malgré les prescriptions canoniques, on voit se généraliser l'usage des églises fortifiées, monuments mi-religieux, mi-militaires, dont un grand nombre de nos bourgs gardent encore tant d'éloquents spécimens.

**Les titres nobiliaires.** — Les possesseurs de terres à titre féodal forment la noblesse de la France médiévale. Classe dominante et qui, tout naturellement, s'érige en classe privilégiée. Aucune hiérarchie des titres nobiliaires ne s'affirme toutefois avant le XIII<sup>e</sup> siècle. C'est alors seulement qu'on voit s'établir de façon plus ou moins nette une préséance d'après les qualificatifs portés par les féodaux : ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, chevaliers et sires. Et c'est à cette époque tardive également que s'établit la notion définitive des pairs de France, c'est-à-dire des seigneurs du plus haut rang. Désormais la pairie est figée en institution invariable. Il y a douze pairs, dont six laïques (comte de Flandres, duc d'Aquitaine, duc de Bourgogne, duc de Normandie, comte de Toulouse, comte de Champagne) et six ecclésiastiques (évêques-comtes de Beauvais, Noyon et Châlons, archevêque-duc de Reims, évêques-ducs de Laon et de Langres). La cour du roi, jugeant les pairs, est appelée « cour des pairs ».

**La chevalerie.** — La chevalerie n'est point un titre de noblesse, mais elle finit par en devenir l'équivalent, lorsque la qualité de chevalier n'est plus conférée à tous les nobles.

A l'origine, c'est une chose unique d'être noble et d'être chevalier. Le service à cheval est à la base même de la constitution de la noblesse. Toutefois, devenue héréditaire, la noblesse se mue en classe. Le jeune noble est le « damoiseau » ; la

jeune fille noble, la « demoiselle ». Il faut être homme et être en âge pour être chevalier ; c'est-à-dire pour porter toutes les armes. Puis, quand l'armement se complique et renchérit, il y a des nobles qui, l'âge venu, sont incapables d'en faire les frais. Ils restent *pages* ou *suivants*, et ne se haussent pas à la chevalerie.

D'autant que la chevalerie s'est épurée, ayant pris entre temps forme religieuse. En ce stade évolué, l'Église, intervenant, a sanctionné le métier des armes. L'armement du chevalier, d'abord purement militaire et profane, s'est compliqué d'un cérémonial religieux, qui tient une place éminente dans l'existence féodale.

L'armement du chevalier, ou adoubement, comporte, en dehors du serment, une solennité dont la pompe et le rite sont combinés pour donner au damoiseau qui accède à cette dignité une idée très élevée des devoirs moraux auxquels il doit satisfaire. La veille, le candidat a pris un bain. Il passe la nuit en prières dans un oratoire, et c'est la veillée des armes. L'épée a été déposée sur l'autel. Au matin, la messe est célébrée. Ensuite a lieu un banquet. Puis le damoiseau se rend devant le perron du château où, publiquement, son parrain en chevalerie procède à l'armement. On lui remet l'épée avec le baudrier ; il chausse les éperons d'or, coiffe le haubert, passe le heaume, reçoit l'écu et la lance. Finalement le parrain lui administre, du plat de la main, un coup sur la nuque, appelé « colée ». Après quoi, le chevalier frais émolu n'a plus qu'à monter à cheval sans toucher l'étrier, et à se lancer au galop, faisant admirer sa prestance.

Il y a aussi la chevalerie conférée à de jeunes nobles sur le champ de bataille, avant le combat

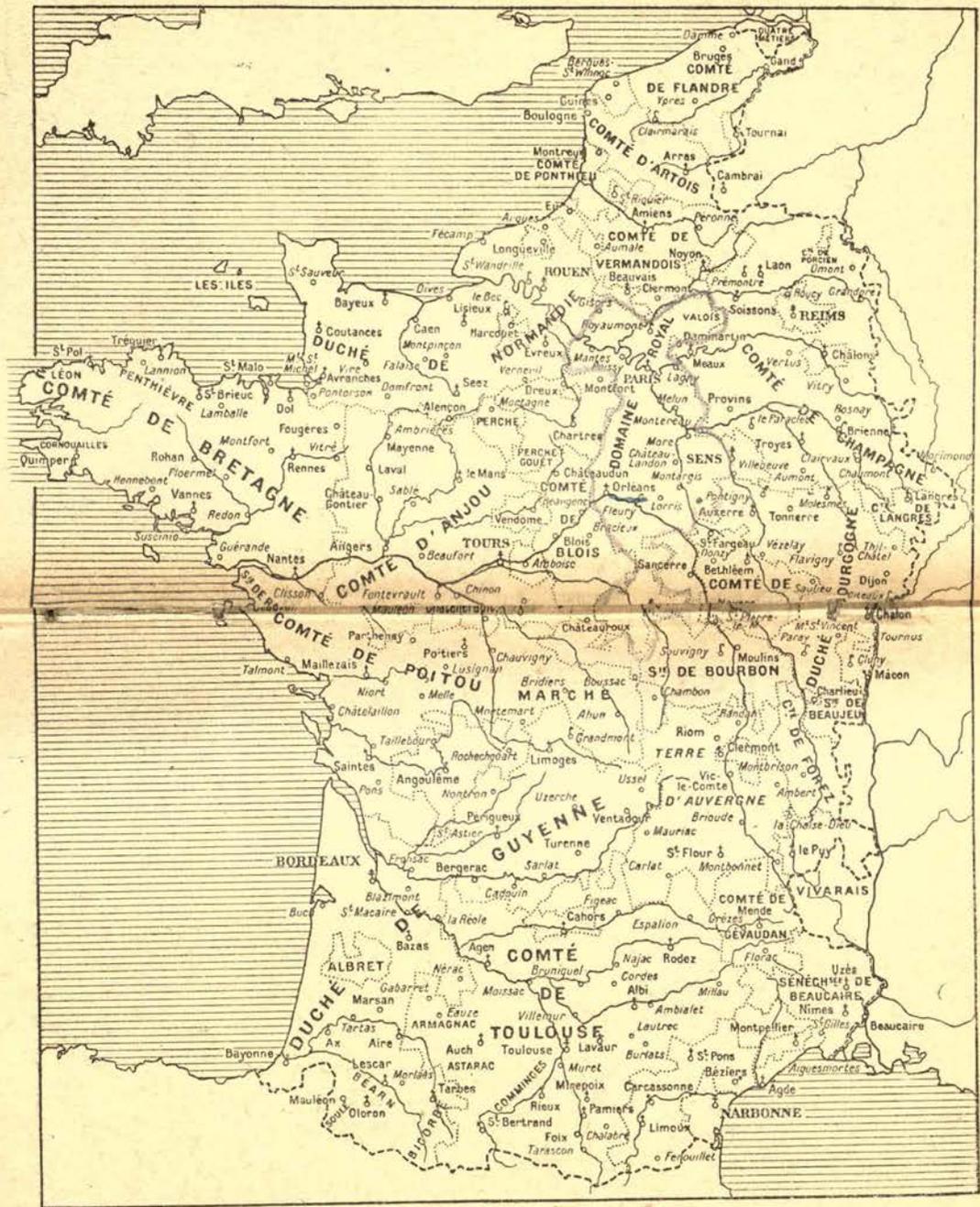


Fig. 2. — La France capétienne

ou après la victoire. Il y a, enfin, l'adoubement célébré par privilège à la suite du sacre royal.

En tout cas, le serment de chevalerie entraîne des engagements d'honneur grâce auxquels l'Église s'efforce de tempérer la fureur guerrière de la classe féodale. Tout chevalier doit protéger les clercs, les pauvres, les veuves, les orphelins. Tout chevalier doit observer les limitations imposées par les canons religieux aux opérations des hommes d'armes, respecter le droit d'asile, pratiquer la loyauté au combat et en campagne.

Les guerres privées. — Ces restrictions à l'arbitraire et à la violence sont d'autant plus nécessaires, d'autant plus précieuses, que le régime féodal a été terriblement belliqueux.

En principe, les conflits entre féodaux doivent se trancher par jugement. La cour du seigneur est compétente pour régler tout différend entre vassaux ou tout désaccord relatif aux obligations vassaliques. Mais, en fait, il suffit au féodal de se prétendre, à tort ou à raison, victime d'un « déni de justice » pour rompre en visière avec son voisin ou avec son seigneur, et pour recourir aux armes. Le seigneur peut déclarer, certes, le vassal *félon* et confisquer le fief ; mais, pratiquement, l'affaire déchaîne presque inmanquablement une *guerre privée*, et c'est la force qui, par conséquent, sera l'arbitre.

Ces guerres ont parfois entraîné de terrifiantes conséquences pour les habitants des seigneuries en lutte. Car les chevaliers aux prises, en dépit des serments et des canons ecclésiastiques, traitent trop volontiers sans ménagements les vilains et les serfs de l'adversaire.

Ces guerres, pourtant, le droit féodal les admet. L'église ne peut en discuter le principe. Elle se

borne, et parfois efficacement, à les limiter, à les adoucir. La *trêve de Dieu*, imaginée au XI<sup>e</sup> siècle, suspendait toute hostilité du samedi au lundi, en temps de carême et pendant certaines périodes réputées fériées ; elle a rendu aux populations d'inappréciables services. En outre, le peu de temps que durait le service d'ost rendait les guerres ordinairement courtes, et, tout au moins, intermittentes. En fait, bien qu'elles aient été trop fréquemment dévastatrices, les guerres du haut Moyen Age, en général, ont été loin d'équivaloir aux catastrophes qu'évoque pour nous le mot de guerre ; elles n'ont pas conduit aux ruines profondes et étendues qu'engendrent les conflagrations d'aujourd'hui qui mobilisent les millions d'hommes et jettent les nations entières dans la tourmente.

Les premiers règnes capétiens. — Tandis que s'élabore la France féodale, les quatre rois qui se succèdent de 987 à 1108, sont peu glorieux pour la dynastie. Capet, tout d'abord, règne, mais sans éclat. Aux prises avec un prétendant carolingien, l'oncle de Louis V, Charles de Lorraine, il n'en triomphe qu'après plusieurs années de lutte et grâce à la trahison de l'évêque de Laon, Adalbéron, dit Ascelin, qui livre le compétiteur. De mesquins débats à propos de la vacance du siège archiépiscopal de Reims, des querelles sans fin avec les vassaux les plus proches, notamment Eudes de Blois, remplissent les années qui suivent.

Robert le Pieux, qui remplace son père en 996, a des aventures matrimoniales qui le font excommunié ; puis sa seconde femme le terrorise, l'avare et impérieuse Constance de Provence : le dévôt monarque en est réduit à faire ses aumônes en cachette. Ce roi peu reluisant écrit, tout de même, une page utile de l'histoire de sa maison, en dis-

putant, dix ans, la succession de Bourgogne, qu'il finit par obtenir contre Othe-Guillaume. Nous verrons plus loin quel danger le succès de celui-ci aurait pu faire courir à la France. Mais la royauté est trop faible pour annexer un territoire aussi important que le duché de Bourgogne, et Robert, s'en rendant compte, fait un nouveau duc en la personne de son fils cadet, Robert, le préféré de sa mère.

Henri I<sup>er</sup>, l'aîné, qui succède au royaume en 1031, est le plus mal connu des princes de sa race. Il semble avoir quelque sens de l'intérêt français. Il discute le sort de la Lorraine avec Henri III d'Allemagne et il n'est pas insensible aux choses d'Orient, puisqu'il épouse une Russe, Anne de Kiev, dont il a un fils, Philippe. Par ailleurs la précarité de sa position vis-à-vis des vassaux l'oblige à avoir pour eux toutes les complaisances.

Philippe I<sup>er</sup>, roi de 1060 à 1108, réédite les frasques conjugales de son grand-père Robert et comme lui encourt l'excommunication. Son long principat est d'un vide décevant. Des querelles confuses en font les frais : imprudences et résignation en Flandre, résistance sans éclat à la réforme ecclésiastique à laquelle préside son contemporain illustre, le pape Grégoire VII, rien de saillant, rien d'efficace. Et ce qui juge ce règne, c'est l'inertie royale tandis que deux événements aux répercussions incalculables s'accomplissent, la première Croisade et la conquête de l'Angleterre par les Normands.

**Les grands fiefs.** — On n'en saurait douter, l'histoire de France est moins, à cette époque, l'histoire des rois ou de leur domaine que l'histoire des grands fiefs. Réduits à de pauvres démêlés domestiques, à la gestion malaisée d'un domaine médiocre, les Capétiens font piètre figure. La France, alors,

ce n'est pas le royaume, c'est la mouvance. Or, la mouvance, dont nous avons défini le sens, c'est la France de Verdun féodalisée.

Les grands vassaux en détiennent les pièces maîtresses. Ce sont eux qui mènent le jeu.

Voici d'abord la Bourgogne, que Robert le Pieux a inféodée à son fils cadet, érigé en duc. A vrai dire, le duché bourguignon, bien qu'il couvre un vaste espace, ne représente qu'une part de la Burgundie de Gondebaud. Elle a été coupée en deux par le traité de Verdun qui a créé, de part et d'autre de la Saône, une Bourgogne française et une Bourgogne impériale. Cette dernière est de mouvance germanique. Et c'est pourquoi, qu'il l'ait ou non compris, la revendication de Robert en face d'Othe-Guillaume avait eu une profonde signification. Car si Othe, comte de Bourgogne, c'est-à-dire détenteur de ce que nous nommons la Franche-Comté, était devenu duc, le risque eût été grand de voir bientôt basculer la Burgundia tout entière dans la vassalité des empereurs germanis. La victoire du roi Robert conjura le péril. Mais la lutte avait achevé de vider le pouvoir ducal de sa puissance. Pour acheter le concours des seigneurs locaux, on leur avait, de part et d'autre, distribué prérogatives et fiefs. Le résultat fut que le jeune Robert, apanagé par son père comme duc de Bourgogne, se trouva si bien dépouillé qu'on le surnomma « Robert sans Terre ». Etre « sans terre » en ce temps où la terre est l'assise de toute puissance, c'est chose grave. Et de fait, la lignée des Capétiens cadets de Bourgogne aura fort à faire pour se redonner une plate-forme territoriale indispensable, pour se forger une forte hiérarchie d'homages. A vrai dire, tout justement la tâche que la royauté a devant elle. Mais les Capétiens de Bour-

gogne referont le duché, comme les rois capétiens referont l'Etat et le royaume. Peuplée d'une poussière de vassaux indépendants, la Bourgogne sera un jour le modèle des fiefs cohérents et solides; et, qui plus est, profondément loyaliste; en qualité de capétienne, la dynastie de Robert sans Terre insufflera au duché agencé par ses soins une âme toute française.

Un jour lointain, la Flandre s'agrègera à la Bourgogne. Elle en est, pour l'instant, fort distante et fort différente. Son premier chef a été ce romanesque Baudoin, qui enleva en 862 la fille de Charles le Chauve, Judith, déjà veuve à 18 ans de deux rois anglais. Baudoin I<sup>er</sup> groupa plusieurs comtés du Nord pour en faire la Flandre. Son fils Baudoin II louvoya entre Carolingiens et Robertiens, et une politique semblable, menée par le comte suivant, Arnould I<sup>er</sup>, acheva de consolider le grand fief flamand, dont la fortune économique, — nous en verrons un peu plus tard les caractéristiques et les grandes conséquences, — se dessine déjà, originalité persistante et fructueuse du pays belge médiéval.

Flandre et Bourgogne enserrent, au Nord-Est et à l'Est, le domaine royal. La Normandie le bloque encore plus étroitement sur la Basse-Seine. C'est le fief, unique en son genre, que Charles le Simple a créé en 911 dans les conditions très spéciales que nous avons déjà définies au passage. Au lieu donc d'avoir son origine dans une émancipation de féodaux, le fief normand a été bâti de toutes pièces au profit d'un pirate, Rollon. Les Normands de Rollon se sont implantés et se sont multipliés en cette région fertile de la vieille Neustrie. Or, du fait de cette constitution sans analogue, le duché normand a eu cette caractéristique : le pouvoir

ducal y est plus étendu et plus consistant que ne l'a été en aucune autre région de la mouvance française le pouvoir d'un seigneur quel qu'il soit. Et c'est à coup sûr à cette chance de tenir bien en mains son duché qu'un des successeurs de Rollon, Guillaume le Conquérant, a dû cette autre fortune, vassal d'un roi, de devenir roi lui-même. A la bataille de Senlac ou Hastings, en 1066, Guillaume le Conquérant gagne la couronne d'Angleterre. Comment oserait-on comparer au falot et vacillant Philippe I<sup>er</sup> ce vassal qui, lui, règne en vertu d'un autre sacre, à Londres, sans cesser de trôner à Rouen ?

De toutes parts le domaine se voit encerclé. Sur la Loire, c'est le comté d'Anjou qui obstrue l'horizon. Jadis vassal d'un simple duc, quand régnait un Carolingien, le comte d'Anjou est, depuis 987, vassal direct de la couronne. Une forte lignée angevine est déjà profondément enracinée dans le terroir angevin. Elle compte des guerriers redoutables, et d'autant plus glorieux qu'ils se doublent d'administrateurs avisés : Geoffroy Grisegonelle, Foulques Nerra ou le Noir, Geoffroy Martel. Une puissance angevine solidement axée sur la Loire moyenne est donc taillée à larges coups d'épée. Les contemporains comparent Nerra à César. Il n'est pas seulement un stratège, il est un bâtisseur de châteaux : tel le château de Langeais, type de la première génération des grands châteaux de pierre. Que sera-ce le jour où, Anjou et Normandie fusionnant, on verra le maître de Londres et de Rouen commander à Angers ?

Une maison voisine de l'Anjou avait pourtant failli compromettre la fortune angevine, mais avait ensuite composé avec elle : la famille de Blois. Eux aussi promus vassaux directs en 987, et par le

jeu des mêmes circonstances, les Blésois ont fait figure de terribles lutteurs. Ils ont eu pour tête de lignée Thibaud le Tricheur, qui dominait à Blois, Tours, Châteaudun, Chartres. Si cette dynastie n'a pas évincé l'angevine, c'est sans doute qu'elle a dispersé ses énergies, ayant double habitat. Outre ses possessions de la Loire, elle avait, en effet, accaparé des fiefs champenois, autour de Troyes, de Meaux et de Provins. Aussi désigne-t-on généralement cette maison féodale par l'appellation de Blois-Champagne. Parfois divisés entre deux ou plusieurs branches, parfois au contraire unifiés, les domaines de cette maison ont toujours pâti de ce dualisme initial de champ d'action, et la royauté fortement comprimée par elle, a réussi à résister tant mal que bien à la pression qui fut, à certaines heures, fort dure.

Coincée, peut-on dire, par ces fortes et turbulantes lignées féodales, la royauté, en tout cas, serait bien en peine d'exercer une autorité effective quelconque sur les régions plus éloignées de la mouvance. Barrée par ses voisins immédiats, comment pourrait-elle en effet rayonner par delà la Loire et le Massif Central, sur le lointain Midi ?

L'Aquitaine et le comté de Toulouse, et plus encore la Marche d'Espagne devenue la Catalogne, autant de pièces de la mosaïque féodale qui vivent sans grand souci de la royauté (1).

L'Aquitaine, dont le séparatisme avait tant inquiété les Mérovingiens et les Carolingiens, a trouvé sous la forme féodale une satisfaction de ses susceptibilités nationales. Formule heureuse en

(1) La seule subordination, en dehors de l'hommage dont on n'est même pas sûr qu'il ait été régulièrement rendu, c'est la coutume de dater les actes, même privés, des années de règne des rois. Cette coutume fut observée, même en Catalogne, jusqu'à Louis VII.

ce sens que, par une vassalité, fût-elle de pure forme, il subsiste un lien avec le Nord, une garantie de retour possible à une unification future.

En attendant, une maison brillante gouverne à sa guise l'Aquitaine, ou plutôt la Guyenne. Et, certes, *Guyenne* n'est que la traduction, en roman, du latin *Aquitania*. Mais, historiquement, la Guyenne des comtes de Poitiers diffère, quant au contenu, de l'Aquitaine originaire, tout autant que la Bourgogne ducale diffère de la Burgundie de Gondebaud. Toulouse, capitale d'Euric et de Pépin II, est en dehors des emprises des Guilhem. Ceux-ci sont de superbes seigneurs, aux idées hardies, à la culture raffinée, aux mœurs fort libres. L'un d'eux est un poète, Guillaume de Poitiers. Tous sont les protecteurs de troubadours.

Même souci de la belle vie et des belles chansons à la cour de Toulouse où trône la maison Raymondine, issue de Raymond I<sup>er</sup>, comte de Charles le Chauve et frère de ce Frédélon à qui Pépin II a dû jadis de perdre pied sur les bords de la Garonne.

Et si un duc d'Aquitaine, un comte de Toulouse, se juge pratiquement indépendant de la royauté capétienne, que dire d'un comte de Barcelone ? A ces confins de la chrétienté, l'action capétienne est imperceptible. Borel, comte de Barcelone, est venu à la cour de Capet, demandant le secours du suzerain contre les attaques sarrasines. Capet a promis. Il n'a pu tenir. Borel a dû lutter seul. Abandon symbolique. Abstention sans appel. Les Catalans feront seuls leur salut. Mais alors, ils feront seuls aussi leur fortune. L'ancienne marche d'Espagne glissera hors de la mouvance. Elle sera la seule pièce, qui, mise dans le lot de la monarchie française à Verdun, échappera à la future unité française.

La mission capétienne. — Car, on ne saurait s'y

tromper. Cette mouvance, si loin de l'unité, contient tout de même la promesse de l'unité. Dans la France disloquée des temps féodaux, il y a la France une, parce qu'il y a un roi de France : *rex Francorum*. Refaire l'unité rompue par la désagrégation carolingienne et l'émiettement féodal, c'est proprement la tâche historique de la Maison de France. Tâche en apparence irréalisable à qui regarde la carte du XI<sup>e</sup> siècle et constate la faiblesse de ces princes dont le sacre est la seule supériorité sur les seigneurs, superbes et indociles, dont la puissance étreint le fuseau fragile du domaine. Refaire une France territorialement, la mission quand même s'impose. Et ce n'est pas tout. Il faut plus. Il faut reforger une autorité royale effective ; il faut reconstruire l'Etat. Il le faut, sinon il n'y aura pas, à proprement parler, une France. Pour une œuvre d'une aussi longue haleine et d'un pareil labeur, il faudra plusieurs générations d'ouvriers, de bons ouvriers. La chance de la « troisième race » de nos rois, ce fut justement, à défaut de grand homme, qui peut-être eût échoué, d'avoir donné à ce pays, dont le destin dépendait d'eux, une longue suite d'ouvriers consciencieux et tenaces, capables de se faire les artisans inlassables de la double reconstruction. Un sens de l'à-propos, un réalisme tout d'opportunité les anime, à défaut de génie. Déjà, en assurant l'hérédité et en sachant durer, coûte que coûte, les premiers rois, malgré leurs misères, ont gagné du temps, précieux auxiliaires des meilleures œuvres historiques ; ils ont laissé passer sans périr les heures les plus critiques. Ils ont vécu. La féodalité, comme une marée montante, a atteint, sans les submerger son point culminant. Elle est peut-être étale. Ne peut-on espérer un reflux ? Ne peut-on y aider ?

**Louis VI.** — Le premier de nos rois qui en voit luire l'espérance, encore à peine perceptible, c'est le cinquième Capétien, c'est Louis VI.

Achille Luchaire, à propos du règne de Louis VI, a lancé une formule heureuse : « Le réveil de la royauté. »

Un réveil en effet. Car la puissance souveraine sort de sa léthargie. Elle va recommencer à rayonner. Celui qui en est l'évocat, ce gros homme à l'appétit solide, intrépide buveur, de qui l'obésité précoce a justifié le surnom, nous est bien connu, grâce à son ami, l'abbé de Saint-Denis, Suger, qui en a écrit la vie. Sa trouvaille, car c'en est une, ce fut de faire passer dans les faits la mission morale que la royauté tient du sacre. Champion de l'église et de l'équité, il sert l'intérêt général. Les milices communales et les clercs, croix en mains, combattent avec lui. Grâce à ces appuis, les barons pillards du domaine, qu'un Philippe I<sup>er</sup> ne pouvait soumettre, tombent terrassés. Tels Hugues du Puiset et Thomas de Marles. Le domaine est déblayé : premier recul de la féodalité.

Et voici un nouveau recul. La féodalité domestique est frappée également. Une famille a tenté d'accaparer les dignités de cour, de les convertir en bénéfices. C'est la famille des Garlande, courageusement, Louis s'attaque à elle. Etienne de Garlande résiste armes en mains. Par là, il dévoile le péril. Or le péril est conjuré. Le pardon obtenu en fin de compte par Etienne et son retour à la chancellerie n'infirmant en rien la victoire remportée par le pouvoir royal.

Dans ces luttes, l'Eglise a prêté main-forte à la royauté. L'union du trône et de l'autel a démontré sa vertu. Qu'est-ce à dire ? Louis VI se meut dans l'axe de la grande histoire monarchique, cet axe

qui, de Clovis baptisé à Reims et de Charlemagne couronné à Rome, mène droit à saint Louis.

**Louis VII.** — Un grand progrès domanial va-t-il s'ajouter aux extensions modestes et incessantes du domaine que les cinq rois de la dynastie ont déjà laborieusement réalisées ? Le sixième roi accède au trône accosté d'une reine qui est une riche héritière, Eléonore d'Aquitaine, fille du dernier des Guilhem.

A vrai dire, les grands d'Aquitaine ont exigé la garantie d'une union purement personnelle. Cette réserve restreint le gain du mariage, mais aussi la perte qui sera la conséquence du divorce. Car l'union est malencontreuse. Au cours de la seconde croisade, un scandale éclate dans le ménage royal. De retour dans son royaume et après la mort de son sage conseiller Suger, qui, en son absence, a magnifiquement géré les affaires, Louis répudie la femme coquette qui le méprise : l'union est cassée par un concile pour cause de parenté entre les époux. Mais il y a pis. Redevenue libre en 1152, Eléonore épouse, sans désespérer, l'ennemi de Louis, Henri Plantagenêt, à la fois duc de Normandie, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, et les guerres franco-anglaises, que nous retrouverons au prochain chapitre, battent déjà leur plein.

Louis VII, cependant, malgré les difficultés de la lutte qui l'oppose aux Plantagenêts, fait progresser la puissance royale. Il se montre à Toulouse, que Plantagenêt menace ; il se montre en Bourgogne, où il fait figure de soutien du duc et de justicier ; il inaugure les fleurs de lis, emblèmes de la Maison de France, et il entame la série des Ordonnances royales, expression du pouvoir législatif reconquis.

**Philippe-Auguste.** — Le père et le grand-père ont ainsi préparé les voies au jeune homme plein de

fougue et d'astuce qui va maintenant accélérer et brûler les étapes. Roi en 1180, il poursuivra toute sa vie, avec une ardeur et une persévérance exemplaires, la lutte contre la maison angevine régnant en Angleterre et sur la France de l'Ouest. Ses victoires arrachent au roi Henri II et à ses fils des gains territoriaux impressionnants (Vexin, Normandie, Maine, Touraine, Anjou, Poitou, Saintonge). Il y ajoute, par mariage, l'Artois, le Boulenois, le Ternois, une part du Vermandois, le Valois, le Santerre, Amiens, Roye, Choisy.

Une croisade en Orient, la troisième, n'a servi que d'intermède à ce règne actif et fructueux. Des créations administratives dont nous verrons un peu plus bas le sens et la portée, viennent renforcer à l'intérieur l'autorité royale.

Et, de plus, le fils de ce Louis VII qui s'était fait voir à Toulouse, ménage de loin des extensions précieuses au Midi, en préparant une solution inattendue du problème aigu de l'albigéisme.

**Le problème méridional.** — Nous avons déjà vu à plusieurs reprises se poser le problème méridional. Wisigoths contre Francs, Pépin II en face de Charles le Chauve, le duché d'Aquitaine et le comté de Toulouse, indépendants vis-à-vis de la royauté, autant d'aspect de ce péril, sans cesse renaissant, d'où pouvait sortir un dualisme du Nord et du Midi, exclusif de toute unité, de toute véritable puissance française.

Or, le XIII<sup>e</sup> siècle voit le danger à son paroxysme. Une hérésie, une religion nouvelle, l'Albigéisme ou Catharisme, est sur le point d'enlever le Languedoc à l'orthodoxie. La portée historique de cette dissidence religieuse a été de projeter sur le plan des croyances et de trancher définitivement le débat entre les deux possibilités historiques : unité ou

dualité. La maison comtale conforte en sous-main les Cathares (les Purs). L'échec des prédications conduit le pape Innocent III à prêcher la Croisade contre les hérétiques du Midi. Et c'est la Croisade dite des Albigeois, ces maudits dont la capitale est en réalité Toulouse.

Philippe-Auguste refuse à Innocent III de prendre la direction de la Croisade ; mais il la laisse faire. Il laisse les Croisés, conduits par le froid et impitoyable fanatisme de Simon de Montfort saccager Béziers, Carcassonne, le Toulousain.

Le roi est persuadé que, d'un vassal dépossédé, seule la royauté pourra être finalement l'héritière. De fait, l'indépendance languedocienne succombe à la bataille de Muret, le 12 septembre 1213, où se fait tuer Pierre II, roi d'Aragon, venu à la rescousse de son beau-frère Raymond VI. Simon de Montfort tient Toulouse. Mais bientôt il est abattu d'une pierre lancée du haut des remparts de la ville révoltée en faveur de Raymond. Le fils de Simon, Amaury, se voit incapable de ressaisir les conquêtes de son père. Il n'a d'autre ressource que de céder ses « droits » au nouveau roi de France, Louis VIII, qui vient de succéder à Philippe-Auguste.

**Louis VIII.** — Et c'est donc Louis VIII, roi depuis le 14 juillet 1223, qui recueille, le 19 janvier suivant, les « droits » litigieux des Montfort. La lassitude du Midi, terriblement maltraité à travers les dernières et tragiques décades, favorise étrangement le nouveau souverain. Une promenade militaire dans le Midi marque son règne bref qu'interrompt à l'improviste dès 1226 une fièvre à forme dysentérique.

**Blanche de Castille.** — L'heure est grave. Tout va-t-il être remis en question par une minorité ? Louis IX n'a que 12 ans. Par chance, la régente,

Blanche de Castille, veuve de Louis VIII, est une femme d'Etat. Elle sauve par sa sagesse et par son énergie l'héritage en péril. Elle s'attache le comte Thibaut de Champagne, l'aimable-trouvère; elle s'attache aussi le fin légat Frangipani. Elle déjoue les complots féodaux. Enfin, avec maîtrise, elle mène à son terme l'affaire méridionale. Par le traité de Meaux, dit aussi traité de Paris, elle oblige le dernier comte de Toulouse, Raymond VII, à faire amende honorable, en chemise, à Notre-Dame de Paris; il s'oblige à extirper l'hérésie, à entretenir à Toulouse une Université qui sera la citadelle de l'orthodoxie; il mariera Jeanne, sa fille unique, à Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX et, de ce couple, qui n'aura pas de postérité, il est entendu d'avance que l'héritage ira au roi ou à son ayant-cause. En attendant, une part du Languedoc passe dès à présent au domaine : les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire-Nîmes.

**Saint Louis.** — Tant de succès suffiraient à faire la gloire de la reine mère. Mais rien n'égale pour exalter sa mémoire sa réussite d'éducatrice. La France doit à Blanche le plus noble et le plus vertueux de ses rois. C'est elle, en effet, qui dans sa piété à la fois éclairée et rigide, a formé ce beau spécimen d'humanité que fut l'incomparable saint Louis.

Au physique, un chevalier de belle mine, à l'allure imposante et fière, aux traits « angéliques », au teint clair, aux yeux bleus, à la chevelure blonde. Au moral, une conscience droite, scrupuleuse, uniquement sensible à la voix du devoir chrétien. Son intelligence est vive, mais au service exclusif de ce qu'il juge conforme au bien. L'accord de sa foi et de sa raison a fait la sérénité de sa vie. Or, la sainteté du roi s'est communiquée à la royauté.

Rien n'a mieux assuré le prestige capétien que cette onction d'un saint dont le prestige, comme une auréole nimbant déjà son beau visage, ne cesse de resplendir et rayonner.

Politique extérieure et politique intérieure ne sont, sous saint Louis, que les effets d'une conscience qui dicte la conduite. Avec les puissances étrangères, rien de moins que la paix par le droit. Henri III, roi d'Angleterre a tenté de ressaisir les terres acquises sur son père par Philippe-Auguste. Il est battu à Saintes. Mais le vainqueur n'entend en aucune manière imposer ses conditions. Les deux rois sont devenus beaux-frères, ayant épousé respectivement Marguerite et Eléonore de Provence. Louis, le mari de Marguerite, accueille Henri à Paris. Sa loyauté séduit le Plantegenêt et un règlement amiable des comptes s'inscrit au traité de Paris de 1259. De même, le saint roi tranche par un compromis, en 1258, les différends qui menaçaient de le brouiller avec le roi d'Aragon Jacques le Conquérant, le fils du prince tué à Muret. Jacques abandonne toute prétention à des fiefs situés au Nord des Pyrénées, à la seule exception de Montpellier, dot de sa mère Marie. En échange, la France renonce à toute prétention sur la Catalogne et le Roussillon, l'ancienne marche d'Espagne des Carolingiens. Tel est l'objet du traité de Corbeil. Par là, certes, le glissement des terres catalanes est consacré, reconnu, mais par là aussi tout envahissement de la France méridionale par les princes transpyrénéens est condamné, et, en ce sens, la diplomatie capétienne sera non moins efficace que les mesures militaires prises jadis aux mêmes fins par le Palais carolingien. Tant de justice et d'esprit pacifique en politique extérieure explique la confiance universelle dont jouit celui qui n'a de

regard que pour l'accord et l'équité. De tous côtés, on lui demande des sentences arbitrales : Flamands, comtes de Bar et de Champagne, roi et barons d'Angleterre dont il tente de résoudre le conflit par le « dit » d'Amiens. Les Musulmans eux-mêmes recourent à lui pour les éclairer sur la meilleure solution de leurs démêlés, tant il les a charmés dans la captivité de cette Croisade d'Égypte dont nous verrons plus bas les tristesses, mais dont nous mesurerons aussi à quel point elle a rehaussé le prestige des « Francs » en Orient.

A l'intérieur également le roi s'inspire de sa mission chrétienne et c'est bien d'elle que tout découle avec lui. Parlement et enquêteurs royaux, ces institutions que le chapitre suivant nous permettra de replacer dans l'évolution générale du régime monarchique, sont dictées au saint roi par son souci de plus de justice ; de même, la préoccupation de la probité financière suggère à sa droite la commission d'où sortira la Chambre des comptes ; enfin l'honnêteté élémentaire qui, à ses yeux, exige que les espèces à l'estampille royale soient d'irréprochable aloi, le guide dans une réforme monétaire qui rétablit l'étalon-or et qui, donnant un élan décisif à une restauration de la prospérité économique, démontre avec éclat comment un acte de loyauté peut être en même temps un acte de haute politique.

Sur le plan idéal où se meut un tel esprit, toutes les antinomies s'effacent. Le droit féodal est respecté comme tout autre droit. Royauté et féodalité s'harmonisent. Autorité et bienfaisance se conjuguent. Saint Louis rendant à tous la justice sous le chêne de Vincennes, saint Louis lavant les pieds des pauvres le Vendredi Saint, saint Louis soignant les lépreux de Terre Sainte, saint Louis fondateur de

l'Hospice des Quinze-Vingts où sont soignés trois cents aveugles revenus d'Égypte, saint Louis constructeur de la Sainte-Chapelle, châsse splendide qui abrite cette relique des reliques, la Couronne d'Épines, achetée à l'empereur de Constantinople, ce sont là des visions qui enchantent l'histoire, l'art et la littérature. La légende et la réalité se fondent en une suprême harmonie, et la canonisation, qui n'attendra pas la fin du siècle, sera la récompense de ce principat sans tache, qui se termine, le 25 août 1270, sous les murs de Tunis, en nouvelle croisade, sur le lit de mort où, atteint de la peste, le sublime pèlerin a dicté, avant d'expirer, les maximes émouvantes de ses célèbres *Enseignements*.

**Philippe le Hardi.** — Le règne de Philippe III le Hardi, de 1270 à 1285, n'est à vrai dire que l'épilogue du règne paternel. L'héritage languedocien tombe automatiquement entre les mains du fils de saint Louis à la mort de son oncle Alphonse de Poitiers et de sa tante Jeanne de Toulouse. Engagé par la politique aventureuse de son autre oncle Charles d'Anjou et par le Saint-Siège dans une malchanceuse croisade en Catalogne contre Pierre III d'Aragon, fils de Jacques le Conquérant, Philippe est arrêté par le typhus et, battant en retraite, rend le dernier soupir à Perpignan.

**Philippe le Bel.** — Alors monte sur le trône le dernier des grands Capétiens, Philippe IV le Bel. Certes, ses ministres ont joué un rôle considérable. Comment imaginer pourtant qu'il ait pu n'être qu'un jouet entre leurs mains ? Sa majesté imposante cacherait-elle son inaction ? Certains l'ont dit ou l'ont laissé entendre. On ne pourrait l'admettre que si on le supposait gouverné par les « légistes » dont il s'entoure. Mais qu'il les ait soutenus dans

des combats dramatiques, comment l'imaginer, s'il ne les avait tout au moins compris et approuvés ?

Car sa carrière a été traversée d'âpres et incessantes luttes. Cette fois la féodalité est combattue de front. La fiscalité royale s'instaure. La souveraineté renaît. L'autoritarisme royal coule à plein bord. Il ne craint pas de cabrer le Saint-Siège. Et quand celui-ci se dresse en la personne du théocratique et intransigeant Boniface VIII, une grande querelle éclate, où la royauté réussit à mettre derrière elle un sens national déjà fort éveillé. L'assemblée de 1302, réunie à cette occasion, inaugure les Etats Généraux. Enfin, contre les Templiers, dont les agissements suspects réalisaient la collusion de la religion et de la finance, le roi et ses ministres réussissent une offensive à laquelle l'Ordre ne peut pas résister.

Cette combattivité à l'intérieur n'entrave en rien l'activité extérieure. Philippe est un partisan résolu de l'unification territoriale. Avec lui s'esquisse même une politique des frontières naturelles. Il intervient en Flandre, pour couper court aux visées anglaises en pays belge. Il reprend et mène avec entrain, contre Edouard I<sup>er</sup>, la lutte avec la Maison d'Angleterre. Il annexe les châtelainies de Lille, Douai et Béthune. Il dispute le Val d'Aran à l'Aragon. Il rêve de la poussée vers le Rhin et songe même soit à devenir empereur d'Allemagne lui-même, soit à faire élire à l'Empire un de ses fils ou un de ses frères. En tout cas, la puissance capétienne, grâce au prestige moral de saint Louis et à l'élan réaliste de Philippe le Bel, a pris une telle allure, que l'idée d'une hégémonie française sur l'Occident est dans l'air. On la voit se préciser curieusement dans les écrits d'un propagandiste hardi, Pierre Dubois.

**Les derniers Capétiens.** — En laissant trois fils à sa mort, en 1314, Philippe le Bel semblait pouvoir se flatter d'avoir assuré la pérennité de sa lignée. Il n'en fut rien. La dynastie, jusqu'ici toujours continuée sans à-coups de père en fils, va s'épuiser avec les trois frères que des décès prématurés vont se faire succéder. Louis X le Hutin, l'aîné, voit se déchaîner une réaction féodale qu'il désarme par l'exécution du plus honni des ministres de son père Enguerrand de Marigny, et par des actes de concessions, conçues heureusement dans le cadre provincial, telle la célèbre Charte aux Normands. Louis X meurt dès 1316 ; son fils posthume Jean I<sup>er</sup> meurt lui-même au cinquième jour après sa naissance.

C'est le tour de Philippe V le Long, qui ne règne que jusqu'en 1322, remplacé à cette date par le troisième frère, Charles IV le Bel. Au total, trois règnes effacés, où l'on n'aperçoit, comme caractéristique marquante, que les réunions d'Etats grâce auxquelles les rois successifs obtiennent l'exclusion des filles et où semble s'annoncer peut-être une amorce d'institution constitutionnelle. La mort de Charles IV en 1328 va poser dans toute son acuité le problème de la succession royale en dehors de la ligne directe.

**Le rayonnement français.** — Le dernier siècle capétien a été un grand siècle de rayonnement français. L'art roman et l'art gothique, tous deux nés et élaborés en France, ont conquis et colonisé l'Europe. La littérature d'oc et celle d'oïl ont été importées et imitées dans toute la chrétienté. L'Université de Paris, à l'apogée de sa gloire quand saint Thomas y enseigne, brille comme le foyer par excellence de la culture.

**Le rythme du progrès royal.** — Fait frappant. L'esprit français triomphe en même temps et du

même rythme que la royauté capétienne progresse. Saint Thomas concilie la science et la foi. Saint Louis concilie féodalité et royauté. La pensée et le fait vont de pair en ce merveilleux siècle d'équilibre. La France domine par la pensée et par l'art à l'heure même où elle se constitue territorialement et politiquement : domaine et mouvance, cour du roi et organisation provinciale.

Esquissons ce double progrès, caractère essentiel aussi de l'époque de gestation et de réalisation qu'a été l'époque capétienne.

**Le progrès domanial.** — Le progrès domanial d'abord. A travers les règnes qui s'échelonnent de Hugues Capet à Charles IV, gains et pertes du domaine, — gains surtout, car, de beaucoup ils l'emportent, — ont transformé profondément la carte que nous avons tracée en décrivant la France féodale de la fin du x<sup>e</sup> siècle.

La mise de fonds territoriale dont disposait le premier des Capétiens était, nous le savons, étroite et mesquine. L'élargissement de ce fonds a, dans notre histoire nationale, une importance sans égale. Seul en effet cet élargissement a permis l'accroissement du pouvoir royal et l'unité future. Cette mosaïque du xi<sup>e</sup> siècle que nous avons décrite n'a été, en effet, qu'un état transitoire. La tache fuselée qui représente le domaine capétien à son début grandit, elle entame les couleurs disparates qui l'entourent. La mouvance, par morceaux, glisse dans le domaine. Lentement, mais sûrement, les deux éléments tendent à se fondre : par là et par là seulement sera refait un vrai royaume.

Armé du droit de deshérence, c'est-à-dire de succéder à tout vassal sans héritier, le roi peut d'autre part acquérir des terres par achat. Une gestion sage et économe de ce qui reste de fortune au suc-

cesseur des Robertiens et des Carolingiens permet de ce chef de lentes acquisitions. Politique de terrien, on l'a dit avec raison. Politique modeste mais combien efficace. Comme le paysan arrondit son champ, le roi arrondit son domaine. De Capet à Louis VI, des gains mesurés mais précieux se constatent : Melun, réuni en 1016 à la mort de Bouchard de Vendôme ; le comté de Sens, réuni en 1055 à la mort d'un titulaire sans enfants ; le Gâtinais, obtenu en 1069 par arrangement avec le comte d'Anjou ; le Vexin, annexé en 1076 à la suite d'un service rendu à une lignée féodale ; la seigneurie de Bourges, vendue en 1100 au roi, qui ne part pas en Orient, par son seigneur qui a besoin d'argent pour aller en Croisade.

Louis VI, dont nous avons vu l'activité judiciaire et policière, tantôt confisque et tantôt achète. Par là, il fait disparaître de dangereuses enclaves criblant le domaine, tandis qu'il développe les possessions domaniales en Gâtinais et en Orléanais. Louis VII, sans parler de l'Aquitaine gagnée puis perdue, cède le Vexin normand avec Gisors, mais gagne la suzeraineté du Forez et de Saint-Chamond en 1167.

Les choses vont plus vite avec Philippe-Auguste. En lutte toute sa vie, — nous l'avons vu et nous y reviendrons, — avec les Plantagenêts, feudataires français et rois d'Angleterre, le successeur de Louis VII confisque et saisit le Vexin, la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, tandis que par mariage il acquiert le Boulenois, le Ternois et l'Artois, c'est-à-dire à peu près notre département de Pas-de-Calais. Le comté d'Amiens, celui de Montdidier ou Santerre, les châellenies de Roye, Choisy et Thourotte viennent par héritage, ainsi que les comtés de Valois et de

Vermandois, tandis que la suzeraineté du Forez est élargie à l'Est sur Tournon et un fragment du Valentinois.

Au temps de Blanche de Castille, le traité qui règle le sort du Midi introduit la royauté dans le Languedoc méditerranéen autour de Carcassonne et de Nîmes-Beaucaire. Tout le Languedoc et ses annexes sont déjà assurés au petit-fils de la reine régente qui les appréhendera en 1271, en vertu des arrangements dont l'histoire de saint Louis nous a livré le secret. Et si, sous le saint roi, les traités de Paris et de Corbeil limitent les bénéfices déjà acquis, quelques gains fort appréciables améliorent la situation domaniale : comté de Mâcon, acheté par rente viagère en 1239, comtés de Clermont-sur-Oise et de Mortain hérités en 1234 et 1259. De même, Philippe III le Hardi achète Guines en 1281.

L'activité de Philippe le Bel et de ses « légistes » se traduit à son tour sur la carte. Lille, Douai et Béthune sont occupés militairement comme sanction d'une révolte du comte de Flandre. Le comté de Chartres et celui de Beaugency sont achetés respectivement en 1286 et 1292 ; la Bigorre est réunie par un arrangement, tandis que la Marche, l'Angoumois et la seigneurie de Luzignan passent en 1308 au domaine par confiscation et transaction. Des droits sur le Gévaudan, le Velay, les terres de l'évêque de Cahors sont ménagés par l'art des légistes. La politique vers l'Est vaut à la couronne la suzeraineté de Valenciennes en 1292, du Barrois en deçà la Meuse en 1301, de l'évêché de Viviers et du Lyonnais en 1307. Marié à Jeanne de Navarre, le roi des légistes absorbe non seulement la Navarre, mais encore la Champagne et la Brie. Il n'est pas jusqu'aux derniers Capétiens qui ne

collaborent à cette extension : Louis X pousse la suzeraineté plus loin en Valentinois et Diois en 1316, et Philippe V, en 1320, met la main sur Tournai.

**Les gains et les pertes.** — On le voit, les gains sont impressionnants lorsqu'on en dresse la liste. Mais cette liste nous montre du même coup à quel point la méthode est peu géographique. Il ne pouvait en être autrement. C'est au gré des circonstances que le roi peut enrichir son domaine. Il guette les occasions, mais avec prudence. Pièce à pièce, au gré des circonstances, la mosaïque féodale s'effrite. Et c'est ainsi que se construit la France royale.

Les gains, au surplus, ne vont pas sans pertes. Les occasions font progresser mais parfois imposent un recul. Nous avons vu le Vexin changer de mains. Quelquefois le droit d'aînesse, qui assure l'unité du royaume, oblige à détacher de la fortune royale un fragment pour doter un cadet : c'est ce qu'on appelle un *apanage*. Clermont-sur-l'Oise est détaché pour le sixième fils de saint Louis ; le Valois, pour Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi.

**L'administration du domaine.** — Dans l'ensemble, il reste que cette plate-forme territoriale que constitue le domaine s'est énormément élargie. Comment ces terres royales sont-elles administrées ?

A l'origine, de simples prévôts suffisaient à la tâche. Les anciens fonctionnaires carolingiens s'étant mués en seigneurs féodaux, les prévôts, au vrai de modestes intendants, avaient géré ce qui, de ci de là, restait de terres à la royauté. Mais dès le temps de Philippe-Auguste, la nécessité se manifeste de reconstruire un nouvel ordre de fonctionnaires. C'est alors, qu'imitant, semble-t-il, une initiative prise déjà chez eux par les Plantegenêts, le roi de France superpose à ses prévôts les baillis ou séné-

chaux. Un réseau de bailliages et de sénéchaussées recouvre le réseau des prévôtés. Hiérarchie significative. Par elle se trouve reconstitué le fonctionnarisme détruit par le triomphe des principaux féodaux.

La division en bailliages et sénéchaussées durera des siècles. Aucune différence substantielle n'existe entre les fonctionnaires dits baillis ou sénéchaux et l'on emploie l'un ou l'autre terme suivant les régions. Le chef de la circonscription est communément un légiste, en tout cas un administrateur de carrière. C'est le zèle de ces fondés de pouvoir de la commune qui, suivant le mot aussi lapidaire que juste d'Achille Luchaire, « a royalisé la France jusque dans ses profondeurs ».

**La cour et l'hôtel.** — A une organisation qu'on peut déjà qualifier de provinciale doit correspondre de toute nécessité un organisme central du gouvernement.

A l'origine, le roi capétien disposait de sa cour survivance féodalisée du palais carolingien. Cette cour demeure. Elle comprend, en première ligne ces grands feudataires qu'on nomme les « pairs » et qui se voient réservées, nous l'avons noté, certaines prérogatives honorifiques au jour du sacre. Ils en sont fort jaloux. Mais le décor masque la disparition de l'influence réelle. Occupés de leurs fiefs, ces brillants seigneurs se désintéressent du domaine et de la politique du roi. Les grands officiers qui entourent le trône sont seuls actifs : chancelier, le plus souvent clerc, qui expédie les actes et, en fait, détient le pouvoir législatif ; grand sénéchal, qui administre ; connétable qui sera de plus en plus chef de l'armée ; maréchaux, qui le suppléent ou lui sont subordonnés.

A ces officiers, qui font figure de véritables

ministres, s'ajoutent ceux qui, tout en dirigeant des services administratifs, apparaissent comme les successeurs des fonctionnaires que le Palais carolingien affectait aux services domestiques : chambrier, bouteiller, échanton, etc. Le personnel auquel ils président constitue ce qu'on appelle maintenant l'hôtel du roi. En somme, la cour et l'hôtel sont les deux moitiés du Palais de l'époque précapétienne.

Des officiers de sa cour et de son hôtel, de ceux qu'il lui plaît d'y adjoindre, légistes de préférence, c'est-à-dire compétences, le souverain compose à son gré son Conseil. Ainsi est né ce Conseil du Roi, qui sera, aux derniers siècles du Moyen Age, et au delà du Moyen Age, le grand organe du Gouvernement. Une tradition s'y est déjà formée. Le droit romain, d'où fuse l'idée d'Etat, en est l'âme. L'autorité souveraine, en dépit de la féodalité, se dégage et va de l'avant. Le Capétien n'a pas seulement fort avancé la reconstruction territoriale du domaine, il a avancé du même pas la reconstruction de sa royauté.

Bref, la France, que la féodalité avait réduite en parcelles, se refait, comme un bien rural dispersé qui se remembre. De ce remembrement, il faut le retenir à leur louange, les Capétiens ont été les courageux et diligents ouvriers.

**La France au Levant.** — A tout cela s'ajoute le rayonnement français au Levant. En ce pays où Charlemagne avait déjà protégé les sanctuaires et les pèlerins, les Croisades ont édifié des châteaux et des églises à la mode occidentale, amené une colonisation intense, établi une influence chrétienne durable.

Saint Louis n'a pas réussi à libérer la Syrie, reprise par les Turcs. Son expédition d'Egypte a

échoué lamentablement. Battu à La Mansourah, il a été prisonnier des Mamelucks. Mais sa vertu a fasciné à ce point ses vainqueurs que son prestige a renforcé encore la position morale et intellectuelle de la France sur le Nil et sur l'Oronte : position qui, n'étant pas liée aux chances militaires, sera d'autant mieux sauvegardée contre les mauvais coups du sort.

**L'héritage capétien.** — Domaine prodigieusement agrandi, institutions affermiées et nettement orientées vers la formule monarchique, prospérité économique généralisée, population en croissance, bien-être en progrès, hégémonie intellectuelle et morale sur le monde grâce à l'essor de la pensée, des lettres et des arts : telle est la France qu'en 1328 le dernier fils de Philippe le Bel va léguer à la branche cadette de la dynastie dont le hasard des décès va provoquer inopinément la venue sur le devant de la scène historique. Les perspectives sont souriantes et pleines de promesses. Pourquoi faut-il que l'arrivée au trône des Valois, déchaînant la grande épreuve des guerres anglaises, réserve à ce royaume en plein élan les plus redoutables crises de ses annales ?

## CHAPITRE III

### LA GRANDE ÉPREUVE DES GUERRES ANGLAISES

**La France médiévale et ses voisins.** — La France est placée, par la nature en contact permanent avec des voisins multiples : Allemagne, Italie, Espagne, et, séparée par une mer relativement aisée à franchir, Angleterre. Comment supposer que ces voisins seront toujours des amis ? La géographie met au premier plan de l'histoire de France le souci de la sécurité.

Or, de ces nations voisines, que nous venons d'énumérer, seule l'Angleterre a été, au Moyen Age, vraiment redoutable pour la France.

L'Espagne, en proie à un péril venu du Sud, le péril musulman, a été assez occupée sur son propre sol pour ne pas chercher des extensions aux dépens de la sœur chrétienne qui lui faisait face au Nord des Pyrénées. Elle a plutôt recherché son amitié et son appui contre l'Infidèle. Une croisade ininterrompue a absorbé ou presque du viii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle les énergies des Etats chrétiens hispaniques. Le seul problème qui aurait pu opposer la France et l'Espagne, ou plus exactement l'Aragon, seul des Etats hispaniques intéressé, ce fut le problème catalan compliqué de celui des possessions ou prétentions de la Maison de Barcelone sur quelques

fiefs de Languedoc ou de Provence : l'histoire du règne de saint Louis nous a montré comment ce problème épineux avait été résolu pacifiquement au traité de Corbeil de 1258. Le trop-plein des forces catalanes et aragonaises s'est dépensé au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle soit dans le Levant soit en Afrique, sans se heurter le moins du monde aux Capétiens, et, pas davantage, au XIV<sup>e</sup> siècle, aux Valois, successeurs des Capétiens. Avant Louis XI, aucun conflit de quelque amplitude, de quelque acuité, n'a donc surgi entre France et Espagne : l'aventure de la Croisade catalane de Philippe III le Hardi, dont nous avons vu l'origine et le sort, a été purement épisodique et sans écho.

L'Italie, elle, sera à peu près hors de cause. A la vérité, elle n'a été, au Moyen Age, qu'une expression géographique. La royauté d'Italie, à laquelle prétend l'Empire germanique, n'est qu'un titre sans contenu substantiel. Absorbés dans leurs querelles intestines, les Etats entre lesquels se compartimente le sol italien n'ont aucun désir ni aucun moyen de se rendre redoutables à l'Ouest. Aussi bien, leur activité s'exerce surtout sur mer : Venise et Gênes, en particulier, se font conquérantes, mais en Orient. Elles exploitent la Syrie chrétienne ; elles mettent en coupe réglée les îles ; leurs navires drainent passagers et marchandises circulant à travers la Méditerranée : trafic étroitement lié à la prospérité économique enfin rouverte. La France capétienne n'a aucune objection à ce quasi-monopole. Rien de sérieux ne peut opposer la France à aucun des Etats italiens.

Quant à l'Allemagne, elle avait semblé, au début, réserver de grands périls à la France naissante. Au lendemain du traité de Verdun, de 843, les deux royaumes de Charles le Chauve et de Louis le

Germanique s'étaient dressés en rivaux. La barrière de la Lorraine n'avait pas empêché la guerre franco-allemande de 858-859, puis celle de 875, et les territoires intermédiaires, mis en 843 dans le lot de Lothaire I<sup>er</sup>, ensuite démembrés entre ses enfants, avaient été disputés sans répit entre les deux grands Etats. C'est le destin lorrain, à oscillations successives ; partage à Meerssen sous Charles le Chauve, en 870, confirmé au traité de Fouron par Louis le Bègue, en 878 ; abandon de la part française sous Louis III et Carloman dès 879, pour éviter une guerre avec l'Allemagne ; essai de redressement sous Charles le Simple qui s'avance jusqu'à Aix-la-Chapelle ; finalement, incorporation à l'Allemagne sous Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur, le souverain allemand qui, le premier, sous le couvert d'un adroit mariage, réussit à englober la Lorraine dans le Reich germanique.

De ce côté, la France a fléchi. Au moins provisoirement. En revanche elle résiste avec succès aux offensives qui voudraient l'incorporer de force au système impérial. Otton le Grand, qui tente l'aventure et pousse sa pointe jusqu'à Attigny, est arrêté par les Carolingiens et les Robertiens que, fort à propos, l'assaut unit et solidarise ; Otton II refait le geste de son grand-père et vient camper sur les hauteurs de Montmartre, mais une défaite sur l'Aisne brise tous ses espoirs. Désormais, l'offensive venue de l'Est ne se présentera plus, dans notre histoire médiévale, que comme adjuvant d'une attaque anglaise, constamment déjoué d'ailleurs. Bref, on peut bien le dire, le péril allemand n'a pas été un péril obsédant pour nos rois du Moyen Age.

**Les premières guerres anglaises.** — Il en va tout autrement du côté anglais. Ici, la conquête de

l'Angleterre par les Normands a donné le branle. Une situation anormale a été créée, on n'en saurait douter, sur le champ de bataille même de Hastings, en 1066. Le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, — lointain successeur de ce Rollon à qui Charles le Simple avait donné la Normandie en 911, — est devenu soudain roi en Angleterre. Le duc qui tient Rouen trône à Londres. Le feudataire qui prête hommage au Capétien est roi outre-Manche. Il est sacré à Westminster, comme son suzerain l'est à Reims. Comment admettre qu'en ce personnage double du roi-duc, les intérêts de l'Etat insulaire seront toujours compatibles avec le devoir féodal qui découle de l'hommage normand ? Comment penser qu'un roi s'inclinera en toute circonstance devant un autre roi ?

Philippe I<sup>er</sup> n'a pas inquiété son vassal lorsqu'il a entrepris son invasion en Grande-Bretagne. Il n'en essuie pas moins les premiers coups du trop puissant vassal aux confins du Vexin normand. La série des guerres anglaises est commencée pour la France.

Louis VI est déjà plus malmené que son père. Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre le bat à Brémule en 1119 et l'oblige à lui céder la suzeraineté du Maine, de la Bretagne et de la seigneurie de Bellême, au traité de Gisors.

**L'alliance anglo-allemande.** — Et voici que se produit la première collaboration de l'Angleterre et de l'Allemagne contre la France. Ayant marié sa fille à Henri V d'Allemagne, Henri I<sup>er</sup> lance son gendre contre Louis VI. C'est l'invasion germanique de la Champagne en 1124. Un curieux mouvement national appuie alors le Capétien. Suger écrit à cette occasion sa maxime lapidaire : « Il n'est ni juste ni naturel que les Français obéissent aux

Anglais, et pas davantage les Anglais aux Français. » Un sens européen inspire le grand abbé de Saint-Denis du XII<sup>e</sup> siècle.

Louis VI lève solennellement l'oriflamme de Saint-Denis, étendard de la France monarchique, et Henri V ne dépasse pas Metz. Ni le beau-père ni le gendre n'ont réussi. La France s'est dressée, elle s'est mise en armes, et l'on n'a pas pu la frapper au cœur.

**L'Empire Plantegenêt.** — Le péril, loin de passer, s'accroît pourtant. Un mariage unit la Maison anglo-normande à la puissante dynastie des comtes d'Anjou. Né de ce mariage, Henri II Plantegenêt épouse, par surcroît, cette remuante Eléonore de Guyenne, dont l'union avec Louis VII a été annulée. Le roi d'Angleterre ne possède plus seulement la Normandie, il a l'Anjou et ses dépendances, le Maine, la Touraine, il a l'Aquitaine, et grâce à la vassalité bretonne, il domine pratiquement tout l'Ouest, de Rouen à Bayonne, de la Somme aux Basses-Pyrénées. Un Empire Plantegenêt est constitué. En vérité, la France n'appartient-elle pas plus au prince qui tient Londres qu'à celui qui siège à Paris ?

Assurément, ce prince, ce roi-duc-comte, est Français par l'origine, les mœurs, la langue ; il n'en est pas moins un roi étranger. Les terres continentales qu'il possède à hommage sont, par rapport à ses sujets insulaires, des colonies, et l'Angleterre s'habitue à les voir sous cet angle. L'économie déjà s'adapte à cette façon de considérer les choses. Comment ne pas voir là, à la fois, un péril féodal, — la victoire possible d'un vassal, — et un péril national, la France rattachée à la monarchie anglo-saxonne ? On dira que la population plus dense et plus riche de la France la garantit : caution peu

rassurante. L'Inde est plus peuplée que l'Angleterre et elle a une très vieille et très vénérable culture. La France médiévale serait-elle un jour un dominion de l'Angleterre future ?

**La période critique.** — On ne saurait se le dissimuler, Louis VII, après la dissolution de son mariage avec Eléonore, a été aux prises avec un terrible danger. La dynastie capétienne y courait un risque de mort.

Au demeurant, du fait des circonstances, le duel entre l'ancien et le nouveau mari d'Eléonore avait en soi quelque chose de tragique. Des assauts se livrent, répétés et violents. Peut-être Louis VII eût-il été brisé, si des difficultés intérieures n'avaient paralysé au bon moment le monarque anglais, et si, plus tard, ses démêlés avec ses enfants n'avaient gêné son action.

A plusieurs reprises, Louis se sauve en faisant des concessions. Par exemple, il cède sur le Vexin en 1158 ; il accepte de laisser s'interposer une suzeraineté aquitanique entre lui et Toulouse en 1173. Louis est le roseau qui plie et ne rompt pas. Un intransigeant eût peut-être imprimé au débat une intensité funeste. A reculer à temps on éternise la querelle, la lassitude fait son office. Le traité d'Ivry, signé en 1177 sous la médiation pontificale, rétablit la paix sans dommage sérieux pour la Maison capétienne. La période la plus critique du siècle est franchie.

**Le redressement français.** — Un nouveau Capétien, d'une jeunesse ardente, se dresse soudain devant Henri II prématurément vieilli. Philippe-Auguste, fils et successeur de Louis VII, a parfaitement compris le péril que l'Empire Plantegenêt fait courir à la sécurité française. Il s'aide des fils de l'adversaire. Henri II, las et désireux de finir

ses jours en paix, fait des concessions au traité de Châteauroux. Philippe-Auguste voit la manœuvre bonne et la répète. Il grignote littéralement le territoire anglo-angevin. Henri II cède encore au traité d'Azay-le-Rideau. Au lendemain de la signature, la révolte de Jean sans Terre, le plus jeune de ses fils, cause à Henri II un tel chagrin qu'il meurt le 6 juillet 1189.

Du coup, les perspectives changent. Le nouveau maître de l'Empire Plantegenêt est Richard Cœur de Lion. C'est un paladin qui se vantera de fendre en deux d'un seul coup un Sarrasin dans son armure, c'est un capitaine aussi et même un ingénieur militaire. Le duel s'engage entre Richard et Philippe-Auguste. Il est vite interrompu. La troisième Croisade oblige les adversaires à se réconcilier devant les sommations de Rome, à partir ensemble en Orient. Accalmie peu durable. Malade, le roi de France revient. Richard se rembarque un peu plus tard ; mais il est capturé et retenu par son ennemi personnel, le duc d'Autriche. Sans nul scrupule, Philippe-Auguste s'en prend alors aux fiefs du prisonnier. Celui-ci revient, les Anglais ayant payé sa rançon. Mais à peine a-t-il le temps de rentrer en campagne ; il ne tarde pas à mourir devant Châlus en Limousin le 6 avril 1199. Enhardi plus que jamais, le Capétien, qui n'a plus devant lui que Jean sans Terre, le roi le plus honni de l'histoire anglaise, donne libre carrière à son plan de redressement.

Une première étape fait gagner à la France royale, par le traité du Goulet, du 22 mai 1200, Issoudun, Graçai et le comté d'Evreux.

En 1202, nouvelle étape. Profitant des plaintes que les abus de Jean suscitent de la part de ses vassaux, le roi fait un procès au Plantegenêt devant

la cour et la condamnation entraîne la confiscation des fiefs du coupable. Tout favorise à cette heure les armes capétiennes. Le Château-Gaillard, chef-d'œuvre de la fortification, clef de la Normandie, tombe après huit mois de siège ; le Poitou est occupé, la Bretagne est arrachée. Le roi de France songe à un débarquement en Grande-Bretagne où la révolte gronde.

**Bouvines.** — Le pape arrête juste à temps le bras de Philippe. Jean s'est humilié. Il s'est fait vassal de l'Eglise Romaine. Si ce geste ne le rend que plus impopulaire parmi ses sujets insulaires, du moins il a dévié l'offensive capétienne.

Jean fait plus. Il répète le geste de son aïeul Henri I<sup>er</sup>. Il fait l'alliance anglo-allemande contre la France. Tandis que Jean attaque par l'Ouest, l'empereur Otton envahit l'Est.

Moment pathétique. Mais Jean sans Terre fuit honteusement devant l'héritier du trône, le prince Louis, et Philippe en personne remporte la mémorable victoire de Bouvines entre Lille et Tournai, le 27 juillet 1214 ; les Allemands sont vaincus et refoulés : Philippe a donné, comme Louis VI, un caractère nettement national à son effort militaire, et c'est à juste titre que Bouvines est tenu par l'histoire traditionnelle comme une des grandes journées de l'histoire de France.

**Le prince Louis en Angleterre.** — Pourquoi le prince Louis ne poursuivrait-il pas sa chance ? Pourquoi n'irait-il pas soutenir les barons anglais révoltés contre Jean ? Il passe en Angleterre, réussissant son débarquement comme jadis Guillaume le Conquérant. Serait-ce l'histoire retournée ? La Grande-Bretagne à la veille d'être rattachée à la France ? La mort de Jean sans Terre sauve sa dynastie. Aussitôt la noblesse insulaire se ressaisit,

Louis, battu à Lincoln, renonce ; il se contente, au traité de Lambeth, le 11 septembre 1217, de recevoir mille marcs d'indemnité pour se rembarquer. Louis VIII, devenu roi de France, demeure en paix avec une Angleterre momentanément assagie.

**Le traité de Paris.** — Accalmie de courte durée. Henri III, successeur de Jean, essaie une revanche sous Louis IX ; il tente de reprendre pied en France. Mais, après l'avoir battu à Saintes, le saint roi s'accommode amiablement avec son beau-frère anglais, et nous avons vu, en traitant du règne de Louis IX, comment le traité de Paris avait réglé les choses en 1259.

A vrai dire, les campagnes de Philippe-Auguste avaient créé un imbroglio juridique. Elles n'avaient enlevé aux Anglais qu'une partie des fiefs frappés par la sentence de 1202. Louis mit fin à l'équivoque par une transaction. Le Plantegenêt reconnut la validité du jugement prononcé contre son père, mais une nouvelle investiture lui rendit légalement ce qu'il avait en fait conservé : la Guyenne, les diocèses de Limoges, Cahors et Périgueux, à quoi s'ajouteront l'Agenais, la Saintonge et le Quercy toulousain à la mort de leur détenteur, Alphonse de Poitiers, qui n'a pas d'enfants.

**La question de Guyenne.** — Persuadé de la toute-puissance du droit, le saint roi a cru sincèrement « mettre la paix » entre les deux dynasties aux prises depuis Guillaume le Conquérant. En réalité, le conflit n'est que déplacé. D'incessants incidents mettent en querelle Paris et Bordeaux. Le droit féodal est plein de surprises et de complications. Tout procès met en cause l'hommage. Il y a désormais une question de Guyenne.

Bordeaux est maintenant la capitale des possessions britanniques en France. Un grand commerce

relie le port de la Garonne à celui de la Tamise. Les Anglais se sont habitués à boire les vins français. Ils font un commerce fructueux d'importation et d'exportation. La royauté française, à mesure qu'avec les légistes elle s'inspire de plus de sens national et de plus de réalisme, sent tout ce qu'il y a de douloureux dans cette écharde étrangère en pleine chair du royaume. Baillis et sénéchaux profitent de toutes les occasions pour susciter des litiges. Leur esprit de juristes et leur zèle de fonctionnaires les entraînent à ce jeu. Un grignotage de la Guyenne : ainsi peut se définir cette politique royale, qui trouve surtout sous Philippe le Bel les conditions les plus efficaces de son curieux travail de termites.

**La question de Flandre.** — Au surplus une question de Flandre s'ajoute à la question de Guyenne. L'industrie textile bat son plein au pays belge. Or, la matière première des « métiers » vient d'outre-Manche. L'Angleterre, alors pays de culture et d'élevage, nullement encore d'industrie, fournit aux artisans flamands la laine de ses moutons. Il en résulte que, vassale politique de Paris, la Flandre est économiquement dépendante de Londres. Dès lors, c'est une tentation naturelle pour les rois anglais que d'exercer une pression, d'avoir, comme on l'a dit une « politique de la laine ».

De fait, s'il y a conflit presque permanent en Flandre entre le pouvoir comtal et les villes, il est facile de prévoir que le comte s'appuiera sur le suzerain féodal, le roi de France et les bourgeois sur le pourvoyeur de laine, le roi anglais.

**La politique anglo-flamande sous Philippe le Bel.** — Aussi bien, la politique anglo-flamande sous Philippe le Bel apporte à ce dynamisme une illustration éloquente. Profitant des besognes qui absor-

bent dans son île l'activité d'Edouard I<sup>er</sup>, fort occupé en Galles et en Ecosse, le dernier des grands Capétiens confisque la Guyenne ; puis comme Edouard a dévié le débat en soulevant la Flandre, le roi de France lance sa chevalerie contre les « communiens flamands » à la rescousse du comte désarmé. Tout à coup, voilà bien le paradoxe. A l'étonnement de tous, les féodaux se font battre par les miliciens des cités industrielles, à Courtrai, en 1302. Signe des temps. Il est vrai que la revanche ne tarde guère. La journée de Mons-en-Pévèle sauve l'honneur royal en 1304 et, la diplomatie aidant les armes, si Philippe laisse la Guyenne à peu près intacte, il annexe du moins, sur le front du Nord, Lille, Douai et Béthune, laissant à l'avenir le soin de poursuivre le duel interrompu, mais non point terminé.

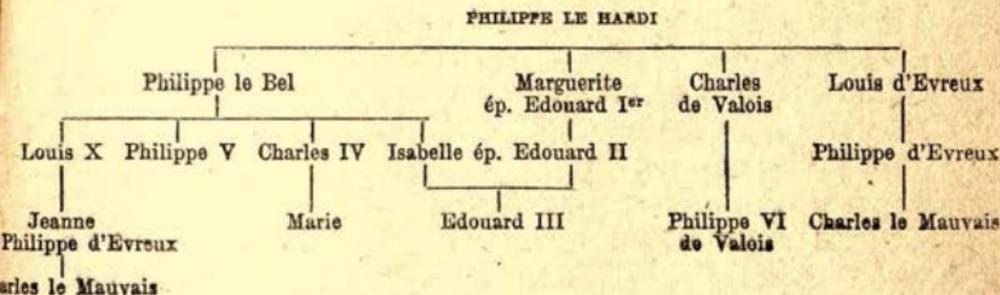
**L'Ecosse.** — Déjà les éléments de l'interminable rivalité se sont dégagés : aux problèmes de Guyenne et de Flandre s'ajoute le corollaire écossais. La première alliance franco-écossaise contre l'Anglais s'inscrit en effet sous le règne de Philippe le Bel.

**Le conflit de succession.** — A la vérité, Philippe le Bel ne pouvait prévoir que le conflit dût se déplacer. Jusqu'ici un même différend, d'ordre féodal, vainement pacifié par saint Louis, en fait inextricable, a toujours rebondi ; il ne peut que se perpétuer entre roi-vassal et roi-suzerain. Mais l'heure est proche où un autre conflit, et d'une autre nature, va se greffer sur le premier.

La mort, sans enfant mâle, des trois fils de Philippe le Bel va transformer, en effet, l'objet de la querelle. Edouard III se portera compétiteur au trône capétien, et cette compétition ira à changer totalement le terrain de la lutte : à une guerre féodale succédera une guerre qui ne peut que

devenir nationale. La grande épreuve des guerres anglaises s'annonce : on voit venir à l'horizon la guerre de Cent Ans.

Où est le droit ? — Charles IV vient de mourir. Ni fils, ni frère, ni précédent, ni texte de loi : en ces termes, tous négatifs, se pose le problème successoral de 1328. On a admis que les femmes ne règnent pas ; que les collatéraux viennent à la succession à défaut de descendant mâle. Mais si un mâle peut hériter en ligne féminine, il n'y a aucun doute : Edouard III, fils d'Isabelle de France et petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, est héritier. Si l'on soutient que, n'étant pas aptes à régner, les femmes sont, en plus, inaptés à transmettre le pouvoir, alors il faut chercher le plus proche parent du dernier roi en ligne strictement masculine et, en ce cas, le trône revient à Philippe de Valois, bien qu'il soit seulement cousin de ce Charles IV dont Edouard est le neveu.



Où est le droit ? En fait, la solution est arbitraire. Et si les barons français assemblés donnent la préférence à Philippe, on peut, à la lumière des textes, se convaincre qu'ils ont moins obéi à des soucis juridiques qu'à un sentiment national plus ou moins nettement perçu. On n'a pas voulu qu'Edouard,

malgré son sang en partie français et capétien, régnât au Louvre, parce qu'il régnait au Palais de Westminster.

**L'esprit national.** — Dès lors, il est clair que, déjà formulé par Suger sur le terrain du sens national, le débat va avoir, que l'on s'en rende compte ou non, une signification patriotique. On l'oubliera parfois et notamment dans certains milieux féodaux. Il n'importe. C'est dans la grande épreuve des guerres anglaises que la France forgera décidément son âme française. Et c'est là justement que réside l'importance exceptionnelle de ces terribles rencontres où le destin de notre pays paraîtra, à plusieurs reprises, désespéré.

**Crécy, Calais, Poitiers.** — Majeur, Edouard III engage la lutte. Après la défaite navale de l'Écluse, c'est la trilogie des désastres valois : bataille de Crécy (1346), prise de Calais (1347), bataille de Poitiers (1356). Jean le Bon, successeur de son père depuis 1350, et encore plus incapable que lui, est emmené prisonnier à Londres.

**La crise intérieure.** — La monarchie, à vrai dire, fut sur le point de sombrer dans cet écroulement. Les Etats Généraux traitent soudain de puissance à puissance avec la couronne. La bourgeoisie parisienne, conduite par Etienne Marcel, est sur le point d'imposer le régime constitutionnel. Le régent Charles, le dauphin, fils de Jean, sauve par son adresse l'autorité de son père absent. Marcel est assassiné par un rival. Le régent rentre à Paris et agit en pacificateur : il est déjà Charles le Sage.

**Le traité de Brétigny.** — Tâche lourde que celle du régent redevenu maître de sa capitale. Avoir mis fin à la crise intérieure ne suffit point. Il faut traiter avec l'Angleterre, car la France, épuisée, à bout de souffle, ne peut continuer la lutte.

On ne saurait pourtant traiter à tout prix. Des conditions inacceptables, que le roi Jean, captif, a légèrement approuvées, sont rejetées à Paris. Edouard III, dépité, reprend la guerre en 1359 et dévaste la Bourgogne, puis marche sur la capitale du royaume convoité. Un épouvantable orage, le « lundi noir » (black monday), détruit fort à propos le train de ses équipages. Alors, il se décida à monnayer ses victoires, à se prêter à une transaction. Et ce fut le traité de Brétigny, le plus lourd de toute l'histoire de France.

Le roi d'Angleterre reconnaît le trône capétien aux Valois, mais il reçoit, en toute souveraineté, d'immenses territoires : Guines et Calais, le Ponthieu, l'Agenais, le Quercy, le Rouergue, la Gascogne, le Bigorre, territoires qui s'ajoutent aux provinces déjà aliénées au traité de Paris de 1259, Guyenne, Limousin, Périgord, Angoumois, Saintonge. Amputations douloureusement ruineuses. Tout l'Ouest de la France est au roi d'Angleterre. Le roi de France n'a plus l'embouchure de la plupart de ses fleuves. Une telle France est-elle viable ?

Le traité de Brétigny, signé le 8 mai 1340 et ratifié à Calais le 24 octobre, spécifiait, outre les sacrifices territoriaux, une énorme rançon en or pour la libération du roi Jean.

**Charles V et Duguesclin.** — Le roi Jean mourut le 8 avril 1364. Au roi « bon », c'est-à-dire brave, succède « le sage roi ». Celui qui a donné sa mesure comme régent, va systématiquement œuvrer pour relever le pays, pour préparer, puis pour réussir la revanche, opérer en un mot le nécessaire redressement national. Un équilibre merveilleux de qualités moyennes tient lieu de génie à ce prince, physiquement souffreteux, moralement de santé par-

faite, homme de méthode s'il en fût. Sa biographe, Christine de Pisan, nous a livré sa devise : « Vivre mesurément en toutes choses. »

Excellent administrateur, Charles V est, par tempérament, admirablement apte à conduire cette œuvre de réfection des forces françaises qui s'impose au lendemain du traité de Brétigny. Quelle que soit néanmoins, pour les fins que l'on vise, l'importance de la reconstitution intérieure, une besogne militaire est postulée pour le succès du règne. Ni la complexion ni les goûts du sage roi ne lui permettent de s'en charger personnellement. Or, il a l'art de trouver l'homme de guerre indispensable, le collaborateur nécessaire, le connétable Bertrand Duguesclin.

En ce petit gentilhomme breton, à la fois plein d'astuce manœuvrière, d'allant et de prestige chevaleresque, le loyalisme envers la dynastie et le sens national se polarisent, en quelque sorte, et l'immense popularité du héros national qui entre vivant dans la légende est le signe du caractère patriotique dont la guerre est maintenant revêtue. Le peuple français au contact de l'étranger vibre et se passionne.

Duguesclin bat les troupes de Charles le Mauvais, qui voudrait pêcher en eau trouble, à Cocherel le 16 mai 1364 ; il se fait battre, il est vrai, et capturer à Auray, en Bretagne, le 29 septembre, parce que le comte de Blois n'a pas suivi ses conseils. Charles V exploite la victoire en imposant au Mauvais le traité d'Avignon ; il esquive les conséquences de la défaite en obtenant, au traité de Guérande, la suzeraineté de la Bretagne.

Là-dessus, nouveaux succès de Duguesclin, cette fois en Espagne. Ici, il faut admirer sans réticence l'adresse du sage roi. Il fait drainer par son illustre

capitaine les « grandes compagnies », c'est-à-dire les bandes d'hommes de guerre que le traité de Brétigny a mises en chômage et qui désolent nos provinces sans qu'aucune force de police puisse leur être opposée. Tout ce monde peu recommandable va se faire décimer sur le versant sud des Pyrénées, et, de surcroît, fera réussir à grands coups d'épée un ami de la France, Henri de Trastamare, frère naturel de Pierre le Cruel, ce roi de Castille qui a lié partie avec les Anglais.

La guerre d'Espagne, au surplus, est semée de péripéties multiples. Les beaux jours alternent avec les mauvais jours. Un moment, Duguesclin est capturé à Najera. C'est que Trastamare, comme Blois, n'a pas écouté les conseils du bon stratège. N'importe. Le grand soldat est libéré. L'énorme rançon qu'il a eu la coquetterie de fixer lui-même est payée, peut-on dire, par une souscription publique. Cuvelier, le rimailleur qui raconte la vie du vaillant soldat, en a laissé le témoignage lorsqu'il lui fait dire fièrement :

*N'a filaresse en France qui sache fil filer  
Qui ne gagnât ainçois ma finance à filer.*

(Il n'y a fileuse en France qui ne contribuerait à payer ma rançon en versant le produit du travail de sa quenouille.) Une collecte des femmes de France ? Comment un tel patriotisme ne serait-il pas récompensé ? La lutte engagée en Espagne se termine par la mort du Cruel et la victoire du Trastamare, qui devint Henri II de Castille : il sera l'initiateur de la grande alliance franco-castillane du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'expulsion des Anglais. — Que manque-t-il à la gloire du règne réparateur ? L'heure est venue

d'expulser les Anglais. Un vice de forme fort opportunément découvert dans le traité de Brétigny, à propos d'un procès féodal habilement déféré en Parlement, permet de dénoncer la paix de 1360. La France a une armée nouvelle. Elle adopte une tactique nouvelle. C'est la tactique de Duguesclin : refuser la bataille, laisser les offensives anglaises s'épuiser par leur propre violence, se buter contre les villes fortifiées, détruire l'ennemi en détail. Une seule bataille se livre, et c'est une victoire : Pontvallain. En 1375, les Anglais n'ont plus en France que Calais et Bayonne.

**Les malheurs sous Charles VI.** — Tout paraît fini. Tout va recommencer. De nouveaux malheurs s'apprêtent à fondre sur la France. La minorité chaotique de Charles VI est à peine close que le roi devient fou. Les princes, la reine (l'allemande Isabeau de Bavière) n'écoutent que l'intérêt ou le plaisir. Une rivalité tragique met aux prises le frère du roi, Louis d'Orléans, et son cousin, le duc de Bourgogne Jean sans Peur. En 1407, la querelle inexpiable se dénoue par un meurtre. À l'instigation de Jean, Louis est assassiné, le 23 novembre. Aussitôt, la guerre civile éclate : la néfaste guerre dite des Armagnacs et des Bourguignons.

Une vague de démagogie complique et aggrave encore cette funeste désunion de la noblesse. Un profond malaise économique, dont nous préciserons tout à l'heure les effets et les causes, explique cette ambiance de coups de force qui angoisse, à ce tournant, tous les esprits. L'action directe est à l'ordre du jour. C'est la descente quotidienne dans la rue. Les bouchers mènent le jeu. Caboches et ses Cabochiens ensanglantent Paris. Jean sans Peur, qui veut à tout prix être populaire, met sa main dans la main des garçons d'abattoir. Etrange nouveauté.

Un prince du sang, en ce XIV<sup>e</sup> siècle trouble, ne craint pas de se faire démagogue. Par là, il tient la capitale et réussit à mettre en échec ses adversaires. Mais les révolutionnaires vont trop loin. Paris se lasse. Un complot oblige le duc à fuir et ouvre les portes à son rival, Bernard VII d'Armagnac.

**La France occupée.** — Comment un roi d'Angleterre entreprenant ne profiterait-il pas d'une pareille aubaine ? La France en pleine lutte sociale, en proie aux égoïsmes partisans, est incapable de résister à l'offensive étrangère qui guette son heure. Les querelles dynastiques, qui ont pesé un temps sur l'Angleterre et on perpétué, depuis quelques années, le régime fallacieux des trêves, sont maintenant apaisées. Henri V règne ; l'amour de la gloire l'entraîne. Tout lui sourit. Il refait donc, avec plus de vigueur encore et de confiance en soi, les gestes d'Edouard III. Débarquant sur le sol normand, il marche sur la Picardie, il écrase à Azincourt, le 25 octobre 1415, l'armée commandée par le comte d'Armagnac. Azincourt complète la trilogie de nos grands désastres. La journée vaut celle de Crécy et de Poitiers. Charles d'Orléans est fait prisonnier : c'est le prince-poète qui a chanté si joliment le printemps, et, plus tard, a célébré en vers pleins d'émotion, le renouveau de la France libérée.

Pour le moment, c'est, au contraire, la France asservie, c'est la France occupée. Jean sans Peur a fait un pacte secret avec Henri. Un partage du royaume capétien entre l'Angleterre et la Bourgogne s'amorce. Voici que Rouen capitule après un siège héroïque. La Normandie succombe. L'occupation anglaise s'étend en tache d'huile.

Pour comble, l'assassinat de Jean sans Peur dans l'entrevue ménagée à Montereau avec le dau-

phin, fils de Charles VI, le 10 septembre 1419, permet au nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, de rendre public le pacte anglo-bourguignon. Les Armagnacs impuissants et le dauphin Charles lui-même, prince dolent et sans ressources, assistent, sans pouvoir l'arrêter, à l'extension de l'emprise étrangère. Pis encore : le dauphin est rendu responsable du crime de Montereau. On le dit, par surcroît, fils illégitime. Finalement, le traité de Troyes, le 20 mai 1420, sonne, semble-t-il bien, le glas des Valois et de la France elle-même : Henri V épouse Catherine de France, fille de Charles VI ; il succédera à Charles VI, et, après lui, le fils de ce mariage impie sera « roi de France et d'Angleterre ».

C'en est fait. Paris et la plus grande partie du royaume subissent à présent l'occupation anglaise. Les corps constitués, l'Université, les Etats reconnaissent le fait accompli. Et quand Charles VI meurt, le 2 octobre 1422, le fils de Catherine, âgé de quelques mois à peine, Henri VI d'Angleterre (déjà en possession de la Grande-Bretagne par la mort de son père Henri V, décédé le 31 août), est officiellement acclamé à Paris « roi de France ».

Non seulement le procès ouvert en 1328 est révisé en faveur d'un héritier d'Edouard III, mais la France est gouvernée par un Anglais, le duc de Bedford, frère de feu Henri V, qui s'intitule sans ambages, « régent de France ».

L'occupation de Paris, l'occupation de la France du Nord et de l'Ouest, des côtes de l'Océan et de la Manche : jamais auparavant pareille prise de possession étrangère n'avait pesé sur la France. Or, cette emprise va durer. Bedford mourra « régent de France » en 1435. Paris ne verra partir l'occupant britannique qu'en 1436. Seize ans durant, cette

situation se prolonge. Elle n'a pas lassé le sens national, bien au contraire. C'est l'épreuve qui a trempé définitivement l'âme des Français du xv<sup>e</sup> siècle et qui leur a donné la pleine conscience de leur esprit national.

**La France coupée en deux.** — Du fait de la conquête anglaise, la France se trouve coupée en deux. La zone occupée reconnaît, bon gré mal gré, Henri VI, proclamé à Paris. La zone non occupée reconnaît Charles VII, le dauphin, fils de Charles VI, qu'en son château de Mehun-sur-Yèvre, en Berry, les Armagnacs ont acclamé le 3 octobre 1422.

La première zone, où Henri VI est réputé roi de France, comprend la Picardie, la Champagne, l'Île-de-France, les États bourguignons, la Normandie, la Guyenne ; la Bretagne gravite autour de cet ensemble. L'autre zone, où l'on tient pour Charles VII, comprend le Berry, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, le centre avec l'Auvergne, le Lyonnais, la Provence, le Languedoc. Bourges, Poitiers et Toulouse sont, par excellence, villes loyalistes.

A ce déchirement territorial, s'ajoute une indigne angoisse morale. Chacun se demande où est le droit. Un mystère plane sur cette France démembrée et douloureuse. Charles est-il légitime ? Sa naissance dont on doute, dont il doute lui-même, commande son destin. Faut-il ajouter foi au bruit de sa bâtardise ? En ce cas il est difficile de se dérober au traité de Troyes. Mais si le dauphin est né de sang royal, rien ne prévaut contre son privilège et l'Anglais est un usurpateur. Drame de conscience qui torture les Français à l'heure où leur pays connaît la plus amère des défaites que, jusqu'ici, aient enregistré ses annales.

**La crise économique.** — Le drame est vraiment

complet. A l'emprise étrangère, au trouble des consciences, s'ajoute cet autre fléau, la crise économique. Et c'est la crise économique la plus intense de tous les temps. La guerre, en se prolongeant, a tout bouleversé. Les bandes armées que la politique de Charles V avait déviées en Espagne se sont reformées, plus nocives que jamais. On les appelle maintenant « routiers » ou « écorcheurs », ce sont des brigands déchaînés, qui mettent à mal les paysans, mettent au pillage les châteaux, mettent à rançon les villages et les villes. Le travail agricole est arrêté ; la terre retombe en friche, les villes s'encombrent de chômeurs, tandis que la main-d'œuvre manque à la campagne, les communications sont précaires, le commerce est interrompu, les revenus taris, la monnaie dévaluée. Tous les textes du temps sont concordants pour nous représenter une perturbation totale des valeurs : nouveaux riches et nouveaux pauvres, hausse verticale des prix, spéculations éhontées, misère générale, disette et cupidité, crise immobilière, rien ne manque à ce tableau où se reconnaissent les traits du plus parfait déséquilibre. La souffrance physique double la détresse morale. Jamais la France n'a été aussi profondément malheureuse que pendant les années qui précèdent l'entrée en scène de Jeanne d'Arc.

**Sainte Jeanne d'Arc.** — C'est précisément cette « grande pitié du royaume », — pour reprendre ici l'expression familière au *xv<sup>e</sup>* siècle, — c'est la désolation, c'est l'angoisse des consciences, qui dans ce pays sincèrement pieux fait jaillir le mysticisme. L'idée qu'une vierge inspirée, une pucelle, viendra libérer le sol et les âmes se répand ; elle devient populaire. La mission de sainte Jeanne trouve dans l'ambiance spirituelle du siècle sa véritable explication.

Née probablement le 6 janvier 1412, Jeanne d'Arc était la fille d'un paysan aisé de Domrémy-en-Barrois. Très dévote, menant dès son jeune âge une existence de vertu et d'édification, elle entendit pour la première fois, à treize ans, dans le jardin de son père, une voix surnaturelle qui s'accompagnait d'une lumière et l'adjurait de se bien conduire. L'enfant eut grand peur. Puis, elle comprit que la voix venait du ciel. Ensuite les apparitions se firent plus fréquentes, plus précises, plus pressantes : saint Michel, sainte Marguerite, sainte Catherine. Orléans était assiégée, l'ordre fut donné de la délivrer à la jeune bergère. Plusieurs visites au capitaine royal le plus proche, Robert de Baudricourt, à Vaucouleurs, finirent par ébranler ce serviteur de Charles VII, d'abord sceptique. Orléans est sur le point de succomber. Un essai de briser le blocus a échoué à la journée dite des harengs, le 12 février 1429. Baudricourt, ne sachant que penser, ayant fait par prudence exorciser Jeanne, se décide à l'envoyer au roi.

Alors commence l'épopée la plus prodigieuse de l'histoire. Jeanne va à Chinon. Elle déclare au nom de Dieu à Charles VII qu'il est vrai fils de Charles VI, vrai prince des fleurs de lis, vrai héritier de France. Le mystère de la naissance à laquelle les destins du pays sont suspendus est désormais levé. Croire à Jeanne, c'est croire au droit valois. Qu'un Anglais se dise encore « roi de France et d'Angleterre », il n'importe : il ne fait plus que répéter les dires et les gestes vains d'Edouard III.

Or, la réussite confirme la divinité de la mission.

Jeanne s'arme. Elle délivre Orléans ; elle fait sacrer Charles VII à Reims. La vierge guerrière reconquiert villes sur villes. Et si, capturée accidentellement à Compiègne, si condamnée pour hérés-

sie par un tribunal de complaisance elle est brûlée vive à Rouen, le 30 mai 1431, le bûcher marque pour elle, non l'avortement de son œuvre, mais bien plutôt son apothéose.

En vain, en effet, les restes calcinés de l'admirable héroïne furent jetés dans la Seine. Les Français ne s'y trompèrent pas. Jeanne avait confirmé jusqu'au dernier moment, et dans les flammes mêmes, la véracité de ses voix. Elle avait confessé sa foi dans ce martyre. Elle était donc pareille aux saints et aux saintes dont le peuple entendait l'histoire dans les prêches, dont il contemplait le sacrifice dans les sculptures et les vitraux, dont il lisait les émouvantes aventures dans la *Légende dorée*. Comment se refuser à pareille évidence ? Le supplice de Jeanne était la démonstration, non de la fausseté — comme l'avaient cru ses ennemis, — mais de l'authenticité de sa mission divine. Dans sa grande masse, le peuple de France considéra dès lors Jeanne comme une sainte, anticipant de loin sur les décisions pontificales du xx<sup>e</sup> siècle (béatification par Pie X, le 18 avril 1909 ; canonisation par Benoît XV, le 9 mai 1920).

**La libération de la France.** — Mieux aidée par Charles VII, Jeanne eût sans doute libéré la France d'un seul élan. Sa capture et sa mort retardèrent l'effet de son intervention. La persistance de la crise économique limitait, au surplus, les moyens dont disposait la royauté légitime. La reprise des territoires tenus par les Anglais fut donc lente, laborieuse, pénible, coupée de reculs et de traverses. Néanmoins, le branle est donné. L'heure de la conclusion est incertaine. L'issue de la guerre ne fait plus doute.

Le fait capital qui a condamné, au xv<sup>e</sup> siècle, l'occupation étrangère en France, ce fut la réconci-

liation de Charles VII avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Maître d'un Etat de six à huit millions d'habitants, dont nous verrons au chapitre suivant la vaste étendue et les opulentes ressources, le duc de Bourgogne était, à vrai dire, l'arbitre du débat, car il était capable de déplacer immédiatement l'équilibre des forces. Seul l'appui du puissant duc avait permis à Henri V et à Bedford leurs succès. Or, l'année même de la mort de Jeanne, soit remords, soit calcul, le duc entre en pourparlers avec le roi. Tractations lentes, au demeurant. Mais, enfin, elles aboutissent. Au traité d'Arras, le 21 septembre 1435, Philippe le Bon se prête à un accommodement. Charles VII désavoue le crime de Montereau. Il cède Auxerre, l'Auxerrois, Bar-sur-Seine, Luxeuil, les « villes de la Somme », le Ponthieu, Boulogne-sur-Mer.

Dès lors, tout craque du côté anglais. Bedford a disparu. Des troubles agitent l'Angleterre. De tous côtés, des capitaines français hardis entament la zone occupée. Richemond, Barbazan, Dunois, se distinguent entre tous. Le patriotisme fuse. Paris est récupéré le 13 avril 1436. La marine de l'allié castillan coopère à ce relèvement dont le rythme s'accentue.

Epuisées toutes deux par l'effort, la France et l'Angleterre se mettent d'accord pour souffler. Ce sont les trêves de Tours de 1444. Mais tandis que les chocs des factions aggravent la situation de la Grande-Bretagne, les trêves permettent à Charles VII de se donner une armée organisée et des finances solides. La trêve est rompue en 1449. La Normandie est reconquise dans une campagne dont l'épisode essentiel est la bataille de Formigny, le 15 avril 1450. La Guyenne est reprise, à son tour, après des péripéties dont la bataille de

Castillon, le 17 juillet 1453, marque le point culminant. Bayonne même est libérée à l'extrême Sud.

A part Calais, place inaccessible parce qu'elle est enclavée en terre bourguignonne, les Britanniques n'ont plus rien en France. Un procès de réhabilitation a réparé le mal moral de l'inique sentence portée à Rouen contre Jeanne d'Arc, tandis que les médailles commémoratives frappées par Charles VII en l'honneur de ses armées et de leurs victoires achèvent de témoigner que le roi sacré grâce à sainte Jeanne est vraiment l'incarnation de la France, la personnification de la Patrie pleinement consciente de sa dignité, de sa liberté, de son destin.

## CHAPITRE IV

### LA FRANCE A L'AURORE DE LA RENAISSANCE

**Louis XI et la Bourgogne.** — Charles VII a laissé à Louis XI un royaume libéré de l'emprise étrangère. Mais un péril subsiste, et c'est le péril bourguignon. L'entente de la royauté et de Philippe le Bon a permis de chasser les Anglais de France. Le profit est partagé. La grandeur de l'Etat bourguignon fait surgir à l'Est un nouveau danger.

Le roi Jean avait hérité de la Bourgogne en 1361. Il l'avait donnée en apanage à Philippe le Hardi, le plus jeune de ses fils. Prince brave et subtil, clairvoyant politique, Philippe « voyait au loin », a dit de lui Froissart. Marié à Marguerite de Flandre, Philippe a hérité de ce pays belge dont nous savons l'élan industriel. Bruges, Ypres, Gand, Bruxelles, Anvers, autant de métropoles où la bourgeoisie triomphe. Philippe favorise la prospérité mais il veut l'obéissance. Son épée a maté les révoltes urbaines. Sa diplomatie a unifié sous son autorité tout ce que nous nommons les Pays-Bas. Maîtres, d'autre part, de la Franche-Comté, de la Picardie, de l'Artois, Philippe et ses successeurs, Jean sans Peur et Philippe le Bon, princes actifs et magnifiques, conglomèrent les éléments d'une vaste principauté à la fois fort peuplée et fort opulente. A

l'abri des épreuves de la guerre de Cent Ans et n'en subissant que les contrecoups, les pays bourguignons ont été vraiment privilégiés. Huit à dix millions d'habitants peut-être garnissent les territoires de celui qu'à défaut d'une couronne royale, convoitée mais non encore obtenue et qui ne le sera jamais, les contemporains ont pris l'habitude d'appeler, non sans quelque grandiloquence, le grand duc d'Occident.

Un si puissant potentat tient la France sous sa menace. Qu'il coalise les féodaux de tout rang encore redoutables, qu'il refasse l'alliance anglaise : la France royale peut revoir les jours néfastes dont le souvenir obsède, parce qu'il les a connus dans son enfance, le fils de Charles VII.

Ce fut le rôle essentiel de Louis XI de briser ce danger qui eût pu être mortel.

Il l'a brisé non certes par les armes, mais par la diplomatie. Laid et disgracieux, avare et mal vêtu, le nouveau roi est d'une prodigieuse activité et d'une subtilité enveloppante. Il ignore la ligne droite. C'est par les chemins couverts et détournés qu'il va vers son but. Son règne n'est pas à coup sûr sans éclipse, trop de hâte entraîne parfois un faux-pas. Mais l'art de se retourner n'a pas de secrets pour ce Machiavel avant la lettre, dont la maîtrise est celle d'un homme d'Etat de premier plan. Aussi bien, par delà le problème bourguignon, c'est l'unité territoriale et monarchique que Louis vise. Il sera, en effet, par excellence, le roi autoritaire et le roi unificateur.

**Les premières étapes.** — Voici d'abord la première alerte du règne, le Bien public. Sous cette étiquette se monte dans l'ombre des châteaux et des manoirs une grande coalition seigneuriale. Charles de France, frère du roi, en est le chef nominal ; le duc de Bre-

tagne, François II, lui sert de mentor ; mais le vrai meneur c'est Charles, comte de Charolais, le propre fils du duc Philippe le Bon, le Charles le Téméraire des historiens classiques. Une bataille se livre près de Paris, à Montlhéry, le 16 juillet 1465 ; elle est indécise. Que la capitale cède, tout est perdu. Mais la capitale tient. Heureuse solidarité de la royauté et du peuple forgée par le labeur capétien et par les épreuves des guerres anglaises. Les gens du Tiers Etat savent leur histoire. Ils ne se sont pas laissé prendre au mirage du prétendu Bien public.

Sous les murs de Paris fidèle au roi, les féodaux se morfondent. La persévérance n'est pas une vertu féodale. Diviser pour régner, c'est l'une des maximes du réaliste qui a succédé à Charles VII. Des concessions pénibles, mais sujettes à révision, dissolvent la ligue des « princes » aux traités de Conflans et de Saint-Maur.

L'une de ces concessions a été la donation de la Normandie à Charles de France. Aliénation troublante, si l'on songe que, derrière la Manche, l'Angleterre, qui n'a signé que des trêves, demeure aux aguets. Aussi, dès que l'armée seigneuriale est dissoute, le roi abat sa main ; sous prétextes de tractations louches entre son frère et Édouard IV d'Angleterre, il reprend le duché normand.

Charles le Téméraire devient, sur ces entrefaites, duc de Bourgogne, par la mort de son père, Philippe le Bon. Il épouse Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV. Va-t-on vers une nouvelle collusion anglo-bourguignonne ? Pour l'empêcher, Louis XI ira trouver le nouveau duc à Péronne. Mais l'entrevue tourne mal. Les Liégeois se sont révoltés contre le Téméraire au cri de « Vive le Roi ». Furieux, Charles retient Louis prisonnier. Pour recouvrer

sa liberté, le roi doit signer le peu reluisant traité de Péronne qui agrandit encore l'Etat bourguignon et inflige au suzerain la honte d'aller combattre avec son vassal les Liégeois trop dociles aux consignes venues de Paris.

**L'épilogue de la Guerre de Cent Ans.** — Plus que jamais, au lendemain de l'humiliation de Péronne, la France vit sous cette hantise : une reprise de la Guerre de Cent Ans. Louis XI s'efforce de faire reculer le spectre. Il détrône Edouard IV et restaure Henri VI, marié à une cousine du roi de France, Marguerite d'Anjou. Mais le duc de Bourgogne finance un retour d'Edouard, son beau-frère. La fortune des armes favorise le jeu bourguignon. Edouard, vainqueur, est rétabli à Westminster. Un traité de partage de la France est signé à Londres entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Jamais pareille menace n'a plané sur le royaume valois.

Heureusement pour Louis XI, les retards de l'armement anglais impatientent le bouillant duc. Il se lance étourdiment dans des querelles allemandes et n'a pas les mains libres quand Edouard IV débarque enfin à Calais, le 4 juillet 1475. D'ailleurs, Louis a l'art de jeter en avant au bon moment le duc René II de Lorraine qui lance un défi au Téméraire. Alors se voyant seul, Edouard perd patience à son tour. Une négociation vivement menée termine cette guerre sans bataille. Et c'est le grand triomphe de la subtilité royale. Le monarque anglais, après une entrevue avec Louis XI à Picquigny, près d'Amiens, met fin à la querelle séculaire moyennant une satisfaction en argent : indemnité de soixante mille écus ; pension viagère de cinquante mille versés annuellement. A vrai dire, ce n'est pas Charles VII, c'est Louis XI qui a clos la grande querelle du Moyen Age.

**La fin du Téméraire.** — Et du coup, voici la Bourgogne isolée. Un autre que Louis aurait jeté sur elle sans désemparer la puissante armée rendue disponible par le rembarquement d'Edouard. La méthode du roi de France est tout autre. Elle consiste à détruire l'Etat bourguignon sans l'attaquer. L'art des enveloppements est plus sûr que le recours aux armes.

Louis signe avec Charles le Téméraire les trêves de Soleuvre. Ces trêves, il les respecte, au moins quant à la lettre. Mais il finance sous main les ennemis de la Bourgogne : les Suisses, les Lorrains. Tactique sourde, soustraite à l'aléa des champs de bataille, et qui réussit au delà de toute espérance. Provoqué par les Suisses à l'instigation de la France, le duc se laisse prendre au piège. Il s'engage dans une campagne sans issue : ses troupes sont massacrées à Grandson, le 2 mars 1476. Une seconde campagne n'aboutit qu'à un second désastre, à Morat, le 22 juin suivant. René, duc de Lorraine, a donné la main aux Suisses. Il a repris sa capitale, Nancy, occupée par les Bourguignons l'année précédente. Le Téméraire entreprend de châtier cette insolence. Il est battu et tué sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477.

**Les acquisitions territoriales.** — A la reprise massive des provinces jadis anglaises, opérée par Charles VII, Louis XI, à la mort du Téméraire, ajoute une part considérable de l'Etat bourguignon : Bourgogne ducale, Artois, Boulonnais, Picardie. Il a confisqué auparavant les terres du comte de Saint-Pol, condamné en Parlement pour collusion avec l'Angleterre et la Bourgogne, et les biens de la Maison d'Armagnac, impliquée dans les mêmes intrigues. Il a, de plus, occupé le Roussillon et la Cerdagne pour prix d'une aide accordée,

d'ailleurs sans effet, au roi d'Aragon Jean II, élargissant, de ce côté, jusqu'aux Albères, la frontière du traité de Corbeil de 1258.

Enfin, l'héritage des oncles et cousins d'Anjou, adroitement capté, fait tomber, en 1480 et 1481, dans le domaine royal, l'Anjou, le Barrois, la Provence, y compris Marseille.

Des gros blocs féodaux qui jadis rompaient l'unité domaniale, il ne reste plus que l'Orléanais, le Bourbonnais et la Bretagne. Or, le roi marie sa fille aînée Anne, à Pierre de Beaujeu, frère et héritier du duc de Bourbon ; sa fille cadette, Jeanne la Boîteuse, à Louis d'Orléans, fils de Charles d'Orléans le poète ; et quant à la Bretagne, déjà est amorcée la fine politique destinée à faire disparaître l'indépendance de la péninsule armoricaine.

**La Bretagne.** — Trancher le problème breton est réservé toutefois à Anne de Beaujeu qu'à sa mort, le 31 août 1483, Louis laisse tutrice du roi mineur Charles VIII.

Sous la régence des Beaujeu, — car Pierre seconde sa femme, — toute la politique roule bien vite sur l'affaire de Bretagne. François II n'a que des filles. A moins de compromettre l'unité française, si bien amorcée partout ailleurs, l'aînée des filles de François II, Anne de Bretagne, ne peut avoir pour époux que le roi de France Charles VIII.

Tel est le thème. L'ingéniosité de la princesse, aussi subtile que son père, brode à merveille sur cette trame déjà préparée de longue main. Louis d'Orléans, beau-frère et cousin d'Anne de Beaujeu, a beau se jeter à la traverse, s'allier aux Bretons, susciter une levée de boucliers féodaux, il ne démontre que son impuissance ; la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier disperse ce nouveau Bien public en herbe le 27 juillet 1483, et, bien que l'Espagne,

l'Angleterre et l'Autriche aient tenté d'intervenir, les armes royales, vivement maniées, acculent l'héritière de Bretagne, maintenant orpheline, à acquiescer à la combinaison matrimoniale dictée par la raison d'Etat. Charles VIII épouse la princesse bretonne le 15 novembre 1491. Union personnelle : ainsi a voulu le spécifier le souci du patriotisme local. Transition sans danger. La province la plus particulariste de toutes est solidement soudée à la France.

**Le recul sur les Pyrénées.** — Sur deux points la dernière décade du xv<sup>e</sup> siècle va marquer toutefois un recul. Non certes par la faute des Beaujeu. Le coupable est Charles VIII qui, majeur, secoue la tutelle de sa sœur et de son beau-frère.

Pour avoir libre voie dans cette impolitique entreprise d'Italie dont rêve son esprit romanesque, et qui va le jeter tête baissée dans l'aventure napolitaine, l'étrange fils de Louis XI signe trois traités désavantageux avec ses voisins.

Par le traité d'Etaples (novembre 1492), le roi d'Angleterre, Henri VII Tudor, obtient, pour prix de sa précaire amitié, la pension viagère dont avait bénéficié Edouard IV.

Par le traité de Senlis (mai 1493), un partage de l'Etat bourguignon, favorable à Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, fille du Téméraire, laisse à la Maison d'Autriche, déjà en possession effective des Pays-Bas, la Franche-Comté et l'Artois.

Enfin, le traité de Barcelone (19 janvier 1493), sanctionné par une exécution effective six mois plus tard, restitue le Roussillon et la Cerdagne à l'Espagne unifiée par le fils de Jean II d'Aragon, Ferdinand et la femme de celui-ci, Isabelle la Catholique.

Recul impolitique, par lequel, d'une part, le front de l'Est et celui du Nord étaient déplacés au détriment du royaume, et par lequel, d'autre part, l'avance de Louis XI sur les Pyrénées était annulée, ce qui replaçait sur ce point névralgique la frontière au Pas-de-Sales, comme au temps de saint Louis.

**Les institutions monarchiques.** — En dépit des concessions malencontreuses qui marquent les années 1492-1493, l'unité territoriale est faite dans son ensemble. Le domaine s'est prodigieusement élargi. Il se confond presque avec la mouvance. Œuvre de patience et d'adresse, où les Valois, d'abord malhabiles, ont fini par retrouver la maîtrise des Capétiens.

Continuateurs des Capétiens aussi dans cette autre œuvre essentielle que fut la reconstitution du pouvoir royal, les Valois l'ont su être, et de plus en plus. De grands rois au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles ont été les émules des meilleurs d'entre les Capétiens : Charles V, Charles VII et Louis XI ont aussi heureusement besogné à cet égard que Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe le Bel.

Esquissons donc en ses traits principaux le tableau des institutions royales au moment où va luire l'aurore de la Renaissance.

La nation a failli entrer en partage avec la royauté lors de la crise intérieure du temps d'Etienne Marcel. Nous avons vu apparaître et s'effacer cette perspective d'une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir souverain a trouvé dans l'épreuve la consécration de la victoire. Le patriotisme cristallisé autour du roi a rendu sa puissance inébranlable. Le despotisme éclairé de Charles V a servi de transition pour conduire vers l'autoritarisme de Charles VII et de Louis XI.

Charles VII, sous le régime des trêves de Tours, a donné à la France une armée et des finances. C'est par les Ordonnances de la dernière décade de ce règne que les grandes lignes de la France moderne se laissent apercevoir.

Longtemps, la royauté française a vécu, à la façon féodale, presque uniquement de son domaine. A ces « finances » dites « ordinaires », l'impôt, dit « finances extraordinaires », ajoutait simplement un supplémentaire appoint. La ruine du domaine par la guerre, la crise économique, l'enflure des dépenses militaires, tout oblige à faire appel aux « finances extraordinaires », à imprimer à l'effort financier une cadence que seule une réforme profonde peut rendre supportable. La belle série des Ordonnances financières de Charles VII répond à ces besoins. Le Trésor est organisé ; la France est divisée en Généralités. Toute une administration financière est établie, avec un minutieux contrôle et des tribunaux de contentieux : Cour des Comptes, Cour des Aides. Un embryon de budget introduit dans les affaires un ordre dont les époques précédentes n'avaient pas senti la nécessité.

La constitution de l'armée nouvelle a passé par trois étapes : répression des abus des gens de guerre, création des compagnies d'ordonnance à cheval, création de l'infanterie paroissiale des francs-archers. Ainsi se forme une armée royale qui devait devenir permanente. Louis XI la perfectionne. Une artillerie puissante devient l'un des éléments principaux de force. Et ce sera l'armée des guerres d'Italie, instrument d'offensive ou de défensive sans rival en Europe.

Il n'y a plus désormais de contrepoids à l'intérieur, à la puissance royale. L'hôtel du roi reste ce que l'avaient fait les Capétiens, mais le Conseil

du Roi se précise et devient l'organe traditionnel du gouvernement. Déjà autour de Louis XI se dessinent les secrétaires d'Etat que le XVI<sup>e</sup> siècle dégagera et qui deviendront les ministres de la monarchie classique.

Parallèlement les grands corps de l'Etat se consolident et prennent leur physionomie définitive : le Parlement surtout, décidément Haute Cour de Justice, avec ses chambres aux compétences de mieux en mieux définies. Des Parlements de province soulagent déjà le Parlement de Paris, unique jusqu'à Charles VII ; ils se multiplient avec Louis XI.

Par contre, la division capétienne du territoire en bailliages et sénéchaussées a été si heureuse dès le principe qu'elle n'a eu besoin d'aucune retouche pour répondre soit aux services multiples d'une centralisation accrue, soit aux exigences d'une extension toujours plus grande des besognes administratives.

**La montée de la bourgeoisie.** — Bien que subsiste la stratification de la société en trois ordres (Clergé, Noblesse, Tiers), le fait essentiel est la montée de la bourgeoisie. C'est parce qu'il a le monopole de la production et de l'initiative économique, que le bourgeois, même en temps de crise, prospère. L'extraordinaire vie de Jacques Cœur, sous Charles VII, illustre cette montée. Ce grand brasseur d'affaires, tout en menant les finances du roi, fait le trust du commerce avec le Levant et lance la France dans le grand trafic maritime. La flotte qu'il a armée, achetée par Louis XI, sera la première flotte méditerranéenne de la France.

**L'Eglise.** — Si la bourgeoisie ouvre des horizons économiques inespérés, l'Eglise demeure l'une des forces vives de la France. A travers le Moyen Age

tout entier, l'Eglise a servi l'intérêt général. Les grands ordres monastiques, Cluny et Cîteaux en tête, Chartreux puis Dominicains et Franciscains, pour ne citer que les principaux, ont défriché les terres, copié et enluminé les manuscrits, prêché, enseigné, promu la pensée chrétienne. Ils ont été, par la diffusion de leurs règles et de leur action, des agents d'unification peut-être aussi efficaces que les rois ; ils ont porté l'art et l'esprit de la France partout, du Portugal à la Scandinavie, de l'Espagne à la Pologne, et même en Orient, même en Extrême-Orient.

Nous avons vu comment l'Université, essentiellement composée de clercs avait rempli, au XIII<sup>e</sup> siècle, sa mission de grande institution intellectuelle. Au XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup>, l'Université, survivant en dépit des vicissitudes et des crises, achemine maîtres et clercs vers de nouveaux modes de pensée.

La crise économique, politique et sociale du XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle s'était doublée d'une crise religieuse. Le grand schisme avait sévi de 1378 à 1417. Deux papes, puis trois papes rivaux, se dressaient. L'Université de Paris, prenant part au débat, s'était érigée courageusement en arbitre. Ce fut à son instigation que les grands conciles du XV<sup>e</sup> siècle finirent par dénouer l'imbroglio et refaire l'unité chrétienne sous le pontificat de Martin V.

En somme, absorbée au XIII<sup>e</sup> siècle par le pur souci de la pensée, l'Université est descendue, pour ainsi dire, dans l'arène au XIV<sup>e</sup> siècle. Ses grands docteurs, — les d'Ailly, les Clamanges, les Gerson, — se sont préoccupés de l'actualité et l'on a vu la vie scolaire se teinter de la couleur des partis. Un gallicanisme s'est dégagé. C'est, peut-on dire, le sens national porté sur le terrain ecclésiastique. La papauté a faibli. Charles VII en profite et, par

la Pragmatique de Bourges, édifie une Eglise de France où le Saint-Siège n'est plus que pouvoir spirituel. Mais cette Eglise de France apparaît trop puissante à l'autoritarisme de Louis XI. Il la remet au pas. Le Concordat d'Amboise, entre Louis XI et Pie II, s'inscrit, dans l'histoire de France, comme le premier de ces actes, dénommés Concordats, par lesquels le pouvoir civil partage avec le Saint-Siège les prérogatives et les droits dont se compose en fin de compte un statut religieux.

**Le mouvement intellectuel.** — Ces à-coups dans la vie ecclésiastique ne sont certainement pas étrangers aux démarches de la pensée chrétienne durant cette période.

Le XIII<sup>e</sup> siècle avait réussi à concilier dans le Thomisme la science et la foi. Mais le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles sont agités de nouveaux remous. Le Thomisme est battu en brèche par une vague d'esprit critique et par un courant de mysticisme. L'ébranlement qui secoue la société suscite l'inquiétude et le doute chez ceux qui croient à la souveraine puissance de la raison humaine ; elle jette dans la contemplation méditative ceux chez qui prédomine le recours au surnaturel. Une sorte de positivisme inspire les uns, un appel au sentiment guide les autres. La pensée chrétienne est, de part et d'autre, pénétrée et transformée, l'art gothique même en subit le contre-coup.

Tandis que le XIII<sup>e</sup> siècle avait surtout contemplé dans le Christianisme les vérités sereines et les grandes abstractions, les deux siècles qui le suivent s'avèrent surtout émotifs. Les souffrances des grandes épreuves se reflètent dans les esprits et dans les productions de la plastique. Le pathétique est partout. Ce qui attire les âmes, ce n'est pas tant la Rédemption que la Crucifixion. Ce sont alors

des méditations sans fin sur le martyr du Christ. Un goût morbide de ce qu'il y a de tragique et de troublant dans la religion obsède les cœurs. L'art traduit splendidement cet état d'angoisse. Aux sereines et majestueuses images de la plénitude gothique, succèdent les lignes sinueuses, les figures dolentes, les physionomies tourmentées. C'est le temps de la danse macabre, des Vierges de Pitié, des émouvants calvaires. Les instruments de la Passion deviennent motifs courants dans les vitraux.

Mais, d'autre part, les méditations des mystiques découvrent une direction morale propre à sauver le chrétien du désespoir. Le livre le plus inspiré — le plus beau livre, a-t-on dit, qui soit sorti de l'esprit de l'homme puisque l'Évangile n'en vient point — c'est l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont l'auteur inconnu est très probablement Thomas de Kempen. Ce livre fait son apparition vers 1430, et ce chef-d'œuvre sera le point de départ d'une piété nouvelle, fondée sur l'amour divin et sur la charité. Un sens profond de la vie s'y fait jour ; un principe d'action s'en dégage. Que l'*Imitation* soit contemporaine de l'effort épique de Jeanne d'Arc, c'est une coïncidence qui n'est pas fortuite. L'héroïne sauve l'indépendance nationale ; le moraliste sauve l'âme chrétienne. De part et d'autre, c'est le salut, c'est l'avenir assuré.

L'art. — Nous venons de voir, — puisque en ceci l'art s'apparente à l'évolution de la pensée chrétienne, — comment le gothique déclinant s'était orienté.

Mais l'essentiel de l'art, à vrai dire, est, à la fin du Moyen Age, surtout dans celles de ses manifestations qui se dégagent du gothique. Autrement dit, l'intérêt principal s'attache aux œuvres qui préludent à la grande Renaissance, parfois même

qui en égalent ou en dépassent les merveilles à venir.

L'art franco-flamand du xiv<sup>e</sup> siècle a été un point de départ. Cet art s'attache au portrait. Déjà de fines œuvres se répandent, vulgarisant la nouvelle formule. Ressemblance des traits, réalisme des draperies, c'est une esthétique inattendue, qui, par sa nouveauté même, attire la vogue. Or, cet art, transporté de Flandre à la cour des grands ducs de Bourgogne, s'épanouit et enfante des chefs-d'œuvre incomparables. L'atelier de Claus Sluter, créé par le duc Philippe le Hardi à Dijon, atteint au sublime avec le *Puits de Moïse*, à la chartreuse de Champmol. Les statues des tombeaux des ducs au Musée de Dijon sont de véritables prodiges par la perfection du faire et l'intensité de la vie. Sluter est, en vérité, un Michel-Ange du Nord, et son ciseau, à tout prendre, n'est pas inférieur à celui du grand Florentin.

L'école bourguignonne a eu dans toute la France, et même au dehors, une influence pénétrante et durable. Pourtant, telle est la richesse esthétique du xv<sup>e</sup> siècle français qu'une autre école en a balancé la gloire : c'est l'école de la Loire, éclosé surtout autour d'Angers, et qui s'honore du délicieux artiste que fut Michel Colombe. René d'Anjou fut le mécène de cette école, comme les ducs de Bourgogne furent les mécènes de l'école de Dijon. Qu'est-ce à dire sinon que si l'influence italienne, soufflant sur la France à la génération suivante à la faveur des guerres d'Italie, a annexé le royaume valois à la grande Renaissance, déjà un art proprement français, tel en peinture l'art du délicieux et malicieux Fouquet, avait dégagé les voies et c'est au point que l'on peut se demander si l'inspiration transalpine n'a pas dévié plutôt que vivifié une

esthétique originale, d'une vitalité déjà en plein élan.

**La littérature.** — Et peut-être pourrait-on en dire autant de la littérature. Le xv<sup>e</sup> siècle français est, en effet, pénétré d'humanisme. Soit que l'on considère la prose, où le roman découvre déjà sa veine psychologique, témoin le *Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale ou les *Quinze joies du mariage* ; soit que l'on considère la poésie, où Charles d'Orléans traduit avec tant de charme les saisons et les jours, où Villon, gueux de génie, cisèle des pièces d'un pittoresque inoubliable. Son vers alerte contribue, comme la phrase vive et imagée de Commynes, à dégager la langue française de sa gangue médiévale, et déjà le Français moderne se perçoit avec ses qualités spécifiques de netteté tranchante et de lumineuse clarté.

**La vie quotidienne.** — Ainsi se dessine une nouvelle France ou plutôt une nouvelle étape de la vie française.

Dans sa masse, la population de notre pays demeure essentiellement agricole. Le paysan est à la base de la démographie. Il a peu évolué. Et c'est pourquoi il convenait de n'en tracer la courbe qu'au moment de clore cette revue rapide de nos destins médiévaux. L'existence rurale, chacun le sait, est toujours celle qui, à travers les siècles, change le moins : et il y a là, pour une société, quelle qu'elle soit, un gage singulièrement rassurant de stabilité. Les épreuves, les révolutions même ont beau se succéder, la paysannerie, certes, en subit les contre-coups, mais l'alerte passée, elle reprend son labeur et retrace son sillon. Ainsi en advint-il après les secousses de la guerre de Cent Ans. La tradition de travail et d'épargne du « vilain » a été le grand ressort du relèvement grâce

auquel, au XVI<sup>e</sup> siècle, la France sera aussi prospère ou plus encore qu'au XIII<sup>e</sup>.

C'est grâce à ce labeur et à cet esprit d'épargne que le paysan français, s'il a peu évolué, a tout de même, contrairement à ce qu'on a cru parfois, constamment progressé dans le sens du mieux-être. Son histoire est celle d'une ascension lente, mais ininterrompue. On a abusé du mot servage. En réalité, le serf a été de plus en plus libre. Il a été affranchi de l'office de bête de somme jadis assumé par l'esclave grâce à l'un des progrès techniques les plus remarquables de tous les temps, à savoir la méthode actuelle d'attelage du cheval et du bœuf, inaugurée au X<sup>e</sup> siècle par un bienfaiteur anonyme de l'humanité. Désormais, le moteur animal a été renforcé, l'homme n'a plus été que le conducteur. D'autres découvertes ou adaptations techniques sont venues améliorer le sort du campagnard : captation de la force aérienne avec le moulin à vent, captation de la force hydraulique avec le moulin à eau, perfectionnement de la métallurgie grâce à la forge à la catalane, début de l'exploitation et de l'emploi de la houille à l'extrême fin de la période.

Pour toutes les classes, les inventions médiévales ont modifié les conditions de la vie. L'industrie textile, la draperie, la lingerie ont trouvé leur développement très voisin de celui que nous connaissons et qui n'est guère qu'un peu plus mécanisé. La literie a fait des progrès surprenants. Le mobilier a créé des modèles variés et a été porté à la hauteur d'un art extrêmement souple. Le pavage des quais et des rues a commencé au temps de Philippe-Auguste et s'est vulgarisé sous les Valois. Le verre et les glaces font merveille. Les hautes et vastes cheminées mettent le confort à l'intérieur. La table

s'est couverte d'une argenterie pratique, y compris la fourchette, inconnue des Anciens. La navigation a été totalement renouvelée par les deux plus grandes innovations de l'art nautique qui sont le gouvernail et la boussole, instruments apparus à peu près en même temps que l'imprimerie qui modifie du tout au tout la diffusion des grandes œuvres et la propagation de la pensée.

Cette énumération très incomplète, car il ne s'agit en aucune façon de dresser ici un bilan, suffit pour donner la sensation des progrès matériels dont il faut faire hommage au Moyen Age. C'est bien à tort qu'on y voit communément une période de stagnation. L'Antiquité, superbe pourvoyeuse de constructions spéculatives et d'œuvres intellectuelles de premier ordre, a beaucoup plus négligé que le Moyen Age les conditions pratiques de la vie. Elle n'a guère amélioré le sort de l'homme, resté à peu près au stade de la grande civilisation orientale, de l'époque des Pharaons. Le Moyen Age, au contraire, s'est penché sur les besoins de l'individu. Il l'a doté de nouveaux moyens de les satisfaire. La Renaissance et l'époque moderne n'y ajouteront guère, et il faudra attendre le grand essor scientifique des temps proches du nôtre pour faire faire à l'humanité, au point de vue de l'existence quotidienne, un pas comparable à celui que nous devons aux temps médiévaux.

## CONCLUSION

Nous avons parcouru d'un pas rapide les phases successives dont se compose le millénaire auquel un usage maintenant bien établi a réservé le nom de Moyen Age. A travers ces phases, aux alter-

nances de gloires et de défaillances, la France s'est, pour ainsi parler, formée devant nous.

Les invasions ont assez peu modifié la contexture ethnique dont les millénaires antérieurs avaient composé la masse de la population de la Gaule. Il est, en tout cas, difficile de dire quelle a été la densité exacte, encore plus difficile de discerner quelle a été l'influence concrète des éléments qui sont venus se fondre dans cette masse, elle-même déjà fort composite. Ce qui ressort, du moins des faits positifs, c'est que tous ces éléments, quels qu'ils fussent, se sont amalgamés et de telle sorte qu'une unité profonde, indélébile, a résulté de leur fusion.

A cet égard, il semble bien que la désagrégation féodale, par un paradoxe inattendu, a facilité, au lieu de la compromettre, l'unification de la France. Les particularismes qui paraissent assez vivaces pour s'imposer à l'attention d'un Charlemagne ou d'un Charles le Chauve avant la féodalisation, se sont avérés au stade suivant parfaitement inaptes à s'opposer à l'œuvre de conglomération entreprise par la royauté. Ainsi, les éléments de la mosaïque féodale, si disparate fût-elle, ont été rejoints sans grand obstacle par les mains diligentes des Capétiens.

Paradoxe, disons-nous ; mais qui, comme tous les paradoxes, s'explique pour peu qu'on veuille bien se donner la peine d'y réfléchir.

A être réduite en poussière, la Gaule a cessé d'être. On pouvait en malaxer la matière, la repétrir. Ce fut l'œuvre de nos rois. La seigneurie, certes, a pris corps, mais elle est encore fluide ; elle n'a pas eu le temps de se figer, de se donner une conscience durable. Le sens de la solidarité nationale a surgi, au premier péril commun. Les Croisades ont donné aux hommes des diverses régions le sentiment de

leur communauté de foi et de la solidarité de leurs intérêts. La royauté, parée de l'auréole du sacre et armée du droit romain, a su se faire le point de mire, la protectrice de la communauté spirituelle et matérielle ainsi perçue. La grande épreuve des guerres anglaises a fait le reste. Contre l'étranger oppresseur, il a fallu s'unir. Il a fallu se sentir français, quand on courait le risque de ne plus l'être. Duguesclin et Jeanne d'Arc ont porté à la maturité ce sens national que le poète de la *Chanson de Roland* traduisait déjà quand il chantait *la douce France*, ce sens national que Suger mettait en formule dans cette curieuse maxime où nous avons vu se refléter, au bénéfice de la France menacée, un droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Obscur travail, qui fuse par moments, mais qui doit sa vertu intrinsèque et constructive plus peut-être au subconscient quotidien qu'aux jaillissantes formules lapidaires. Et c'est pourquoi le Midi, malgré les violences de la Croisade de Simon de Montfort, s'est si facilement accommodé de devenir capétien ; c'est pourquoi la Bourgogne, si férue qu'elle fût de son individualisme, s'est laissé prendre aisément par la main un peu brutale pourtant de Louis XI ; c'est pourquoi enfin la Bretagne elle-même, la plus personnelle de nos grandes provinces, s'est donnée, avec la main de sa duchesse Anne, sous le couvert d'une réticence verbale qui sera très tôt prescrite et le sera sans retour.

La France *une*, mue de sentiments désormais ineffaçables dont le loyalisme monarchique n'est que l'expression, consacrée par les faits, d'un patriotisme agissant, c'est la vraie figure de la France : le Moyen Age a modelé cette France. C'est donc bien à lui qu'en définitive nous devons l'essentiel de ce que nous sommes.

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
INTRODUCTION .....	5
CHAPITRE PREMIER. — Comment la Gaule est devenue la France. Epoques mérovingienne et carolingienne..	13
CHAPITRE II. — La France féodale et capétienne.....	43
CHAPITRE III. — La grande épreuve des guerres anglaises	84
CHAPITRE IV. — La France à l'aurore de la Renaissance	109
CONCLUSION.....	125



